

N° 20 – 19 OCTOBRE 2023

2023

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 1346 à 1445) :	

samedi 23 septembre 2023

AUTEUIL 1

dimanche 24 septembre 2023

CASTERA-VERDUZAN 4

CRAON 5

JARNAC 6

LA ROCHE-SUR-YON 7

LYON-PARILLY 8

NANCY-BRABOIS 9

SAINT-MALO 10

lundi 25 septembre 2023

CRAON 11

mardi 26 septembre 2023

COMPIÈGNE 11

mercredi 27 septembre 2023

AUTEUIL 14

samedi 30 septembre 2023

DAX 17

MOULINS 18

dimanche 1^{er} octobre 2023

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES 21

LE TOUQUET 22

NÎMES 24

SAINT-BRIEUC 24

SEGRÉ 25

STRASBOURG 26

VITRÉ 28

lundi 2 octobre 2023

SEGRÉ 29

mardi 3 octobre 2023

AUTEUIL 29

BORDEAUX-LE BOUSCAT 33

mercredi 4 octobre 2023

TOULOUSE 33

Index des chevaux cités dans ce numéro 35

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal : octobre 2023
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mise à jour le 11 août 2023)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. OLIVIER SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Rappel des faits :

Le 29 novembre 2018, les Commissaires de France Galop ont décidé de sanctionner l'entraîneur David SMAGA par une amende de 1.200 euros pour une première infraction en matière de substitution ;

Le 20 septembre 2023, les Commissaire instructeur de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa de l'article 211 et en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop, a ouvert une enquête sur l'identité de la pouliche présentée sous le nom de CELESTIAL LADY pour courir le 17 août 2023 sur l'hippodrome de DEAUVILLE dans la 1ère course ;

Après avoir pris connaissance du rapport de la Responsable du Département Livrets et Contrôles et de l'ensemble de ses pièces jointes ;

Attendu que l'enquête a permis d'établir de façon formelle la substitution de la pouliche CELESTIAL LADY par la pouliche MAKEMAKE ;

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Vu le rapport de la Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 20 septembre 2023 et ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que la pouliche CELESTIAL LADY (FR) est entrée à l'effectif de M. David SMAGA le 19 janvier 2023 en provenance du pré-entraînement ECURIE DE GRENOUX (déclaration de M. David SMAGA jointe au dossier) ;
- que la pouliche MAKEMAKE (FR) est entrée à l'effectif du M. Henri-Alex PANTALL le 18 octobre 2022 avec deux autres poulains (ROSA TREZY et MISTER PRESIDENT) en provenance du même pré-entraînement ECURIE DE GRENOUX, mais sans le livret de MAKEMAKE qui n'est arrivé que plus tard et de ce fait la vérification du signalement a été sans doute oubliée (explications de M. Henri-Alex PANTALL jointes au dossier) ;
- que le signalement de CELESTIAL LADY aurait bien été vérifié à l'arrivée de la pouliche par son premier garçon selon les déclarations de son entraîneur M. David SMAGA ;
- que les livrets signalétiques ont été signés par les entraîneurs respectifs ;
- que le numéro de transpondeur relevé par le vétérinaire de service sur l'hippodrome correspond à celui de la pouliche MAKEMAKE (FR) pouliche inédite ;
- que CELESTIAL LADY (née le 28 février 2021) et MAKEMAKE (née le 19 avril 2021) sont deux pouliches femelles bai foncé, nées à moins de 2 mois d'écart chez deux éleveurs différents, mais envoyées chez le même pré-entraîneur l'ECURIE DE GRENOUX, elles présentent des signalements très légèrement différents qui normalement permettent de les distinguer rapidement et facilement ; elles sont toutes les deux bai avec un entête médian, mais CELESTIAL LADY présente une seule balzane au postérieur droit, alors que MAKEMAKE présente des balzanes aux deux postérieurs ;
- que c'est lorsque le vétérinaire de garde sur l'hippodrome a déclaré que l'identité de la pouliche ne correspondait pas que M. David SMAGA a réalisé la substitution (courrier d'explications joint au dossier) ;

Postérieurement à la course :

- qu'un vétérinaire du GTHP a effectué le relevé du signalement, contrôlé le numéro de transpondeur de la pouliche MAKEMAKE et effectué la prise de sang pour génotypage ;

- que ladite Responsable du Département a effectué le relevé du signallement et contrôlé le numéro de transpondeur de la pouliche CELESTIAL LADY ;
- que le contrôle des génotypes confirme que l'identité des 2 pouliches est bien la bonne (résultats des tests LABEO joints au dossier) ;

Vu les explications de l'entraîneur David SMAGA transmises dans le cadre de l'enquête ;

Vu les articles 77 et 134 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que l'entraîneur David SMAGA est responsable de son effectif et qu'il lui appartenait de prendre les mesures nécessaires pour que ne soit pas présentée la pouliche MAKEMAKE à la place de la pouliche CELESTIAL LADY à l'occasion de la course susvisée ;

Que l'entraîneur est le premier et principal responsable de la présentation d'une pouliche à la place d'une autre, suite à un défaut de vérification de son identité suffisant ou d'organisation au sein de son établissement ;

Qu'il y a lieu de prendre acte des explications dudit entraîneur durant l'enquête permettant d'expliquer la situation ;

Attendu qu'il appartient cependant à l'entraîneur responsable du gardiennage de ses chevaux, de leur hébergement, de son personnel et de son établissement, de prendre toutes les précautions possibles pour éviter une telle situation qui a conduit à une déclaration de non-partant avant la course, celui-ci n'ayant pas signé les documents d'identification des pouliches ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur David SMAGA en application des dispositions susvisées, et ce, d'autant plus sévèrement qu'il a déjà été sanctionné par une amende de 1.200 euros par les Commissaires de France Galop le 29 novembre 2018 pour avoir été jugé responsable de la substitution de la pouliche KERDASSA par la pouliche REDESIGN, par une amende de 2.400 euros pour cette seconde infraction en la matière dans les 5 dernières années ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur David SMAGA par une amende de 2.400 euros.

Paris, le 21 septembre 2023

P. SABAROTS - N. LANDON - G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

CHANTILLY - 9 SEPTEMBRE 2023 - PRIX DE L'HEMICYCLE

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le mouvement vers l'extérieur dans les 200 derniers mètres du hongre BOLCHOI (Augustin MADAMET), arrivé 1er, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre TUDO BEM (Hugo BOUTIN), arrivé 2ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Hugo BOUTIN (TUDO BEM), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné dans les 200 derniers mètres par le hongre BOLCHOI (Augustin MADAMET), arrivé 1er.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Hugo BOUTIN et Augustin MADAMET, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, ces derniers n'ayant pas la certitude que le hongre TUDO BEM aurait devancé le hongre BOLCHOI lors du passage du poteau d'arrivée, le hongre BOLCHOI ayant toujours eu l'avantage sur son concurrent dans les 200 derniers mètres.

En outre, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre du jockey Augustin MADAMET, ce dernier ayant fait son possible pour corriger la trajectoire du hongre BOLCHOI.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel de la Société d'Entraînement Mathieu BOUTIN contre la décision des Commissaires de courses d'avoir maintenu l'arrivée ;

Après avoir dûment appelé l'entourage des hongres BOLCHOI et TUDO BEM à la réunion du 27 septembre 2023 et constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception du représentant de la Société d'Entraînement Mathieu BOUTIN ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications de la Société d'Entraînement Mathieu BOUTIN, des jockeys Augustin MADAMET et Hugo BOUTIN et du représentant de la Société d'Entraînement André FABRE, et des déclarations de l'entraîneur Mathieu BOUTIN, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de celles-ci, possibilité non utilisée ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Louis GISCARD d'ESTAING ;

Sur le fond ;

Vu le courrier de la Société d'Entraînement Mathieu BOUTIN, en date du 11 septembre 2023, envoyé par courrier recommandé et courrier électronique mentionnant notamment :

- qu'il a la conviction que le cheval BOLCHOI, arrivé premier, a tiré profit de la trajectoire qu'il a imposée dans les cent derniers mètres pour garder l'ascendant sur son rival ;
- que le train peu élevé durant le parcours, eu égard à la distance à parcourir, à l'état du terrain et la qualité des compétiteurs ne leur permet pas de se départager rapidement dans la première partie de l'effort final, mais débouche en toute logique sur une décision qui ne se crée que tardivement ;
- qu'il est donc normal que TUDO BEM mette du temps à enclencher une plus grande vitesse et n'ait la possibilité de prendre l'avantage sur son concurrent direct que dans les derniers mètres ;
- que c'est un cheval réputé très lutteur, comme en atteste la vidéo de sa troisième place prise dans les dernières foulées le « 16/07/23 » sur ce même parcours à CHANTILLY ;
- que la trajectoire de BOLCHOI qui s'est décalé latéralement de plusieurs mètres dans la phase finale vient clairement à la vue du film de face empêcher TUDO BEM de pouvoir optimiser son accélération en droite ligne et en équilibre ;
- qu'il est toujours plus aisé de garder l'avantage que de venir le prendre lorsque deux chevaux sont à la lutte dans ce cas de figure, la nature des chevaux les poussant à anticiper sur les réactions de leurs congénères, et ce, malgré les sollicitations de leur cavalier ;
- que BOLCHOI entre en contact avec TUDO BEM en le freinant de fait dans sa progression ;
- que l'écart à l'arrivée n'étant que d'un nez au passage du poteau il apparaît évident que la gêne occasionnée est déterminante ;
- que son cheval aurait dû s'imposer sans cette gêne manifeste et qu'il demande de bien vouloir statuer à nouveau sur le résultat de cette épreuve ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec de l'agent du jockey Augustin MADAMET en date des 13, 18 et 19 septembre 2023 :

Vu les échanges de courriers de procédure avec la Société d'Entraînement Mathieu BOUTIN le 18 septembre 2023 :

Vu le courrier du représentant de la Société d'Entraînement André FABRE, en date du 15 septembre 2023, indiquant qu'il n'a pas de commentaires à faire concernant cette course ;

Vu le courrier électronique du jockey Augustin MADAMET reçu le 21 septembre 2023 mentionnant notamment :

- qu'à aucun moment de la course, il ne pouvait franchement coller la lice, car son cheval était regardant, mais que cela n'a pas posé de problème ;
- qu'après le passage devant les tribunes, il a cadencé son cheval aux bras tout en progression pour essayer de le garder en droite ligne, même s'il a cherché naturellement un appui sur sa droite, comme depuis le début de la course ;
- qu'il a continué aux bras, car il sentait qu'il avait beaucoup de ressources et avant la mesure de ses adversaires ;
- qu'à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, TUDO BEM est arrivé à sa hauteur sans avoir les ressources nécessaires pour lui prendre l'avantage et qu'il ressent à cheval que BOLCHOI est en mesure de repousser son attaque ;
- que leur lutte débute à 400 mètres du poteau et que dans l'intervalle TUDO BEM n'a jamais réussi à prendre l'avantage sur BOLCHOI et qu'il avait facilement sa mesure, d'où ses sollicitations aux bras des 400 aux 200 derniers mètres pour essayer d'atténuer le fait que BOLCHOI cherche un appui sur sa droite et qu'il est en mesure de contrer les attaques ;
- qu'il n'y avait pas eu contact à ce moment et qu'Hugo BOUTIN avait déjà sollicité au moyen de la cravache 3 fois, contrairement à lui ;
- qu'il semblerait que même avant les 200 derniers mètres, TUDO BEM avait déjà fait son effort maximum ne pouvant pas dépasser BOLCHOI, même sous les sollicitations au moyen de la cravache ;
- que lorsqu'il utilise pour la première fois sa cravache, il répond immédiatement et place une accélération et que cette sollicitation lui permet de limiter son mouvement et éviter un contact ;
- que le seul contact visible est aux abords du poteau, alors que BOLCHOI a déjà pris la mesure de son concurrent ;
- que l'effet caméra amplifie l'effet selon lequel TUDO BEM aurait pu gagner, alors qu'en réalité la distance les séparant est exactement la même de devant les tribunes au passage du poteau, la seule caméra sur le côté sur 400 mètres et l'impression visuelle évoluant au fur et à mesure que l'on se rapproche du poteau et que l'écart ne change jamais vraiment des 400 derniers mètres au poteau ;
- que l'attitude du jockey Hugo BOUTIN démontre qu'il n'était pas en difficulté pour s'exprimer et que le mouvement ne peut être qualifié de brusque et contraignant ;
- qu'il serait hasardeux à son sens d'affirmer que c'est le déport sur sa droite de BOLCHOI qui aurait empêché TUDO BEM de prétendre à la victoire ;
- l'article 166 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique du jockey Hugo BOUTIN reçu le 26 septembre 2023 mentionnant notamment :

- qu'ayant été associé au cheval TUDO BEM à 28 reprises différentes lors de ses sorties publiques, il connaît parfaitement son comportement et est en mesure d'affirmer avec conviction qu'il aurait remporté cette épreuve sans avoir subi de gêne de la part de son concurrent BOLCHOI ;
- que le rythme de course étant peu sélectif, l'accélération à 400 mètres du poteau d'arrivée ne permet pas de faire la différence, mais au contraire le prolongement de celle-ci montre bien que son cheval, très lutteur, commence à gagner du terrain sur le cheval BOLCHOI dans les 200 derniers mètres, endroit où il a prouvé lors de toutes ses courses à CHANTILLY qu'il était le plus à même de faire la différence avec ses adversaires ;
- que la trajectoire du cheval BOLCHOI à 200 mètres du poteau change et le cheval biaise sur le côté jusqu'à celui-ci, et ce, sur plusieurs mètres, empêchant nettement son cheval de produire son effort dans de bonnes conditions ;
- qu'étant légèrement touché à plusieurs reprises au niveau de l'épaule gauche par la hanche droite de son concurrent, il est aussi obligé de légèrement anticiper sur le mouvement de celui-ci afin de pouvoir continuer à galoper, donc de modifier sa

trajectoire et son équilibre, alors même qu'il produisait son effort ;

- que l'écart à l'arrivée n'étant que du strict minimum, un nez, son cheval aurait incontestablement terminé devant son concurrent si celui-ci ne l'avait pas gêné ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu que l'entraîneur Mathieu BOUTIN a notamment déclaré en séance :

- qu'au regard des caractéristiques de cette course, les 800 premiers mètres sont très peu sélectifs, ce qui justifie une forte accélération aux 400 mètres et que le dénouement va se faire à 100 mètres du poteau d'arrivée et non au début de l'effort, indépendamment de toutes sollicitations ;
- que le hongre BOLCHOI commence à pencher quand son jockey lâche sa rêne, il se désaxe, ce n'est pas volontaire de la part du jockey Augustin MADAMET, et ce, quand bien même il sollicite au moyen de la cravache à droite ;
- qu'entre le moment où le jockey Augustin MADAMET lâche sa rêne et où il sollicite, il penche, qu'il va ensuite pencher de façon continue, que c'est un fait de la responsabilité dudit jockey qu'il faut examiner au regard des premiers mètres peu sélectifs et de la forte accélération ;
- qu'Hugo BOUTIN dose l'effort par rapport à la distance restant à parcourir, qu'il n'arrête pas de solliciter, mais qu'il est gêné dans sa trajectoire, dans sa vitesse de pointe, faisant remarquer de surcroît que les chevaux se « *calculent* » et anticipent les trajectoires des autres pour éviter de se galoper dessus ;
- que le hongre TUDO BEM a perdu du temps, rappelant qu'il est toujours plus facile de garder un avantage que de venir le prendre lorsque deux chevaux sont à la lutte ;
- qu'en égard notamment à l'écart d'un nez à l'arrivée et du dépassement du hongre TUDO BEM après le poteau d'arrivée, TUDO BEM avait pris l'avantage ;
- qu'il convient d'observer que lorsque l'action commence, ils sont à 2 mètres de la lice, contrairement à la fin de l'action où ils en sont éloignés de plusieurs mètres ;
- qu'il y a un contact entre les concurrents aux abords du poteau d'arrivée et un léger avant ;
- que les deux chevaux ont une trajectoire biaisée, mais que celui qui n'a pas l'ascendant est gêné, qu'il s'agit d'un comportement naturel des chevaux ;
- que TUDO BEM est un cheval qui finit toujours ses courses en avançant, qu'il a ainsi été 3ème dans une course à conditions et qu'il aurait ainsi gagné même en étant gêné dans sa progression concernant le présent Prix ;

Attendu qu'à la remarque de M. Louis GISCARD d'ESTAING selon laquelle le jockey Augustin MADAMET monte son partenaire aux bras et le sollicite une fois au moyen de la cravache, l'entraîneur Mathieu BOUTIN a indiqué qu'il y a plus d'une sollicitation ;

Attendu qu'à la remarque de M. Louis GISCARD d'ESTAING selon laquelle le jockey Augustin MADAMET a toujours eu l'avantage, l'entraîneur Mathieu BOUTIN a indiqué que oui, mais qu'il l'a conservé de façon illicite, qu'il a freiné son cheval, que cela ne peut pas être nié ;

Attendu que l'entraîneur Mathieu BOUTIN a ajouté que le jockey Augustin MADAMET utilise sa cravache sur le côté droit et qu'au même moment son cheval penche et qu'il y a une corrélation, que c'est la responsabilité du jockey, mais que les conséquences sur la trajectoire du hongre TUDO BEM sont indéniables, précisant que sa progression est freinée par l'adversaire ;

Attendu qu'à la question de M. Louis GISCARD d'ESTAING de savoir si une enquête a été ouverte d'office et s'il y avait eu réclamation, l'entraîneur Mathieu BOUTIN a répondu que les deux ont eu lieu, ledit entraîneur ajoutant que sur différentes « tranches » de 100 mètres, il n'y a pas eu beaucoup d'évolution, mais que cela est à mettre en perspective dans un contexte où il y a une forte accélération avec une gêne indéniable et où se pose la question de savoir si elle a été déterminante ou non au regard de ses conséquences ;

Attendu que l'appelant a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance posée en ce sens ;

Vu les dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que les hongres TUDO BEM et BOLCHOI étaient en tête du peloton depuis le début de la course, galopant côte à côte en s'épaulant tout au long du parcours ;

Attendu qu'ils avaient tous les deux mené la course ainsi avant d'être sollicités par leurs jockeys respectifs, le hongre TUDO BEM ayant été sollicité de manière plus appuyée que son concurrent et plus tôt ;

Que les deux hongres avaient ainsi lutté sans que ne soit caractérisé un mouvement fautif au sens du Code pouvant expliquer que le hongre TUDO BEM avait été dominé au passage du poteau d'arrivée, le hongre BOLCHOI s'étant déporté dans les 200 derniers mètres sans pour autant que son concurrent ne paraisse réellement déséquilibré ou perturbé dans sa progression, celui-ci ayant constamment lutté de manière suffisamment fluide, échouant cependant à l'arrivée ;

Attendu en effet que les images permettent de constater que les deux chevaux se sont épaulés durant toute la ligne d'arrivée et qu'il n'y a pas lieu de modifier leur classement au passage du poteau au vu de la doctrine du jugement des gênes et de leurs conséquences, leur lutte ayant été suffisamment prolongée, étant observé qu'aucun comportement inconséquent ou dangereux du jockey Augustin MADAMET n'est caractérisé, pas plus que la certitude que TUDO BEM aurait devancé BOLCHOI sans le mouvement intervenu à 200 mètres du poteau ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de :

- déclarer recevable l'appel interjeté par la Société d'Entraînement Mathieu BOUTIN ;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 27 septembre 2023

H. d'ARMAILLE - G. HOVELACQUE - L. GISCARD d'ESTAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

SAINT-CLOUD - 8 SEPTEMBRE 2023

PRIX JEAN-CLAUDE DESAINT (CHMPT PARIS TURF DES APP. & J. JOCK.)

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'intérieur du hongre SAVILE ROW (Gary SANCHEZ), arrivé 1er, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre TORIANO (César BELMONT), arrivé 2ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jeunes-jockeys Gary SANCHEZ et César BELMONT, les Commissaires ayant la certitude que sans la gêne occasionnée le hongre TORIANO aurait devancé le hongre SAVILE ROW au passage du poteau d'arrivée ont rétrogradé le hongre SAVILE ROW de la 1ère place à la 2ème place.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jeune-jockey Gary SANCHEZ par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel de l'entraîneur-proprétaire Christophe PAUTIER contre la décision des Commissaires de courses d'avoir rétrogradé SAVILE ROW de la 1ère à la 2ème place ;

Après avoir convoqué l'entourage des hongres SAVILE ROW et TORIANO et de la jument ASPHODELE MIA, à se présenter à la réunion du mercredi 27 septembre 2023 et avoir constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception dudit entraîneur-proprétaire ;

Après avoir visionné le film de contrôle, pris connaissance du procès-verbal de la course,

des explications du jockey César BELMONT et dudit entraîneur-proprétaire, ainsi que des déclarations de ce dernier, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Louis GISCARD d'ESTAING ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique de M. Christophe PAUTIER en date du 8 septembre 2023, mentionnant notamment :

- que son cheval a en effet penché un peu sur sa gauche au début de la ligne droite sur le cheval ayant terminé second, TORIANO, lequel avait cependant le passage et surtout n'était pas encore au niveau de SAVILE ROW, qui était déjà passé ;
- que, de plus, l'apprenti de TORIANO à ce moment de la course ne tenait pas ses rênes, laissant la possibilité à son cheval de flotter et de ne pas accélérer franchement pour prendre sa place et qu'enfin, le premier à pencher est le 10, en penchant sur sa droite refermant également le passage ;
- qu'il remercie de prendre en considération ses observations et de revoir le jugement de « *distancement* » de SAVILE ROW ;

Vu le courrier recommandé de M. Christophe PAUTIER, en date du 11 septembre 2023, mentionnant notamment :

- que l'action qui est reprochée à son cheval se déroule en début de ligne droite, soit à environ 400 mètres du poteau d'arrivée, ce qui permet au cheval TORIANO de revenir gagner s'il y eu vraiment gêne ;
- que le jockey de TORIANO, à ce moment de la course ne tenait pas ses rênes (voir vidéo de profil, rênes extérieur pendante), ce qui aurait pu être dangereux si son cheval était vraiment lancé à ce moment de la course (risque de monter sur les chevaux devant lui) ;
- que, de plus, sur le même angle de vue, TORIANO ne montre aucun signe de gêne (relevé de tête, ou tassement, ou encore perte d'équilibre), caractéristique d'un cheval interrompu dans son action et que SAVILE ROW avait tout à fait la possibilité de se rabattre à ce moment de la course, sans gêner qui que ce soit ayant fait l'effort nécessaire à ce moment précis du sprint final pour se rabattre ;
- que sur la vue de face le cheval à gauche de TORIANO fait le premier mouvement de changement de ligne vers sa droite, gênant celui-ci dans son démarrage ;
- que la veille de sa course, le 7 septembre 2023, dans le Prix des CHENES à LONGCHAMP (course 2 du programme), le cheval ZABIARI finissant 1er en gênant par tassement le cheval arrivé second GREY MAN, n'a pas été rétrogradé après enquête des Commissaires de courses, alors que celui-là bien plus gêné que SAVILE ROW aurait pu gêner TORIANO ;

Vu le courrier de procédure de M. Christophe PAUTIER en date du 12 septembre 2023 ;

Vu le courrier du jockey César BELMONT reçu le 19 septembre 2023 mentionnant notamment :

- qu'après un parcours sans encombre en retrait, à 400 mètres du poteau, il a progressé librement entre les chevaux, tandis que SAVILE ROW est venu en pleine piste à sa droite et que peu après le jockey Gary SANCHEZ a sollicité son cheval, qu'il est venu à ses côtés et lui a pris un léger avantage ;
- qu'à environ 250 mètres du poteau, son cheval était bien équilibré et progressait vivement et que c'est à ce moment que SAVILE ROW a penché sur sa trajectoire, l'obligeant ainsi à reprendre son cheval TORIANO pendant plusieurs foulées, et qu'il en a alors profité pour lui prendre deux ou trois longueurs ;
- que son partenaire, une fois libre de s'exprimer a fini très fort échouant d'une courte tête au passage du poteau ;
- qu'il est certain que s'ils avaient pu faire leur effort conjointement et en droite ligne, il

- aurait battu nettement son adversaire ;
- que son confrère Gary SANCHEZ ne cesse de pencher sur sa gauche à partir des 400 derniers mètres en faisant usage de sa cravache à 3 reprises et qu'il ne fait pas son possible pour redresser sa trajectoire ;
- qu'il lui semble donc que les Commissaires de courses sur place ont pris la bonne décision ;

Attendu qu'en séance, M. Christophe PAUTIER a repris ses explications et notamment déclaré que:

- l'on peut constater que le jockey du hongre TORIANO tient sa rêne complètement lâche, ce à quoi M. Louis GISCARD d'ESTAING a précisé qu'il s'agissait de sa façon de monter et qu'il la garde ainsi jusqu'au bout ;
- le cheval à l'intérieur se déporte sur le sien, lequel est encore droit, mais que le jockey du hongre TORIANO n'anticipe pas et que son cheval recule ;

Attendu qu'à la remarque de M. Louis GISCARD d'ESTAING selon laquelle son jockey sollicite à plusieurs reprises son partenaire à l'aide de la cravache sur le côté droit et que ledit jockey n'a pas interjeté appel de sa sanction, l'appelant a répondu qu'il pensait qu'il avait interjeté appel ;

Attendu que ledit entraîneur-propriétaire a indiqué que l'on voit son cheval pencher, tout en faisant remarquer que les deux concurrents auraient dû aller tout droit ;

Attendu qu'à la remarque de M. Louis GISCARD d'ESTAING selon laquelle en regardant la trajectoire de son cheval on observe qu'il se déporte, ledit entraîneur propriétaire a répondu que son jockey aurait dû changer sa cravache de main, tout en précisant qu'il était en avant des autres et ne gênait personne, qu'il est sur sa ligne et que ce n'est qu'après qu'il penche ;

Attendu que M. Christophe PAUTIER a notamment ajouté qu'il est d'accord avec la sanction infligée à son jockey, mais que son cheval a fait son travail, que le hongre TORIANO est gêné, alors que son cheval n'a pas encore penché, qu'il perd la course par des chevaux qui sont sans ressources plutôt que du fait que son cheval l'ait « coincé » ;

Attendu que l'appelant a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance posée en ce sens ;

Vu les dispositions des articles 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'à la sortie du tournant, le jockey Gary SANCHEZ avait décalé SAVILE ROW du dos du hongre TORIANO afin de produire son effort dans la ligne d'arrivée ;

Que le hongre SAVILE ROW avait alors progressé très à l'extérieur du peloton avant de commencer à se déporter à partir des 400 derniers mètres et durant toute la ligne droite vers l'intérieur et vers ses concurrents ;

Qu'en continuant de se déporter vers sa gauche et vers les autres concurrents, SAVILE ROW avait fini par se retrouver sur la trajectoire de son concurrent TORIANO, le contrariant un instant à ce moment clé de la course, le hongre TORIANO ayant dû effectuer un léger mouvement de tête et se reprendre environ 2 ou 3 foulées en subissant l'arrivée de son concurrent devant lui et en perdant alors beaucoup de terrain sur lui au moment de l'accélération des concurrents ;

Qu'ensuite, et après avoir subi cette contrariété, le hongre TORIANO avait pu se lancer réellement et qu'il était venu échouer avec des ressources manifestes et très éloquentes d'une courte tête au passage du poteau d'arrivée, refaisant du terrain de manière très conséquente sur le hongre SAVILE ROW, cet événement ayant eu une incidence sur le moment où le hongre TORIANO avait pu être réellement équilibré et réellement lancé par son jockey pour tenter de gagner ;

Attendu que les Commissaires de courses étaient, au vu de ce qui précède, fondés à estimer que le hongre SAVILE ROW par son déport constant vers la gauche dans la ligne d'arrivée avait suffisamment contrarié le hongre TORIANO à un moment clé de la lutte entre les deux hongres, l'empêchant d'accélérer et de s'exprimer de manière limpide à environ 250 mètres du poteau d'arrivée ;

Que le hongre SAVILE ROW l'avait ainsi empêché de le devancer à l'arrivée de la course, une courte tête séparant ces concurrents au passage du poteau ;

Attendu qu'au vu de ce qui précède, il y a lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur-propriétaire Christophe PAUTIER ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 27 septembre 2023

H. d'ARMAILLE - G. HOVELACQUE - L. GISCARD d'ESTAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

TARBES - 23 SEPTEMBRE 2023

PRIX RACEANDCARE (PRIX FRANCIS JAMMES)

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications, d'une part, au jockey Damien MORIN et, d'autre part, à l'entraîneur Julian RESIMONT au sujet de la performance de la jument MONA LISA arrivée non-placée et notamment sur le comportement du jockey dans la ligne d'arrivée.

Le jockey a indiqué avoir eu pour consigne de monter ladite jument en retrait dans l'objectif de l'avoir la plus détendue possible, car elle découvrait une distance plus longue (2300 mètres) que lors de ses dernières sorties et a ajouté ne pas avoir eu le passage dans la ligne d'arrivée et qu'elle cherchait à pencher vers la lice intérieure précisant que voyant qu'il ne pouvait plus prétendre à une allocation il ne l'avait pas sollicitée énergiquement.

L'entraîneur a déclaré avoir donné pour consigne de monter la jument MONA LISA en dernière position, car c'est une jument très tendue, que lors de sa dernière course à POMPADOUR cela s'était mal passé, car elle avait pris la main de son jockey. Il a ajouté, après avoir vu les images, qu'effectivement son jockey ne lui avait pas «mis dur», mais qu'il n'avait pas d'explications.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et n'étant pas satisfaits par ces dernières, ont décidé de transmettre le dossier aux Commissaires de France Galop.

Les Commissaires de France Galop, agissant sur transmission du dossier par les Commissaires de courses au visa des articles 211 et 213 du Code de Courses au Galop ;

Après avoir convoqué l'entraîneur Julian RESIMONT, Mme Charley LAUFFER et Damien MORIN, respectivement entraîneur, propriétaire et jockey de la jument MONA LISA à se présenter à la réunion de mercredi 4 octobre 2023 et avoir constaté la non-présentation des intéressés, étant observé que le jockey Damien MORIN était représenté par le représentant de l'Association des Jockeys ;

Après avoir visionné plusieurs courses de la jument MONA LISA, pris connaissance du procès-verbal de la course, du courrier commun d'explications dudit entraîneur et de Mme Charley LAUFFER, ainsi que du jockey Damien MORIN ;

Vu les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les articles 162, 163 et 164 du Code des Courses au Galop ;

Vu les échanges de courriers de procédure de Mme Charley LAUFFER en date des 25, 26 et 27 septembre 2023 ;

Vu le courrier commun de l'entraîneur Julian RESIMONT et de Mme Charley LAUFFER, en date du 29 septembre 2023, mentionnant notamment :

- que les ordres donnés à M. Damien MORIN étaient de monter la jument à l'arrière du peloton, qu'elle soit le plus décontractée possible et de ne pas lui « mettre une course dure » s'il ne pouvait pas disputer l'arrivée, mais que bien sûr s'il avait la possibilité, de mettre toutes les chances de son côté pour pouvoir obtenir une allocation ;
- que MONA LISA n'a pas perçu d'allocation depuis le 27 décembre 2022 ;
- qu'en analysant les vidéos, la jument a énormément tiré et qu'elle était inserviable penchant très fortement à l'effort ;
- que n'ayant pas la vue de côté sur la dernière ligne droite, ainsi que le tracking, elle trouve difficile d'analyser la position de la jument dans les 400 derniers mètres de course ;
- qu'en regardant la vue de face et la vue de dos, elle trouve difficile à dire comment elle aurait pu être à l'arrivée ou du moins obtenir un meilleur classement ;
- que concernant les ordres donnés, c'est une jument très délicate qui tire énormément et s'oxygène très mal ;
- que si l'on regarde ses courses chez divers entraîneurs, elle a toujours énormément tiré et dans les chevaux elle est très difficile à gérer ;
- qu'il faut voir ses courses dont 4 exemples cités et qu'elle a également dérobé l'année dernière sur l'hippodrome de LIGNIERES ;
- que ce jour-là, son jockey Mme NICCO n'avait plus aucun contrôle et n'a pas réussi à tourner, qu'elle est allée tout droit en emportant un concurrent qui était à sa droite ;

Vu le courrier du jockey Damien MORIN, en date du 29 septembre 2023, mentionnant notamment :

- que Julian RESIMONT lui a demandé au vu du rallongement de la distance et du comportement très compliqué de la jument en course, ainsi que le matin, de la monter dernière, le but étant de la détendre un maximum et qu'elle s'oxygène bien ;
- que si cette jument est montée au combat et au contact des autres chevaux, elle tire énormément, son but était de lui donner un bon parcours dans le calme ;
- qu'en partant, il a essayé de mettre sa jument en dernière position, précisant qu'elle était allante jusqu'à la ligne d'en face ;
- qu'une fois seule derrière, elle s'est complètement relâchée, mais qu'il avait tout sur la même gauche, comme le montre la vidéo, ajoutant qu'elle ne s'oxygène tout de même pas correctement ;
- qu'à l'entrée de la ligne droite, il est derrière un rideau de chevaux et que plus ils avancent plus il avait des difficultés à « se servir » de sa jument, précisant qu'elle met sa tête sur la gauche ;
- qu'elle cherchait à s'échapper sur la droite, qu'elle a commencé à être de plus en plus oxygénée, ajoutant qu'elle est tellement généreuse « qu'elle s'oublie » ;
- qu'il a essayé de l'avoir bien en mains, car il sait qu'elle peut s'échapper à tout moment ;
- qu'en visionnant ses vidéos il avait déjà remarqué qu'elle dérobait sur la droite ;
- qu'il est derrière un cheval qui avance (le cheval de Mme CHENU) ;
- qu'à environ 150 mètres du poteau, quand plusieurs chevaux cèdent, il a le passage, mais que la jument n'accélère pas ;
- qu'elle penche beaucoup à droite, qu'il fait son maximum pour ne pas gêner les autres chevaux et la garder droite pour ne pas mettre les autres concurrents en danger ni lui-même et que c'est uniquement pour ces raisons qu'il ne la sollicite pas activement ;
- qu'au vu de ces éléments, il ne voit pas comment il aurait pu espérer un meilleur classement ;

Vu le courrier de procédure dudit jockey adressé le même jour ;

Attendu que le représentant de l'Association des Jockeys mandaté par le jockey Damien MORIN a déclaré :

- que cette jument a été montée lors de dix courses par dix jockeys différents ;
- que la jument n'est pas du tout évidente ;
- qu'elle a eu un gros souci une fois en course en étant très difficile ;
- que le jockey est pendu constamment sur la rêne et qu'il n'ose pas l'accompagner, car il a sans doute trop peur de se dérober ;
- qu'il essaie de la détendre, car elle est compliquée ;
- que la rallonger n'était peut-être pas une bonne idée ;
- que c'est la première fois que Damien MORIN la montait et qu'il a fait comme il a pu ;
- qu'il avait certainement peur de l'incident ou accident ;
- que Damien MORIN n'est jamais droit à cheval et qu'il n'est jamais avec elle ;
- qu'en lâchant les rênes, elle peut s'échapper ;
- que ce n'est pas une jument simple et que le fait d'avoir lors des dix courses dix jockeys différents, des tactiques de courses différentes et des entraîneurs différents montrent que franchement elle est difficile et pas une jument que les jockeys veulent garder ;
- que le jockey n'est pas à l'aise et qu'au canter « dès qu'il tirait dessus », elle se jetait à droite ;

Attendu que :

- l'ensemble des éléments du dossier ;
- notamment les images du film de contrôle ;
- l'analyse des performances antérieures de la jument MONA LISA ;
- la façon dont elle a été montée lors de sa course à TABRES, mais aussi lors de ses dernières courses ;
- son comportement assez délicat ;
- les explications apportées par l'entraîneur dans le cadre du présent dossier ;
- les explications apportées par son jockey dans le cadre du présent dossier ;

permettent de classer ce dossier en l'état tout en rappelant à toutes fins utiles à l'entraîneur et au jockey qu'il y a lieu de présenter des chevaux aptes à défendre leurs chances en courses publiques et de les monter de manière à ne pas laisser transparaître de doutes quant à la volonté de tout faire pour obtenir le meilleur classement possible ;

Attendu cependant que l'analyse de l'ensemble de la carrière de cette jument et de son comportement permettent de ne pas retenir d'irrégularité avérée au sens du Code des Courses au Galop nécessitant une sanction ou une interdiction de courir ni de retenir une irrégularité envers les parieurs ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de classer le dossier sans suite.

Paris, le 4 octobre 2023

L. GISCARD d'ESTAING - P-Y. LEFEVRE - R. FOURNIER SARLOVEZE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

CRAON - 24 SEPTEMBRE 2023

GRAND STEEPLE CHASE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Rappel de la décision des Commissaires de courses

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers la lice extérieure, après le saut de la dernière haie, du hongre BRIAC D'ECHAL (Stéphane PAILLARD), arrivé 1er, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre GARDONS LE SOURIRE (Clément LEFEBVRE), arrivé 2ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Clément LEFEBVRE (GARDONS LE SOURIRE), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné à environ 200 mètres du poteau d'arrivée par le hongre BRIAC D'ECHAL (Stéphane PAILLARD), arrivé 1er.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre GARDONS LE SOURIRE n'aurait pas devancé le hongre BRIAC D'ECHAL lors du passage du poteau d'arrivée, malgré le mouvement constaté.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Stéphane PAILLARD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir eu un comportement fautif en faisant pencher le hongre BRIAC D'ECHAL vers l'extérieur sous l'effet de la cravache et avoir, de ce fait, fait subir son mouvement au hongre GARDONS LE SOURIRE.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un courrier d'appel de la Société d'Entraînement Gabriel LEENDERS contre la décision des Commissaires de courses d'avoir maintenu le résultat ;

Après avoir convoqué l'entourage des hongres BRIAC D'ECHAL et GARDONS LE SOURIRE, à se présenter à la réunion de mercredi 4 octobre 2023 et avoir constaté la non-présentation des intéressés, à l'exception de l'entraîneur Gabriel LEENDERS et du jockey Stéphane PAILLARD ;

Après avoir visionné le film de contrôle, pris connaissance du procès-verbal de la course, des explications de la Société d'Entraînement Gabriel LEENDERS, des jockeys Stéphane PAILLARD et Clément LEFEBVRE, du propriétaire-entraîneur M. Bernard LE REGENT et des déclarations de l'entraîneur Gabriel LEENDERS et du jockey Stéphane PAILLARD, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique de la Société d'Entraînement Gabriel LEENDERS, en date du 26 septembre 2023, doublé d'un courrier recommandé, mentionnant notamment :

- que dans la phase finale, BRIAC D'ECHAL saute le dernier obstacle en tête, que son représentant, GARDONS LE SOURIRE, initialement à gauche de BRIAC D'ECHAL penche légèrement sur sa droite au moment du saut, alors qu'à la réception de cette dernière haie et, plus précisément, 2 foulées après l'obstacle, Stéphane PAILLARD donne un coup de cravache à droite de BRIAC D'ECHAL le faisant pencher ainsi de plus de 8 mètres à gauche, vers la liste extérieure, au même moment où Clément LEFEBVRE s'était déjà engagé lui aussi à gauche via une rêne d'ouverture ;
- que le mouvement flagrant de BRIAC D'ECHAL obligeant Clément LEFEBVRE et GARDONS LE SOURIRE à changer de ligne pour repasser à droite de BRIAC D'ECHAL et Stéphane PAILLARD ;
- que cela peut paraître être un détail, mais qu'un mouvement pareil induit un net changement d'équilibre chez le cheval, qui sous la fatigue et 73 kilos, influe indéniablement sur l'accélération et la performance du cheval ;
- que cela a été d'autant plus problématique pour GARDONS LE SOURIRE qui n'est pas un «sprinter» et qui a besoin de distance pour se lancer et trouver sa pointe de vitesse ;
- que devoir être relancé à ce moment précis de la course l'a clairement empêché d'exprimer pleinement son potentiel final ;
- un mouvement de course qui, à à peine 100 mètres du disque final va à l'inverse du Code des Courses lequel protège contre ces incidents ;
- un sentiment donc d'injustice, puisque, bien qu'une enquête ait été ouverte d'office par les Commissaires présents sur place, l'arrivée a été maintenue, alors que le jockey

mis en cause, Stéphane PAILLARD, a pris deux jours de « *mise à pied* » pour ce dit mouvement et que la gêne avait donc bien été avérée ;

- qu'il réclame donc que le dossier soit étudié afin que son représentant, GARDONS LE SOURIRE, soit alloué de la victoire qui lui revient ;

Vu le courrier du jockey Stéphane PAILLARD, reçu en date du 29 septembre 2023, mentionnant notamment que :

- BRIAC D'ECHAL a penché à la réception du dernier obstacle qu'il a passé en force en le déséquilibrant ;
- le temps que son partenaire et lui-même se rééquilibrent, il cherche l'appui de la lice extérieure, mais qu'une fois rééquilibré, il ne penche plus ;
- son confrère Clément LEFEBVRE n'arrête pas de soutenir son partenaire lorsqu'il y a le mouvement, qu'il est juste derrière lui au moment du mouvement et qu'il y a « *1/2 longueur* » à l'arrivée, ajoutant qu'il ne fait que pousser son cheval jusqu'au poteau ;

Vu le courrier du propriétaire-entraîneur M. Bernard LE REGENT, reçu en date du 30 septembre 2023, mentionnant notamment :

- que juste avant de sauter la dernière haie, GARDONS LE SOURIRE se trouve à la gauche de son cheval à environ 1,5-2 mètres ;
- que juste après le saut, GARDONS LE SOURIRE qui a sauté sur sa droite se retrouve exactement derrière son cheval ;
- qu'à ce moment, BRIAC D'ECHAL commence à pencher sur sa gauche ;
- que GARDONS LE SOURIRE, au lieu de conserver sa ligne directe et totalement dégagée vers l'arrivée, accompagne le mouvement de son cheval en venant sur sa gauche, puis se ravise et reprend sa ligne directe en passant par la droite de son concurrent ;
- que dans ce mouvement de droite à gauche de GARDONS LE SOURIRE, il est clairement visible que celui-ci n'a pas été repris, mais au contraire a été très sollicité par son jockey et n'a subi aucune perte de vitesse due au mouvement de son concurrent ;
- qu'en conséquence, le mouvement de son cheval n'a pas empêché GARDONS LE SOURIRE de gagner, comme l'ont constaté les Commissaires de courses en fonction à CRAON ;

Vu le courrier du jockey Clément LEFEBVRE, reçu le 1er octobre 2023, mentionnant notamment :

- qu'il se trouve à la gauche de BRIAC D'ECHAL au saut de la dernière haie et qu'à la réception de celle-ci le jockey Stéphane PAILLARD sollicite son cheval à droite et penche brusquement sur sa gauche, l'entraînant avec lui, car il se trouve à sa hanche ;
- que ce mouvement ralentit considérablement sa progression, car leur trajectoire n'est plus rectiligne, puis que leurs concurrents leur coupent la trajectoire ;
- que son cheval n'a alors pas d'autre choix que ralentir et qu'il doit alors contourner son concurrent ;
- qu'il est à 200 mètres de l'arrivée, doit rééquilibrer et relancer son partenaire qui a perdu son élan, ce qu'il fait très bien, puisqu'il ne cesse de progresser ;
- que la perte de terrain sur quelques secondes empêche GARDONS LE SOURIRE, qui ne cesse d'accélérer, de gagner ;
- que les chiffres le montrent sur le rapport tracking, que pendant que BRIAC D'ECHAL conserve une vitesse de 48,3 km/h, son cheval accélère à 48,9-49 km/h ;
- que cela indique que son cheval était plus rapide dans la dernière phase de la course et que sans la gêne, il aurait pu décrocher la victoire ;

Attendu que l'entraîneur Gabriel LEENDERS a notamment déclaré en séance :

- qu'il est évident qu'il y a un changement de ligne, qu'au moment du saut, il est à gauche de BRIAC D'ECHAL puis que son cheval penche à droite et qu'une fois réceptionné le jockey Clément LEFEBVRE s'engage à gauche en faisant une rène d'ouverture ;
- que le cheval se remet sur l'équilibre pour être à gauche, qu'il faut de nouveau changer d'équilibre, ce qui n'est pas évident pour un cheval de 500 kg, en bout de course, lancé en pleine vitesse sur une piste rapide, qu'il s'agit de points techniques et que malgré cela il finit à une demi-longueur à l'arrivée ;
- que ce qui compte est le mouvement sur le plat et non sur l'obstacle ;

- avoir eu un sentiment d'injustice au regard de l'absence de rétrogradation et des données du tracking, ajoutant que s'il y avait eu une longueur les séparant à l'arrivée, il n'aurait pas « réclamé » ;

Attendu que le jockey Stéphane PAILLARD a déclaré :

- que son cheval fait une faute à la dernière haie et qu'il est un peu déséquilibré, qu'il a donné une vraie sollicitation au moyen de la cravache, que le jockey Clément LEFEBVRE ne s'est pas arrêté de solliciter, précisant qu'il n'était pas à sa hanche, mais derrière lui et qu'il n'a jamais « clipé » ;
- que son cheval a aussi perdu de la vitesse et du terrain à ce moment, puis qu'ils ont avancé tous les deux ;
- que son cheval a aussi penché, qu'il a « poussé » son cheval, précisant qu'une fois qu'ils ont été droits ils ont « poussé » tous les deux ;

Attendu qu'à la question de M. Louis GISCARD d'ESTAING de savoir ce qu'il entendait par « pousser », le jockey Stéphane PAILLARD a indiqué que son cheval a donné à son concurrent envie d'avancer, que ce dernier n'a jamais cédé, mais a été challengé et n'a jamais « lâché le morceau » ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance posée en ce sens ;

Vu les dispositions des articles 166 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ;

Attendu qu'en abordant le dernier obstacle du parcours, le hongre GARDONS LE SOURIRE, qui était initialement en retrait à l'intérieur du hongre BRIAC D'ECHAL, avait été dirigé intentionnellement par son jockey Clément LEFEBVRE à l'extérieur de son concurrent ;

Que le hongre GARDONS LE SOURIRE avait franchi le dernier obstacle complètement à l'extérieur du hongre BRIAC D'ECHAL se décalant ensuite fortement vers sa droite lors de son saut, se rapprochant alors sensiblement de son adversaire et se retrouvant à proximité immédiate de lui, dans son sillage, à la réception ;

Que le hongre BRIAC D'ECHAL avait alors à son tour effectué un mouvement vers l'extérieur après le saut de cet obstacle ;

Que les différents mouvements de ces deux concurrents depuis la sortie du dernier tournant, la façon dont ils étaient sollicités depuis l'entrée du dernier tournant et l'ascendant qu'avait continuellement conservé le hongre BRIAC D'ECHAL sur son adversaire, ne permettent pas de considérer avec certitude que le hongre GARDONS LE SOURIRE, qui avait été gêné sur environ deux foulées, ce qui n'est pas contesté, aurait été en mesure de venir gagner la course sans le décalage de son concurrent ;

Que le hongre GARDONS LE SOURIRE avait été dominé d'une demi-longueur en étant très sollicité, le hongre BRIAC D'ECHAL ayant lui-même perdu du terrain en se déportant vers sa droite après le saut du dernier obstacle ;

Que si les Commissaires de courses ont justement sanctionné le jockey Stéphane PAILLARD pour ne pas avoir été assez vigilant dans sa trajectoire, il y a lieu de rappeler la doctrine du jugement des gênes et de leurs conséquences et de constater que :

- ce comportement fautif n'impliquait pas de rétrograder son partenaire en l'absence d'une monte pouvant être qualifiée d'inconséquente ou dangereuse et en l'absence de la certitude qu'il avait empêché de manière avérée le hongre GARDONS LE SOURIRE de gagner, les deux concurrents ayant lutté continuellement et le hongre BRIAC D'ECHAL ayant constamment repoussé son concurrent ;

Attendu qu'il y a donc lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par la Société d'Entraînement Gabriel LEENDERS ;

- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 4 octobre 2023

Louis GISCARD d'ESTAING - Pierre-Yves LEFEVRE - R. FOURNIER SARLOVEZE

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,

les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

samedi 23 septembre 2023

0006 266

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Dominique Le BARON DUTACQ -
Nicolas LANDON - Pierre POURET

1346 ²⁴⁵ **PRIX LE GOURZY** **3500 m**
(Haies - À réclamer - Mâles et Hongres)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 4.000 en 4.000. **Poids: 68 k**. Surcharges accumulées: 1 k. par 4.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1192** **Lenel**, h, b.f, 3 ans, par Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang [Sinndar (IRE)], 69 k (65 k), ♂, (16 000), M^{me} S. Hosselet (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) **1**
- 1229** ² **Black Teen**, h, gr, 3 ans, par Morandi et Ever Teene [Even Top (IRE)], 70 k (67 k), ♂, (20 000), Tenuta Dei Principi (L. Maceli), L. Maceli **2**
- 1229** ⁵ **Keep Calm Dariyan**, h, b, 3 ans, par Dariyan et Princess Kaine IRE (Ifraaj GB), 69 k (68 k), ♂, (16 000), E. & G. Leenders (s) (D. Thomas), E. & G. Leenders (s) **3**
- 1253** ³ **Dalakhov USA**, h, b, 3 ans, par Noble Mission GB et Agades USA (To Honor And Serve USA), 71 k (68 k), ♂, (24 000), Passion Racing Club (N. Howie), D. Windrif **4**
- 1276** **Kenavo Du Sap**, h, b.f, 3 ans, par Racinger et Azur Du Sap (Al Namix), 68 k (67 k), ♂, (12 000), A. Delaroque (A. Moriceau), Ch. Herpin (s) **5**
- 1229** ¹ **Minotor Des Mottes**, h, 3 ans, 71 k (70 k), ♂, (16 000), J. Roulois (R. Mayeur), J. Jouin **tbé**
- 1229** ³ **To Go**, h, 3 ans, 69 k, ♂♂, (16 000), Ecurie des Dragons (D. Ubeda), M. Pitart **tbé**

7 partants; 12 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 181 €

5 long, 4 long ½, 5 long, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

1913 € Bloodstock Agency Ltd.

956 € Bertrand Compagnie.

540 € Philippe Thiriet, Vincent Le Roy, Philippe Desmard.

374 € Redmon Farm Llc, prime non attribuée.

187 € Wilfried Noel-Deshayes, M^{me} Jacqueline Deshayes.

Temps total: 4'28''52''

Le hongre LENEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1347 ¹⁴⁴ **PRIX ROBERT LEJEUNE** **3600 m**
(Haies - Groupe III - Mâles et Hongres)

135 000 € (60750, 29700, 17550, 12150, 6750, 4725, 3375)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**. **Poids: 65 k**. Les poulains ayant, en courses de haies, gagné une Listed Race porteront, 2 k.; plusieurs Listed Races, 3 k.; une course de Groupe, 4 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du poulain gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

377 ² **Master D'Oc**, m, b.m, 3 ans, par Doctor Dino et Mind Master USA (Mizzen Mast USA), 65 k (66 k), Haras du Saubouas (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) **1**

675 ² **Leon Du Berlais**, m, b, 3 ans, par Authorized IRE et Chica Du Berlais (Cadoudal), 65 k, ♂, Ecurie Hub de Montmirail (G. Masure), A. Chaille-Chaille **2**

675 ¹ **Jigme (IRE)**, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Simawa IRE (Anabaa USA), 69 k, ♂, Phoenix Eventing SARL (L. Philipperon), M. Rolland (s) **3**

1223 ² **Sultan Pierji**, h, b, 3 ans, par Ectot (GB) et Sultane Des Bordes [Lavirco (GER)], 65 k, Ecurie Sagara (G. Meunier), H. Merienne (s) **4**

1223 ¹ **Light Wave**, h, al, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Spring In The Air [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k, ♂, G. Samama (K. Nabet), J. Boisnard (s) **5**

1223 ³ **Charme Dore**, h, b.f, 3 ans, par Sommerabend GB et Surprise Doree [King'S Best (USA)], 65 k (66 k), M^{me} D. Mele (J. Charron), M^{me} D. Mele **6**

801 ⁵ **Surinfil**, h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 65 k, ♂, M^{me} G. Reille-Villedéy (T. Beaurain), Butel & Beaunez (s) **7**

7 partants; 9 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 229 €

encolure, 1 long ¼, 1 long ½, 3 long, 1 long, 3 long.

60750€ - 29700€ - 17550€ - 12150€ - 6750€ - 4725€ - 3375€

Primes aux éleveurs:

9720 € Gaec De La Seguegne, Jean-Michel Campos.

4752 € Haras Du Berlais.

2808 € Yeguada Centurion Slu.

1944 € Ecurie Pierre Julienne.

1080 € Gerard Samama.

756 € M^{me} Chantal Becq.

540 € Butel & Beaunez (S), Pascal Noue, M^{me} Charlotte Lambert, Matheo Beaunez.

Temps total: 4'18''83''

Le hongre MASTER D'OC et le poulain LEON DU BERLAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1348 ¹⁴² **PRIX VIOLON II** **4400 m**
(Steeple-Chase - Handicap divisé)
(Listed)
Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Référence: +10.

1228 ² **Gallipoli**, h, b, 6 ans, par Gleneagles IRE et Lockup (IRE) (Inchinor GB), 68^{1/2} k, ♂, T. Storme (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s) **1**

870 **Grand Oncle**, h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Princesse Lington (Bulington), 72 k, ♂♂, M^{me} I. Peltier (O. Jouin), P. & C. Peltier (s) **2**

<p>1249 ⁶ Rimpoche, h, al, 8 ans, par No Risk At All et Spring Baby [Turgeon (USA)], 63 k, ♂, S. Plot (<i>G. Meunier</i>), H. Merienne (s)</p> <p>1228 ⁷ Marechal Desjy, h, al, 5 ans, par Kitkou et Sea Dame (Cadoudal), 71^{1/2} k, ♂, S. Sutton (<i>N. Gauffenic</i>), H. Merienne (s)</p> <p>837 ² Flanker, h, b, 6 ans, par Kap Rock et Sheraka [Muhtathir (GB)], 68 k, ♂, P. Lauga (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille</p> <p>1308 ⁷ Iorana Vallis, f, b, f, 5 ans, par Martaline GB et Quora Vallis (Mansonnien), 69^{1/2} k, ♀, M^{me} AN. Dutertre (<i>G. Re</i>), M. Mescam (s)</p> <p>805 ⁶ Fanfaron Special, h, n.p, 8 ans, par Gentlewave (IRE) et Ultra Speciale (Robin Des Pres), 69 k, ♂, Ecurie du Haras d'Erable (<i>T. Chevillard</i>), P. Quinton (s)</p> <p>1184 Hextrawel Du Porto, f, 6 ans, 66^{1/2} k, M^{me} MG. Boudot (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)</p> <p>477 ⁵ Invite De Marque, h, 5 ans, 67 k, ♂, B. Collette (<i>K. Nabet</i>), AS. Pacaut (s)</p> <p>1228 ¹ Blackfield, f, 7 ans, 68^{1/2} k, ♀, T. Seguinotte (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam (s)</p> <p>Galet Des Fosses, h, 7 ans, 64^{1/2} k, ♂, M^{me} G. Reille-Villedey (<i>M^{me} L. Suisse</i>), Butel & Beaunez (s)</p> <p>1193 ² Chimene, f, 6 ans, 63 k, ♀, A. Vandenhove (<i>D. Lecomte</i>), L. Viel (s)</p> <p>1228 ³ Super Gino, h, 6 ans, 70 k, ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)</p> <p>13 partants; 33 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1293 € Certif. vétérinaire: <i>Easter Boy</i> 4 long, 3 long 1/2, 3 long 1/3, 4 long, 3/4 long, 6 long, 1 long 1/4, 4 long, 1 long. 49500€ - 24200€ - 14300€ - 9900€ - 5500€ - 3850€ - 2750€</p> <p>Primes aux éleveurs: 7177 € Sca Elevage De Tourgeville, B. S. I. Nv, Thierry Lohest. 3509 € Vcte Yves De Soultrait. 2073 € Serge Plot. 1435 € M^{me} Catherine Bodin. 797 € Pierre Lauga. 558 € Andre-Noel Dutertre. 398 € M^{me} Georges Ore-Nouteau, M^{me} Annick Chevalier, Benoit Chevalier.</p> <p><i>Temps total: 5'41''62'''</i></p> <p>Les Commissaires ont autorisé la jument HEXTRAWEL DU PORTO a être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques. Les hongres GALLIPOLI, GRAND ONCLE, RIMPOCHE, MARECHAL DESJY et FLANKER ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>thé</p>
<p>1349 ²⁴⁶ PRIX LA TURBIE (Haies - À réclamer) 3600 m</p> <p>26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)</p> <p>Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 68 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.</p> <p>Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %</p> <p>Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.</p> <p>1256 ² Montanel, f, b, 4 ans, par Brametot IRE et Mon Choix [Choisir (AUS)], 66 k, ♀, (12 000), D. Payen (<i>D. Mescam</i>), M. Mescam (s)</p> <p>Liggets Hill IRE, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Lios Na Si IRE (Robin Des Champs), 69 k (66 k), (18 000), Ecurie de Roebeck (<i>H. Nugent</i>), N. George & A. Zetterholm (s)</p> <p>802 Planting, h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Sandy Cat [Hurricane Cat (USA)], 70 k (66 k), ♂, (16 000), SASU Scuderia Christian Troger (<i>G. Faivre-Picon</i>), D. Satalia</p> <p>925 ⁴ Jaguar Lagrange, h, al, 4 ans, par It'S Gino GER et Panzara D'Airy (Cadoubel), 71 k (68 k), ♂, (14 000), Ecu. Ecuries Moise Ohana (<i>L. Brechet</i>), Gab. Leenders (s)</p> <p>Japril Fool, h, b, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et Always Awake [Rip Van Winkle (IRE)], 69 k, ♂, (14 000), L. Hervo (<i>T. Chevillard</i>), L. Hervo</p> <p>1256 ⁵ Confined Queen, f, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Lockup (IRE) [Inchinor GB], 66 k (65 k), ♂, (12 000), F. Bellemere (<i>C. Smeulders</i>), F. Bellemere</p> <p>18 Gerardus, h, 4 ans, 69 k (66^{1/2} k), ♀, (14 000), JR. Breton (<i>JB. Breton</i>), JR. Breton</p> <p>7 partants; 20 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 550 € Sans motif: <i>Brexit Flight</i> encolure, 4 long, 3 long 1/2, loin, loin.</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>thé</p>

<p>11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€</p> <p>Primes aux éleveurs: 1913 € Franklin Finance S.A., Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard. 956 € Jimmy Mangan, prime non attribuée. 540 € Erwan Brindjonec, Michael Aubry. 374 € Nicolas Deshayes, Claude-Yves Pelsy. 187 € Ange Saliot. 124 € Sca Elevage De Tourgeville, Thierry Lohest, Thierry Storme.</p> <p><i>Temps total: 4'29''54'''</i></p> <p>La pouliche MONTANEL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Hugh NUGENT, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5 sollicitations, 1^{re} infraction).</p> <p>A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Damien MESCAM, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 sollicitations, 2^e infraction).</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>thé</p>
<p>1350 ¹⁴⁵ PRIX DE COMPIEGNE (Haies - Groupe III) 3900 m</p> <p>135 000 € (60750, 29700, 17550, 12150, 6750, 4725, 3375)</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant, en courses de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k.; un Groupe III ou II, 2 k.; plusieurs Groupe, 3 k. En outre, les chevaux ayant gagné un Groupe I porteront 3 k.</p> <p>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</p> <p>Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.</p> <p>669 Goa Lil, h, b, 7 ans, par Samug GER et Unekaina [Lost World (IRE)], 68 k, N. Twiston-Davies (<i>de F. Giles</i>), N. George & A. Zetterholm (s)</p> <p>804 ³ Ine Anjou, f, al, 5 ans, par Balko et Line Garry [Ballingarry (IRE)], 64 k, ♀, Mustang SARL (<i>O. Jouin</i>), M. Solier</p> <p>804 ¹ La Cheneviere, f, gr, 5 ans, par Montmartre et Baie Des Veys (Nickname), 64 k, ♀, SARL Carion E.M.M. (<i>B. Lestrade</i>), F. Nicolle</p> <p>512 Kapteen, h, b, 8 ans, par Kap Rock et Manson Teene (Mansonnien), 66 k, D. Dahan (<i>C. Lefebvre</i>), Rob. Collet (s)</p> <p>649 ⁴ Alnadam, h, b, f, 10 ans, par Poliglote (GB) et Rosadame (Bonbon Rose), 66 k, ♀, B. Drew (<i>G. Meunier</i>), M^{me} S. Leech</p> <p>806 Honest Vic IRE, h, b, 10 ans, par Kalanisi IRE et Miss Vic Lovin IRE (Old Vic GB), 66 k (66^{1/2} k), ♂, MARK Opperman (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)</p> <p>1058 Assad Lawal, h, al, 8 ans, par Bernebeau et Tardoune (Spadoun), 66 k, ♂, S. Jeddari (<i>R. Law-Eadie</i>), S. Jeddari</p> <p>7 partants; 11 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 499 € 7 long, 6 long, 1 long, 4 long 1/2, 2 long, 1 long. 60750€ - 29700€ - 17550€ - 12150€ - 6750€ - 4725€ - 3375€</p> <p>Primes aux éleveurs: 8808 € Jimmy Detouillon. 4306 € Gildas Vaillant. 2544 € Sarl Carion E. M. M. . 1761 € Bertrand Compagnie. 978 € Richard Corveller, Ange Corveller. 685 € W. G. Cleary, prime non attribuée. 489 € Francois-Marie Cottin.</p> <p><i>Temps total: 4'37''32'''</i></p> <p>Le hongre GOA LIL et la jument INE ANJOU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>thé</p>
<p>1351 ²⁴⁴ PRIX MID DANCER (Haies) (Classe 2) 3500 m</p> <p>55 000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)</p> <p>Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies (A Réclamer excepté) reçu 22.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000</p> <p>Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %</p> <p>Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.</p>	<p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>thé</p>

453	³ Kador De Ciergues , h, b.f, 3 ans, par Masterstroke USA et Ofurie (Robin Des Champs), 68 k, ♂, Ecu. Ecuries Moise Ohana (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	1	
1190	² Prezienne Du Large , f, n.p, 3 ans, par Great Pretender IRE et Abu Dhabi (Saint Cyrien), 66 k (65 k), ♂, M ^{me} S. Tortiger (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	2	
1091	Kazador De Kerker , h, b.f, 3 ans, par Karaktar IRE et Anyatta De Kerker (Al Namix), 69 k, ♂, M ^{me} P. Papot (<i>J. Charron</i>), P. Quinton (s)	3	
652	¹ Karakta , f, b, 3 ans, par Karaktar IRE et Legitime (Kadalko), 67 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>K. Nabet</i>), d'E. Andigne	4	
1223	⁴ Henri Quatre (IRE) , h, b.f, 3 ans, par Cokoriko et Villa Navarre (Saint Des Saints), 69 k, ♂, J. Detre (<i>G. Re</i>), F. Nicolle	5	
1192	¹ Earl Of Shannon , h, b, 3 ans, par Doctor Dino et Shannon Pearl [Turgeon (USA)], 69 k, ♂, C. Marzocco (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	6	
1130	¹ Klovis , h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Dame Tara [Astarabad (USA)], 69 k, ♂, JCN. Bignon (<i>B. Lestrade</i>), G. Lassaussaye	7	
751	⁵ Kapchounika , f, 3 ans, 66 k (65 k), ♂, G. Codre (<i>G. Meunier</i>), Y. Fouin (s)	arr	
346	³ Meme Pas Kap , f, 3 ans, 66 k (66 ^{1/2} k), Ecurie Michael Rizieri (<i>J. Reveley</i>), C. Boutin (s)	arr	
	Merci Elie , h, 3 ans, 67 k (66 k), ♂, L. Mineo (<i>M. Farcinade</i>), M. Rolland (s)	tbé	
	10 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 1507 €		
	Eng. Sup.: <i>Prezienne Du Large</i>		
	8 long, 2 long, 1/2 long, 3 long, 2 long, loin.		
	25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€		
	Primes aux éleveurs:		
	4048 € Jean-Louis Devillard.		
	2024 € Pascal Noue, Jean-Raymond Breton, M ^{me} Fanny Breton.		
	1144 € M ^{me} Kerstin Drevet.		
	792 € Haras De Saint-Voir.		
	396 € Jacques Detre, Patrice Detre, Bruno Senamaud.		
	264 € M ^{me} Henri Devin.		
	132 € Earl Lassaussaye.		
	<i>Temps total: 4'24''61'''</i>		
	les Commissaires ont autorisé la pouliche MEME PAS KAP à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.		
	Le hongre KADOR DE CIERGUES et la pouliche KARAKTA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
	A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey James REVELEY sur la performance de la pouliche MEME PAS KAP (arrêtée).		
	Le jockey a déclaré que la pouliche s'était rapidement retrouvée sans ressources.		
1352	¹⁴⁶ PRIX THE FELLOW - MARQUISE DE MORATALLA 4400 m (Steeple-Chase - Groupe III)		
	150000 € (67500, 33000, 19500, 13500, 7500, 5250, 3750)		
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids: 66 k. Les poulains et pouliches ayant, en steeple-chase, gagné un Groupe III ou II, porteront 2 k; plusieurs Groupe, 3 k.; un Groupe I, 4 k.		
	Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.		
	Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %		
	Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.		
680	Okkido , h, b, 4 ans, par Martaline GB et Kotkieglote [Poliglote (GB)], 66 k, ♂, Haras de Montaigne (<i>F. Bayle</i>), A. Chaille-Chaille	1	
475	¹ Goliath Du Rheu , h, b.f, 4 ans, par Castle Du Berlais et Pepite Du Rheu (Voix Du Nord), 68 k, ♂, J. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2	
908	² Le Philosophe , h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Conceptuelle (Stormy River), 66 k, ♂, JM. Bazire (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	3	
908	³ Jazz Manouche , h, b, 4 ans, par Nom De D'La et Tinapalo [Epalo (GER)], 66 k, JL. Berger (<i>D. Mescam</i>), L. Pontoir (s)	4	
680	¹ Juntos Ganamos , h, 4 ans, 70 k, ♂, A. Jathiere (<i>de F. Giles</i>), C. Boutin (s)	tbé	
1254	¹ Speed Emile , h, 4 ans, 68 k, ♂, J. Bisson (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tbé	
	6 partants; 12 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 3377 €		
	Sans motif: <i>Pacific One</i>		
	3 long 1/2, 7 long, 1 long.		
	67500€ - 33000€ - 19500€ - 13500€		
	Primes aux éleveurs:		
	10 800 € Haras Des Coudraies.		
	5 280 € Suc. Claude Duval.		
	3120 € Neustrian Associates.		
	2160 € Jean-Louis Berger, Cesare Gallorini Berger, M ^{me} Alexandrine Berger.		
	<i>Temps total: 5'39''23'''</i>		
	Les hongres OKKIDO et GOLIATH DU RHEU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1353	²⁴⁷ PRIX CHAKHANSOOR 3900 m (Haies - Handicap de catégorie - Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis)		
	55000 € (24750, 12100, 7150, 4950, 2750, 1925, 1375)		
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.		
	Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.		
	Pour Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné cinquante courses.		
	Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.		
	Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.		
	Référence: +15.		
402	Hipster Paradise , h, b, 6 ans, par American Devil et Balnutz (Balko), 72 k, ♂, SCEA des Sens (<i>W. Bertin</i>), Y. Fouin (s)	1	
189	² Fundam , h, b, 5 ans, par Authorized IRE et Gloirez [Saumarez (GB)], 72 k, ♂, R. Corveller (<i>T. Lefranc</i>), A. Chaille-Chaille	2	
806	Chichi De La Vega , h, b, 6 ans, par Nom De D'La et Cesarine Palace [Great Pretender (IRE)], 71 ^{1/2} k, Rob. Collet (s) (<i>Q. Samaria</i>), Rob. Collet (s)	3	
1250	⁴ Great Feeling , h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Felingarie [Lingari (IRE)], 66 k, ♂, D. Dahan (<i>B. Marchand</i>), M. Seror (s)	4	
914	Iron Sacre , h, b.f, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane Sacree (Dear Doctor), 71 k, ♂, C. Masle (<i>A. Seigneur</i>), E. Grall (s)	5	
	Fight For Me , h, b, 8 ans, par Kapgarde et Nasseseuse [Assessor (IRE)], 66 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Mirande (<i>PA. Grondin</i>), M ^{me} I. Pacault	6	
713	² Mercinette , f, b.f, 5 ans, par Crillon et Merci Pierji (Kotky Bleu), 71 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Cap Orne (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	7	
677	Bandero , h, 8 ans, 71 ^{1/2} k, ♂, Haras de Beauvoir (<i>N. Howie</i>), AS. Pacault (s)	8	
189	Vangostyle , h, 5 ans, 71 k, ♂, Ikarusracing (<i>GG. Vibert</i>), M ^{me} D. Mele	9	
516	Goliath , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} V. Bertran de Balanda (<i>N. Ferreira</i>), J. Bertran de Balanda (s)	10	
	10 partants; 31 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1166 €		
	Certif. vétérinaire: <i>Iako</i>		
	1 long, 3 long 1/2, 1 long 1/4, 1 long 1/4, courte encolure, courte tête, 4 long 1/2, encolure, 2 long.		
	24750€ - 12100€ - 7150€ - 4950€ - 2750€ - 1925€ - 1375€		
	Primes aux éleveurs:		
	3 588 € Scea Des Sens.		
	1 754 € Richard Corveller.		
	1 036 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.		
	717 € Alain Cucheval, David Dahan.		
	398 € Christophe Masle.		
	279 € Haras De Mirande.		
	199 € Ecurie Cap Orne.		
	<i>Temps total: 4'46''23'''</i>		
	Les hongres HIPSTER PARADISE et IRON SACRE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
	A l'issue de la course, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Alexandre CHESNEAU, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.		
1354	¹⁴³ PRIX MANDARIN 4400 m (Steeple-Chase - Handicap divisé) Deuxième épreuve		
	62000 € (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)		
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , ayant couru depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1 ^{re} catégorie.		
	Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.		
	Référence: +21.		

1249 Pinaclouddown IRE, h, b, 7 ans, par Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE (King'S Best USA), 67^{1/2} k, ♂, G. Hanouna (A. Zulliani), L. Postic

755 2 Impair Et Passe, h, al, 5 ans, par No Risk At All et Sans Histoire [Blushing Flame (USA)], 70 k (69 k), ♂♂, Haras de Saint-Voir (G. Meunier), de N. Lageneste

1200 1 Grace D'Oudairies, f, b, 7 ans, par Nicaron GER et Quinine [Network (GER)], 69 k (67 k), ♀, G. Viel (D. Lecomte), L. Viel (s)

651 3 Days Dream, f, gr, 7 ans, par Martaline GB et Donna Lorcy [Great Palm (USA)], 70 k (68 k), ♀, Y. Fouin (s) (T. Andrieux), Y. Fouin (s)

1249 4 Ginota, f, b, f, 5 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 71^{1/2} k (68^{1/2} k), Ecurie des Alerions (Q. Samaria), H. Merienne (s)

1231 6 Amour D'Un Jour, h, gr, 5 ans, par Polarix (GB) et La Laita [Goldneyev (USA)], 69 k (68 k), ♀, J. Jouin (R. Mayeur), J. Jouin

1216 Allied Force, h, 9 ans, 71 k, ♀, M^{me} C. Cealy (G. Re), M. Pitart

Happvaley Du Seuil, f, 6 ans, 72 k (69 k), M^{me} M. Courreges (N. Howie), M. Seror (s)

1249 3 Flamand Rose, h, 8 ans, 71^{1/2} k (67^{1/2} k), ♂♂, J. Zuliani (M^{me} B. Zuliani), J. Zuliani

9 partants; 10 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 157 €
Certif. vétérinaire: Bat D'rim
2 long, 1 long, 1 long 3/4, 6 long, loin.
27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€

Primes aux éleveurs:
4045 € Mattock Stud, prime non attribuée.
1977 € Haras De Saint-Voir.
1168 € Comte Michel De Gigou.
809 € Artu (S), Damien Artu, M^{lle} Marie Artu.
449 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
314 € Jean-Pierre-Andre Boudet.

Temps total: 5'46''68''

Le jockey Dylan UBEDA s'étant accidenté dans le Prix le Gourzy, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ALLIED FORCE par le hongre Geoffrey RE.

Le hongre PINACLOUDDOWN et la jument DAYS DREAM ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CASTERA-VERDUZAN

dimanche 24 septembre 2023

0511267

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Michel DAROLES - Bernard PONS

1355 4181 PRIX DE LA TOUR DE PERES (PRIX DES BENEVOLES) 3800 m
(Haies - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

1256 4 Jazz Moon GB, h, b, 4 ans, par Pether'S Moon IRE et Azza [Great Pretender (IRE)], 69 k (66 k), ♂♂, (9 000), Ecurie Normandy Spirit (F. Mula), F. Nicolle

1036 2 Beau Gaulois, h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Belle Griotte [Poliglote (GB)], 69 k (65 k), ♂♂, (9 000), M^{me} H. Devin (M^{me} B. Zulliani), F. Nicolle

1263 5 Kushinda, f, al, 4 ans, par Barastraight (GB) et Miss Oversea [Royal Academy (USA)], 67 k, ♂♂, (9 000), M^{me} H. Cadot (B. Fouchet), L. Cadot

Beautiful Prince, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et La Grande Dame [Daliapour (IRE)], 69 k (66 k), ♀, (9 000), H. Benoist d'Azy (A. Seigneul), de A. Boisbrunet (s)

4 partants; 10 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 76 €
Consition spéciale: Daily Quest
1 long, 8 long 1/2, loin.
5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€

Primes aux éleveurs:
765 € James And Jean Potter Ltd, prime non attribuée.
382 € M^{me} Henri Devin.
223 € Olivier Triboire, Haras Des Sablonnets.
151 € Jacques Seror.

Temps total: 4'34''3''

Les Commissaires ont autorisé la jument DAILY QUEST à faire un tour de rond et à être montée en piste, la demande ayant été faite dans les délais.

Les Commissaires ont déclaré la jument DAILY QUEST non partante pour s'être renversée et tombée sur le dos en se rendant au départ. Le jockey Tanguy LEPLAY est tombé en se rendant au départ de la course, il a été vu par le médecin de service.

Aucun cheval n'a été réclamé.

Absence de salivarium.

1356 4183 PRIX AMBULANCE SOUBIRON (PRIX DE L'ESTRIGON) 3800 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1288 3 Great Paul, h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 68 k (65 k), ♂♂, (7 000), JF. Cuenca (G. Champier), JF. Cuenca

1312 Poplar Square, h, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Polimka [Poliglote (GB)], 68 k (64 k), ♂♂, (7 000), JF. Cuenca (M^{me} B. Zulliani), JF. Cuenca

1013 2 Idem Des Mottes, f, b, 5 ans, par Feel Like Dancing GB et Ulyssa Des Mottes (Nononito), 66 k (63 k), ♀, (7 000), J. Barrao (M. Crampe), J. Barrao

1269 Brut De Pomme, h, al, 7 ans, par Falco USA et C'Est Trop Injuste [Starborough (GB)], 70 k, ♀, (9 000), M. Batrel (B. Fouchet), M^{me} M. Chiampo

1153 5 Indice D'Estruval, h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Dame D'Estruval [Cachet Noir (USA)], 68 k (65 k), (7 000), G. Dauvergne (P. Phokaeo), B. Gourdon (s)

1274 Hock Noir, h, 6 ans, 70 k (66 k), ♂♂, (9 000), Ecurie Haras des Beaux (M. Zitieu-Collonges), A. Chaille-Chaille

6 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 188 €
Eng. Sup.: Poplar Square
loin, 3/4 long, 3 long, 5 long 1/2.
5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€

Primes aux éleveurs:
765 € Suc. Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.
382 € M^{me} Henri Devin.
223 € Earl Ecurie Des Mottes.
151 € Ecurie Sagittaire Sas.
71 € M^{me} Bernard Le Gentil.

Temps total: 5'0''7''

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête pour lesquelles le jeune jockey Matis ZITIOU-COLLONGES s'était trompé de parcours et avait continué à prendre part à la course alors que le parcours n'avait pas été correctement effectué.

Après examen des films contrôle et audition du jeune jockey Matis ZITIOU-COLLONGES, messieurs les Commissaires ont distancé de la première place le hongre HOCK NOIR pour s'être trompé de parcours et ont sanctionné le jeune jockey Matis ZITIOU-COLLONGES par une interdiction de monter de 15 jours pour s'être trompé de parcours.

Le bulletin de réclamation numéro 103802 a été annulé par messieurs les Commissaires suite au désistement de M. RESIMONT Julian pour absence de salivarium.

Absence de salivarium.

1357 4182 PRIX DES ETS AURIAN (PRIX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA TENAREZE) 3800 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.500 cette année et pat 5.500 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

1146 1 Blooming, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 68 k, ♀, Ecurie Gabeur (S. Nailov-Ferhanov), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1295 7 L'Arrabiato, h, a.m, 4 ans, par Castle Du Berlais et Mimi Valley (Cyborg), 69 k (65 k), ♂♂, D. Josset (T. Bourguigneau), A. Chaille-Chaille

871	⁵ Gringo Du Berlais , h, b, 4 ans, par Zarak et Chica Du Berlais (Cadoudal), 71 k, p, Haras du Berlais (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
1126	¹ Jarco Des Liteaux , h, gr, 4 ans, par Nidor et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 68 k (65 k), p, de A. Boisbrunet (s) (A. Seigneul), de A. Boisbrunet (s)	4
1126	Joanna Collonges , f, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Carla Collonges (Kap Rock), 66 k, p, M ^{me} M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde	5
1267	¹ Joy De Balme , h, 4 ans, 68 k (65 k), p, M ^{me} E. Bazire (T. Vodrazka), M ^{me} E. Bazire	tbé
6 partants; 23 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 359 € Consignation spéciale: <i>Jutathir Du Breuil</i> 4 long ½, 4 long ½, 4 long ½, 2 long. 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€		
Primes aux éleveurs: 1322 € M ^{me} Benoit Gabeur. 661 € Scea De La Sapinière. 385 € Haras Du Berlais. 261 € Henri Gruloos. 123 € Gaec Delorme Freres.		
<i>Temps total: 4'47''6''</i>		
Le hongre JUTATHIR DU BREUIL a été déclaré non partant au moment du départ, son jockey ayant reçu un coup de tête au visage et n'ayant pas été autorisé par le médecin de service à monter pendant la course et pendant la réunion.		
Le jockey VODRAZKA Tomas est tombé pendant le parcours et a été autorisé par le médecin de service à remonter pendant la réunion.		
Absence de sallivarium.		
1358	⁴¹⁸⁴ PRIX FERMIERS DU GERS (PRIX COLONEL LE MAN) 4200 m (Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabs 12,5 % et plus) (Classe 3) Réservée F.E.E.	
19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus , anglo-arabes, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, inscrits au Stud-Book Anglo-arabe, nés et élevés en France, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} juillet de l'année dernière inclus, reçu 30.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 6.000 depuis le 1 ^{er} juillet de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.		
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.		
114	³ Frascati Lagarde , h, al, 8 ans, par Frisson Du Pecos et Onyx De Roches (Dearling), 65 k (66 k), p, F. Lagarde (P. Blot), F. Lagarde	1
	Lizzano , h, n.m, 7 ans, par Ilbarritz et Larvichou [Lavirco (GER)], 67 ^{1/2} k, p, M ^{me} H. Cadot (B. Fouchet), L. Cadot	2
1310	⁴ Inharmony , f, n, 5 ans, par Raconteur et Harmony (Lute Antique), 65 k (64 k), p, X. Libbrecht (T. Vodrazka), M ^{me} E. Bazire	3
1239	Egeo , h, b, 9 ans, par Fantagaro et Florance (Fast), 68 k, p, M ^{me} M. Chiampo (M. Mingant), M ^{me} M. Chiampo	4
61	³ Line De Verdun , f, al, 6 ans, par Ilbarritz et Feline Du Luy [Marathon (USA)], 69 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), G. Ortiz (A. Beaudoire), D. Guillemain (s)	5
5 partants; 5 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 592 € Eng. Sup.: <i>Egeo</i> 3 long ½, 9 long ½, 3 long ½, loin. 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€		
Primes aux éleveurs: 1322 € Sc Ecurie Couderc. 661 € Pierre J. Delage, Jean-Louis Riffaud. 385 € Xavier Libbrecht, Christian Cannesson. 261 € M ^{me} Marie Chiampo. 123 € Joel Ducastaing.		
<i>Temps total: 5'42''7''</i>		
Les Commissaires ont autorisé le changement de monte de Lilian FRANZEL (jockey accidenté) par le jockey Anthony BEAUDOIRE au poids de 68,5 kg.		
Absence de sallivarium.		
1359	⁴¹⁸⁵ GRAND CROSS DU GERS (PRIX BAR LE BALCON) 4200 m (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3)	
19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop		

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés 1^{er} d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

1177	¹ Iloa Conti , f, al, 5 ans, par Kapgarde et Valdivia (IRE) (Samum GER), 72 k, p, Ecurie Patrick Joubert (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
	Go'N Win , f, b, 9 ans, par No Risk At All et Esteraza [Kingsalsa (USA)], 68 k (66 k), M. Nicolau (M ^{me} H. Sourbe), M. Nicolau	2
1201	¹ Duck'S Bouille , f, b.f, 5 ans, par Buck'S Boum et Gribouille Parcs [Ungaro (GER)], 73 k (69 k), p, JJ. Gabillat (M. Zitiou-Collonges), A. Chaille-Chaille	3
1312	⁶ Bonaparte Forlonge , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Belle Du Brizais [Turgeon (USA)], 69 k (68 k), p, M ^{me} C. Lauffer (A. Beaudoire), J. Resimont	4
1269	¹ All Gold , f, al, 7 ans, par No Risk At All et Goldflake [Turgeon (USA)], 69 k, p, X. Blot (P. Blot), F. Lagarde	5
1011	³ Mr Lulu , h, 5 ans, 71 k, p, M ^{me} L. Saint Martin (S. Bouyssou), JP. Daireaux (s)	6
1289	⁵ Symbolic , f, 8 ans, 67 k (64 k), p, S. Seignoux (M. Crampe), M ^{me} V. Seignoux	7
1269	² Kerchop , h, 8 ans, 69 k (66 k), p, M ^{me} P. Pasqualini (T. Vodrazka), M ^{me} E. Bazire	arr
1013	³ Mr Phokaeo Lord , h, 5 ans, 67 k (64 k), p, J. Barrao (P. Phokaeo), J. Barrao	arr
1177	⁵ Miss Frapolixa , f, 5 ans, 66 k, p, M ^{me} M. Chiampo (M. Mingant), M ^{me} M. Chiampo	arr
	Hunter D'Estuval , h, 6 ans, 68 k, p, M ^{me} B. Le Gentil (S. Nailov-Ferhanov), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	dér

11 partants; 21 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 180 €
8 long ½, 2 long, 3 long, 3 long ½, 5 long ½, 1 long.
9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs:

1322 € Earl Patrick Joubert.
661 € Ambroise Dupont.
385 € Arnaud Chaille-Chaille.
261 € Pierre Noiro.
123 € M^{me} Henri Devin.

Temps total: 5'25''1''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Mickael MINGANT sur les raisons de l'arrêt de la jument MISS FRAPOLIXA.

L'intéressé a déclaré que la jument avait fait preuve de caractère et n'avait pas voulu s'employer pendant le parcours.

Les Commissaires ont entendu ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Tomas VODRAZKA sur la performance du hongre KERCHOP.

Celui-ci a déclaré que son cheval s'était accidenté (vu par le vétérinaire de service).

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Suite à la dérobade du hongre HUNTER D'ESTRIVAL sur un obstacle pendant le parcours, le jockey NAILOV-FERHANOV n'a pas été autorisé à remonter pendant la réunion par le médecin de service et a été évacué vers l'hôpital le plus proche par les pompiers.

Absence de sallivarium.

CRAON

0212 267

dimanche 24 septembre 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre QUINSON - Régis ROMAGNE - Anthony GIRARD - Thierry BLAVET

1360	³⁶⁴⁹ GRAND STEEPLE CHASE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE 4200 m (Steeple-Chase) (Listed)	
-------------	--	--

74 000 € (34 040, 17 020, 9 620, 6 660, 3 330, 2 220, 1 110) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 10.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

La course sera précédée d'un défilé.

Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

1290	¹ Briac D'Echal , h, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Populonia [Polish Precedent (USA)], 68 k, ♂♂, B. Le Regent (<i>S. Paillard</i>), B. Le Regent	1
806	³ Gardons Le Sourire , h, b, 7 ans, par Fame And Glory GB et Place Au Soleil [Tremolino (USA)], 73 k, ♂♂, Haras de Saint-Voir (<i>C. Lefebvre</i>), Gab. Leenders (s)	2
1210	¹ Heraliste , h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 70 k, ♂♂, G. Joulie (<i>D. Gallon</i>), A. Chaille-Chaille	3
1232	¹ Le Listrac , h, al, 6 ans, par Balko et Margonote [Poliglote (GB)], 68 k, ♂♂, SARL Carion E.M.M. (<i>M^{me} C. Pritchard</i>), F. Nicolle	4
1232	² Kerbochet , h, b, 8 ans, par Vision D'Etat et Chi Wara Sheba [High Yield (USA)], 70 k, ♂, M. Gilot (<i>B. Lestrade</i>), W. Menuet (s)	5
766	Hardi Les Gars , h, 6 ans, 68 k, ♂♂, Haras de Saint-Voir (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	arr
6 partants; 13 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 466 € ½ long, 2 long, 1 long ¼, 3 long. 34040€ - 17020€ - 9620€ - 6660€ - 3330€		
Primes aux éleveurs: 4935 € M ^{me} Claudine Minier. 2467 € Haras De Saint-Voir. 1394 € Jean-Marie Callier, M ^{me} Nathalie Callier, Joseph Heupel. 965 € Sarl Carion E. M. M. 482 € Marcel Gilot.		
<i>Temps total: 5'10''68''</i>		
Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers la lice extérieure, après le saut de la dernière haie, du hongre BRIAC D'ECHAL (Stéphane PAILLARD), arrivé 1 ^{er} et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre GARDONS LE SOURIRE (Clément LEFEBVRE), arrivé 2 ^e .		
En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Clément LEFEBVRE (GARDONS LE SOURIRE), arrivé 2 ^e , se plaignant d'avoir été gêné à environ 200 mètres du poteau d'arrivée par le hongre BRIAC D'ECHAL (Stéphane PAILLARD), arrivé 1 ^{er} .		
Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre GARDONS LE SOURIRE n'aurait pas devancé le hongre BRIAC D'ECHAL lors du passage du poteau d'arrivée, malgré le mouvement constaté.		
Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Stéphane PAILLARD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir eu un comportement fautif en faisant pencher le hongre BRIC D'ECHAL vers l'extérieur sous l'effet de la cravache et avoir, de ce fait, fait subir son mouvement au hongre GARDONS LE SOURIRE.		
Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Stéphane PAILLARD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^{er} inf - 5 sollicitations).		
Le hongre BRIAC D'ECHAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
1361	⁴¹⁸⁰ PRIX BMA / ROMAIN TUULT IMMOBILIER (PRIX OLIVIER D'ANDIGNE)	3700 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)		
28000 € (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000.		
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env. Référence: +17.		
1231	³ Avel De Kerbarh , h, b, 7 ans, par Balko et Etoile De Kerbarh (Le Balafre), 71 k, ♂, Haras de Beauvoir (<i>B. Lestrade</i>), AS. Pacault (s)	1
366	¹ Great Du Large , h, n.p., 7 ans, par Great Pretender IRE et Princesse Selenia (Kapgarde), 72 k, ♂, P. Noue (<i>G. Re</i>), P. & C. Peltier (s)	2
1121	³ Happy De Reve , h, b, 6 ans, par Voiladenuo et Boucouria [Ballingarry (IRE)], 71 k (70 k), ♂, A. Gronfier (<i>T. Vabois</i>), B. Lefevre (s)	3
1292	² Bally Stone , h, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Backstone Slate (Sleeping Car), 72 k (71 k), ♂♂, T. Poché (<i>D. Thomas</i>), T. Poché	4
1241	¹ Joshua Moon , h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB (Boreal GER), 70 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Equus Racing (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	5
	Little Winner , f, b, 6 ans, par Alex The Winner USA et Little Royale [Poliglote (GB)], 65 k, ♂, E. Lecoiffier (<i>D. Gallon</i>), E. Lecoiffier	6
1231	¹ Buen Star , h, 10 ans, 67 ^{1/2} k, ♂♂, M ^{me} C. Metayer (<i>C. Lefebvre</i>), PJ. Fertillet	arr

1196	² Happydenuo , f, 6 ans, 68 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} L. Denuault (<i>S. Paillard</i>), G. Denuault (s)	tbé
8 partants; 34 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 649 € 3 long, 2 long, 5 long, 9 long, 6 long. 12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€		
Primes aux éleveurs: 1827 € Michel-Andre Le Fur, Moise Bricault. 893 € Pascal Noue, M ^{me} Alise Noue, Clement Noue, M ^{me} Clara Durand-Noue. 527 € Jean-Paul Gronfier. 365 € Regis Barault, M ^{me} Jeanine Barault, Thierry Poche. 203 € Haras Du Grand Courgeon. 142 € Hubert Langot.		
<i>Temps total: 4'36''0''</i>		
Le hongre GREAT DU LARGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		

1362 ⁴¹⁷⁹ **PRIX GO INTERIM-MINOTERIE PRUNAUT (PRIX DE L'OUDON)** **3400 m**
(Haies - Handicap de catégorie)

28000 € (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 53 k.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

Référence: +17.

1307	⁷ Annie'S Dream , f, al, 4 ans, par Elvstroem AUS et Anna'S Star IRE (Hernando), 70 k (66 k), ♂♂, M ^{me} V. Devaux (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	1
1243	⁵ Caf'Conc , h, gr, 4 ans, par Kap Rock et Place Du Tertre (Sagamix), 69 k, SCEA des Collines (<i>S. Paillard</i>), N. Chevalier	2
1243	⁴ Lucifere Deteillee , f, b.f, 4 ans, par Manatee GB et Cletie De Teillee (Clety), 69 k, ♂♂, M. Ney (<i>A. Coupu</i>), M. Ney	3
1182	⁷ Pedra (IRE) , f, al, 4 ans, par Manduro GER et Atomique (IRE) (Galileo IRE), 69 k, ♂, J. Grandchamp des Raux (<i>B. Lestrade</i>), K. Tavares	4
1307	Body Building , f, b, 4 ans, par Elm Park GB et Promets Moi [Satri (IRE)], 67 ^{1/2} k, JM. Baudrelle (<i>W. Lajon</i>), JM. Baudrelle	5
797	³ Jackson Digeo , h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Zafrinella GER (Tiger Hill IRE), 70 k, ♂, S. Ruel (<i>C. Lefebvre</i>), Ch. Dubourg (s)	6
1243	³ Ringo Star , h, al, 4 ans, par Prince Gibraltar et Ring My Bell [Turtle Bowl (IRE)], 69 k (66 k), ♂♂, F. Guillossou (<i>T. Blainville</i>), F. Guillossou	7
1234	² Jolie Phenomenia , f, 4 ans, 70 k (69 k), JY. Chauffaille (<i>D. Thomas</i>), C. Lequien (s)	8
1248	⁷ Jirais Au Balle , h, 4 ans, 70 k (69 k), ♂, J. Jouin (<i>T. Vabois</i>), J. Jouin	arr
1307	Joly De Ciergues , f, 4 ans, 69 k (68 k), ♂, J. Jouin (<i>D. Salmon</i>), J. Jouin	arr

10 partants; 20 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 221 €
¼ long, 1 long, ½ long, 1 long ½, 7 long, 6 long ½, 6 long ¾.
12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€

Primes aux éleveurs:
2016 € Patrick Chedeville.
985 € M^{me} Brigitte Poulve.
582 € Brosseau Et Fils.
403 € Wertheimer & Frere.
224 € Jean-Marc Baudrelle.
156 € Eugene-Andre Richer.
112 € Sca La Perrigne.

Temps total: 4'47''57''

Le hongre CAF'CONC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

JARNAC

dimanche 24 septembre 2023

0522 267

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses: Patrice TUREK - Gilles VALLEE - Pierre BARBE

416 ⁵	Juste De Grissay , h, 4 ans, 67 k (63 k), ♂♂, N. Godefroy (A. Lepage), J. Marion (s)	dér
448	Jaktigarry , h, 4 ans, 67 k (66 k), B. Lefevre (s) (A. Moriceau), B. Lefevre (s)	thé
8 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 252 € 2 long, 9 long ½, 3 long, 3 long, 4 long ½. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€		
Primes aux éleveurs: 1044 € Eric Prezelin, M ^{lle} Marie-France Suberville. 522 € Jean-Yves Hode. 304 € Jean Uzel. 206 € Scea Ecurie Jc. Laisis, M ^{lle} Corinne Morel. 97 € Bruno Vagne.		
Temps total: 4'20''64'''		
Le cheval JANVIER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1367 ⁴¹⁷⁴	PRIX STEPHANE LEIGNEL (PRIX YVES PRIOUZEAU - OPEL CLARO AUTOMOBILES)	4200 m
(Steeple-Chase - À réclamer)		
11000 € (5280, 2640, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 5.000, 6.000 ou 7.000. Poids: 68 k . Les chevaux mis à réclamer pour 6.000 porteront 2 k, 7.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
1086 ⁴	Regaxos , h, n, 10 ans, par Axxos GER et Regulatrice [Epistolaire (IRE)], 74 k, ♂, (7 000), Ecurie Etoile N.V. (A. Desvaux), J. Planque (s)	1
988 ⁴	Comete Baie , f, n.p, 11 ans, par Elaso et La Sultane [Medaaly (GB)], 68 k (67 k), ♂♂, (5 000), F. Veillon (V. Morin), P.J. Fertillet	2
1291 ²	Nickland , h, al, 12 ans, par Nickname et Royale Landy (Beyssac), 70 k (67 k), ♂♂, (5 000), J. Gendry (M. Cypria), J. Gendry	3
1144 ⁴	Don Axso , h, b.f, 10 ans, par Axxos GER et Ravissante [Mad Tax (USA)], 74 k (71 k), ♂♂, (7 000), R. Bertin (A. Lepage), E. Bertin	4
1291	Kanidor , h, b.f, 10 ans, par Kandidate GB et Carmenne [Mad Tax (USA)], 70 k (67 k), ♂, (5 000), X. Le Stang (S. Thepaut), X. Le Stang	5
1292 ⁴	Sindarbueno , h, 10 ans, 72 k (71 k), ♂, (7 000), JL. Bertin (D. Lecomte), E. Bertin	arr
6 partants; 21 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 147 € 3 long, 2 long, 1 long, 1 long. 5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€		
Primes aux éleveurs: 765 € Daniel Pironneau, M ^{me} Daniel Pironneau. 382 € Andre-Jean Belloir. 223 € David Lumet, Philippe Mace. 151 € Jacques Provost. 71 € Jean-Pierre Claudic, M ^{me} Valerie Claudic.		
Temps total: 5'23''18'''		
Le cheval COMETE BAIE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1368 ⁴¹⁷³	PRIX SOCIETE DES COURSES DE NORT SUR ERDRE	4200 m
(Steeple-Chase)		
(Classe 4)		
15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
356	Bien Divin , h, b, 5 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 68 k, ♂, D. Cadot (s) (A. Desvaux), D. Cadot (s)	1
1144	Ange L'Hermitage , h, al, 5 ans, par High Rock (IRE) et Vakarade Talisker (Vatori), 70 k (66 k), ♂, W. Menuet (s) (L. Quittet), W. Menuet (s)	2
1289 ³	Itisparis , f, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Parisline [Martaline (GB)], 69 k (65 k), ♂, P. Priollet (M ^{me} M. Carney), L. Viel (s)	3
182	Isle De Bruzeau , f, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Rockbelle (Video Rock), 69 k (67 k), ♂, Haras de Sivola (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille	4
1207 ²	Ice Flag , h, b.f, 5 ans, par Bathyrhon GER et Princesse Garuda [Garuda (IRE)], 71 k (70 k), ♂, G. Garreau (V. Morin), T. Viel	5
1195 ³	Baramooss , h, 5 ans, 67 k (64 k), ♂♂, M ^{me} C. Darchy (E. Manceau), W. Menuet (s)	6
1198 ⁴	Isoline D'Alene , f, 5 ans, 67 k (66 k), ♂♂, L. Couteaudier (A. Moriceau), E. & G. Leenders (s)	7
1195 ²	I Love Jo , h, 5 ans, 72 k (69 k), ♂♂, M. Chapuron (K. Ouvrier), M. Chapuron	8
8 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 400 €		
Eng. Sup.: Ice Flag		
5 long ½, 2 long, 2 long, 1 long, 6 long, 1 long, 3 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€		
Primes aux éleveurs: 1044 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert. 522 € Gwenole Thepot, Ewen Thepot, M ^{me} Sandy Thepot, Serguei Lossouarn. 304 € Pascal Priollet. 206 € M ^{me} Daniele Merlin, Suc. Jean-Francois Naudin. 97 € Gabriel Garreau.		
Temps total: 5'23''86'''		
Le cheval BIEN DIVIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
1369 ⁴¹⁷⁵	PRIX M. DEBRAY (PRIX MARCEL GARDIN)	4200 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)		
(Classe 4)		
15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 6 ans et au-dessus , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. Poids: 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
727 ²	Harissa Douce , f, b, 6 ans, par Balko et Aigre Douce [Protektor (GER)], 69 k (68 k), ♂, Ecurie Fleury Renaud (V. Morin), d'E. Andigne	1
Fenomene D'Oc , h, b, 8 ans, par Kap Rock et Sexy D'Oc (Chef De Clan), 73 k (71 k), ♂♂, A. Chaille-Chaille (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille	2	
Gepetto , h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Vega De Beaumont (Robin Des Champs), 68 k (64 k), G. Dumont (M ^{me} M. Bars Hugonot), G. Dumont	3	
1264 ⁴	Mendelsohn , h, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et Mossanne (Freeland), 73 k, ♂♂, F. Petit (A. Desvaux), de A. Boisbrunet (s)	4
Google De Loued , h, 7 ans, 68 k (65 k), ♂, E. Leray (s) (S. Thepaut), E. Leray (s)	dér	
5 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 302 €		
Eng. Sup.: Mendelsohn		
3 long, 1 long ¾, 4 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€		
Primes aux éleveurs: 1044 € M ^{lle} Laure Fleury, Baptiste Fleury, M ^{me} Catherine Fleury. 522 € Jean-Manuel Charmes. 304 € M ^{me} Karine Perreau, Bertran De Balanda (S), Louis Colson. 206 € Adrien Cugnasse.		
Temps total: 5'28''73'''		
Suite à la chute après dérobadie du numéro 5 GOOGLE DE LOUED, les Commissaires ont ouvert une enquête.		
Après audition des jockeys Steven THEPAUT et Quentin GAINARD aucune faute n'a été retenue compte tenue de l'absence d'images confirmant les dires des jockeys qui étaient contradictoires.		
Le cheval HARISSA DOUCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.		
LYON-PARILLY		
0712 267 dimanche 24 septembre 2023		
Terrain COLLANT		
Commissaires de courses : Pierre-André JAY - Jean-François CAMUS - Michel DUQUAIRE - Melchior-François MATHET		
1370 ⁴¹⁹¹	PRIX DES MONTS D'OR	4100 m
(Steeple-Chase)		
(Classe 3)		
25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop		

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

- 455** ⁶ **Gold Tweet**, h, b, 6 ans, par On Est Bien (IRE) et Goldance [Goldneyev (USA)], 67 k, Δ♂, AGV Karwin Stud (*J. Charron*), Gab. Leenders (s) **1**
- 1216** ² **Rate**, h, b.m, 6 ans, par Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE) (Generous IRE), 68 k, ♀, DS Pegas (*B. Gelhay*), D. Torok **2**
- Nuits Premier Cru**, h, n.p, 11 ans, par Buck'S Boum et Fee Magic [Phantom Breeze (IRE)], 70 k (66 k), ♀, P. Coveliers (*L. Huteau*), E. Clayeux (s) **3**
- 1096** **Epi Tete**, h, n.p, 9 ans, par Buck'S Boum et Liste En Tete (Video Rock), 71 k (67 k), φ♂, D. Clayeux (*T. Sportli*), E. Clayeux (s) **4**
- 4 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 4 part def. - Total des entrées: 453 €
Eng. Sup.: *Nuits Premier Cru*
1 long, 2 long, 7 long ½.
12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€
- Primes aux éleveurs:
1740 € Elie Lellouche.
870 € Fair Salinia Ltd.
507 € Jean Marie Prost.
344 € Dominique Clayeux.
Temps total: 5'13''86'''
- A l'issue de la course, le hongre RATE arrivé 2^e, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1371 ⁴¹⁸⁹ **PRIX DES MONTS DU LIVRADOIS** **3400 m**
(Haies)
(Classe 3)

25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies: 1 k. par 3.000.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

- Harald**, m, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Yalla Yana [Peintre Celebre (USA)], 67 k, Cuadra Miranda S.L.U (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **1**
- 1192** ² **Kalfury**, h, b, 3 ans, par Khalkevi IRE et Winged Fury IRE [Winged Love (IRE)], 68 k (65 k), ♀, Ecurie McMillan (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) **2**
- Don Look Coco**, h, b.f, 3 ans, par Cokoriko et Marie D'Altissima (Voix Du Nord), 67 k, ♀, F. Deliberos (*J. Charron*), F. Nicollet **3**
- Guetta**, f, b.f, 3 ans, par Seabhac USA et Guardina (Siyouni), 65 k, ♀, Golden Team (*L. Philippéron*), M^{me} G. Menato **4**
- 789** ² **Andfield Park**, h, n.p, 3 ans, par Seabhac USA et Vitesse Superieure GB (Statue Of Liberty USA), 70 k, ♀, W. Munoz (*B. Gelhay*), S. Culin **5**
- 984** ² **L'Eau Deal**, h, 3 ans, 70 k (66 k), E. Clayeux (s) (*L. Huteau*), E. Clayeux (s) **6**
- 1253** ⁴ **Kom Martin De Re**, h, 3 ans, 67 k (64 k), ♀, R. Baguenault de Puchesse (*Q. Jacob*), S. Culin **7**
- 1214** ⁵ **Sukhumvit**, h, 3 ans, 68 k (64 k), φ, M^{me} H. Pasquet (*T. Sportli*), E. Clayeux (s) **8**
- Al Et Chop**, h, 3 ans, 67 k, ♀, A. Chopard (*T. Beurain*), M^{me} M. Scandella-Lacaille **arr**
- Caraco Piel**, h, 3 ans, 67 k, ♀, P. Morruzzi (*A. Renard*), d'E. Andigne **arr**

10 partants; 57 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1287 €

4 long ½, 1 long, ¼ long, 2 long ½, 8 long, 3 long, 2 long.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740 € Sarl Jedburgh Stud, Moussa Mbacke.
870 € Haras De La Rousseliere Scea, Ecurie Mcmillan.
507 € Philippe Desmard, M^{me} Alexia Desmard.
344 € Appapays Racing Club.
163 € Patrick-Georges Roulois.

Temps total: 4'12''51'''

Les Commissaires ont reçu et entendu en ses explications le jockey Thomas BEURAIN sur le comportement du hongre no6 AL ET CHOP arrêté en début de parcours.

Le jockey a expliqué que le cheval tirait fortement sur sa gauche et sous son effort sur les étriers pour le maintenir dans sa trajectoire, la selle avait glissé vers l'avant et il avait préféré par sécurité, s'arrêter, suite à ce problème de harnachement.

Les Commissaires ont reçu et entendu en leurs explications le jockey Qution JACOB (KOM MARTIN DE RE) et le jockey Johnny CHARRON (DON LOOK COCO) pour un mouvement observé dans le dernier tournant: le hongre DON LOOK COCO s'étant rabattu vers la corde alors que le hongre KOM MARTIN DE RE qui le suivait, a trébuché.

Lors de ses explications, le jockey Qution JACOB a indiqué que son cheval a mis le pied dans un trou ce qui explique le fait d'avoir trébuché et a confirmé que le mouvement du hongre DON LOOK COCO se rapprochant progressivement vers la corde, ne l'avait pas gêné.

A l'issue de la course, le poulain HARALD arrivé 1^{er}, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1372 ⁴¹⁹⁰ **PRIX DU MONT VENTOUX** **3400 m**
(Haies)
(Classe 3)

25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.500.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.

- Super Quartz**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et Ushuaia Quatz (Johann Quatz), 67 k, R. Capozzi (*T. Beurain*), M^{me} M. Scandella-Lacaille **1**
- 1191** ³ **Lemoncello**, h, b.f, 4 ans, par Spider Flight et That'S Nellie [Martaline (GB)], 73 k (70 k), ♀, M^{me} C. Tessier (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1300** ⁶ **Bojack Horseman**, h, b, 4 ans, par Whitecliffs of dover USA et Carnet Des Nuits (Highest Honor), 69 k, Δ♂, P. Mer (*A. Renard*), d'E. Andigne **3**
- 1278** ⁵ **Spilou**, h, gr, 4 ans, par Spider Flight et Loulane [Commands (AUS)], 67 k (64 k), ♀, Gab. Leenders (s) (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) **4**
- Kamaxi IRE**, f, b, 4 ans, par Maxios (GB) et Kapitale GER (Dubawi IRE), 65 k, ♀, DS Pegas (*B. Gelhay*), D. Torok **5**
- Kosovo**, h, 4 ans, 67 k (66 k), ♀, E. Krahenbuhl (*Tho. Gillet*), M. Pitart **6**
- 1225** ⁷ **Arabika**, h, 4 ans, 67 k (64 k), φ Δ♂, N. Campos (*Q. Jacob*), M. Pitart **7**

7 partants; 27 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 545 €

5 long, 7 long, 2 long ½, 4 long, 3 long, loin.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740 € Olivier Quiniou.
870 € Jean-Michel Tessier, M^{me} Pernille Tessier.
507 € Paul Mer, Joel Pouts, Louis-James Mer.
344 € M^{me} Joseph Shalam.
163 € Ecurie Haras De Beaufay, prime non attribuée.

Temps total: 4'11''68'''

A l'issue de la course, le hongre BOJACK HORSEMAN arrivé 3^e, a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

NANCY-BRABOIS

0903 267 dimanche 24 septembre 2023

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Jean-Pierre LAURENT - Sébastien LITZELMANN - Nelly CONTIGNON

1373 ⁴¹⁹² **PRIX D'AUTEUIL (VILLERS LES NANCY)** **3800 m**
(Haies)
(Classe 3)

25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 57 k. et n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 14.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

- 671** ⁴ **Gai Luron**, h, b, 7 ans, par Samum GER et Santa Bamba (Saint Des Saints), 67 k (66 k), ♀, Haras de Saint-Voir (*G. Meunier*), de N. Lageneste **1**

- 1243** ⁷ **Dimasty Majtall**, f, al, 4 ans, par Machucambo et Distrayante Beauty [Shakespearean (IRE)], 66 k (63 k), p, (10 000), T. Poché (C. *Bouttier*), T. Poché **4**
- 1213** ³ **Verychic**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Frivolite [Enrique (GB)], 66 k (65 k), p, (10 000), T. Poché (C. *Smeulders*), T. Poché **5**
- 798** **Lunabelle**, f, 4 ans, 70 k (68 k), p, (14 000), S. Ruel (E. *Metivier*), Ch. Dubourg (s) **6**
- 1084** ⁵ **Typhoon Wilma**, f, 4 ans, 70 k (67 k), p, (14 000), G. Samama (T. *Lefranc*), J. Boisnard (s) **tbé**
- 7 partants; 18 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 361 €
 Sans motif: *Baron Mario*
 1 long, 3 long, 7 long, 4 long, 1 long $\frac{3}{4}$.
 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€
- Primes aux éleveurs:
 1322 € Eric De Kerpezdron, Sylvain Rocheteau.
 661 € M^{me} Sylvie Ringler.
 385 € Bertrand Compagnie.
 261 € M^{me} Catherine Bodin, Joel Bodin.
 123 € Haras Du Hoguenet, Gilles Le Baron.
- Temps total: 4'48''47''''*
- Le jockey Adrien PAGOT étant accidenté dans la 5^e course, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre STARS AND SPRIPES (No4) par le jockey Tom LEFRANC.
- A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Charly BOUTTIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusive de sa cravache. (2^e infraction - 5 sollicitations).
- La pouliche AO NANG a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
- 1377** ⁴¹⁷⁸ **PRIX OTEUILSF** **3900 m**
 (Haies - Femelles)
 (Classe 4)
- 23000 €** (11040, 5520, 3220, 2185, 1035) - dotation France Galop
- Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de cette année inclus, en course de haies, reçu une allocation 7.000.
- Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
- Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 900 m env.
- Fortunes Melody GB**, f, b, 6 ans, par Yorgunnabelucky USA et Fulgora GB (Desert King IRE), 70 k, S. Munir (T. *Chevillard*), D. Bressou **1**
- 1245** ⁶ **Aimee Moi**, f, b, 7 ans, par My Risk et Princesse Nera [Prince Kirk (FR)], 69 k (66 k), p, B. Rochette (T. *Lefranc*), N. Chevalier **2**
- 1173** ¹ **Daveast**, f, b, 5 ans, par Davidoff GER et East The Mansion (Mansonnien), 71 k (69 k), p, S. Ruel (M^{me} E. *Dubourg*), Ch. Dubourg (s) **3**
- 537** ⁴ **Lorraines**, f, b, 9 ans, par Davidoff GER et Rio Amata GER (Lavrco GER), 69 k, p, B. Caron (O. *Jouin*), T. Jouin **4**
- 1222** ³ **Hypie Sun**, f, gr, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Vikky De Beaumont [Epalo (GER)], 67 k (64 k), G. Dumont (C. *Bouttier*), G. Dumont **5**
- 1312** ⁴ **Caradream**, f, 8 ans, 71 k (70 k), p, J.L. Bertin (C. *Riou*), E. Bertin **arr**
- Tempete Saintbarth**, f, 5 ans, 67 k (66 k), Gil. Chaignon (C. *Smeulders*), Gil. Chaignon **arr**
- 7 partants; 25 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 381 €
 1 long, 2 long, 1 long, 1 long.
 11040€ - 5520€ - 3220€ - 2185€ - 1035€
- Primes aux éleveurs:
 1600 € J. B. W. Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
 800 € M^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, Pierre-Christian Galiote, M^{me} Anne-Laure Gulde Galiote.
 466 € M^{me} Laurence Gagneux.
 316 € Edgar Van Haaren.
 150 € M^{me} Karine Perreau.
- Temps total: 4'50''95''''*
- Le jockey Matthieu CHAILLOLEAU étant accidenté à l'entraînement, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval CARADREAM (No1) par le jockey Christopher RIOU.
- La pouliche FORTUNES MELODY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CRAON

lundi 25 septembre 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses: Bernard DERSOIR - Marc PRIOUL - Thierry BLAVET - Jean-Pierre QUINSON

- 1378** ⁴¹⁹⁴ **PRIX DU JOURNAL HAUT ANJOU (PRIX DOCTEUR GUY JALLOT)** **4100 m**
 (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)
- 28 000 €** (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) - dotation France Galop
- Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.
- Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.**
- Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %**
- Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.
- Référence: +14,5.
- 610** ³ **Jewel De Kerza**, f, al, 4 ans, par Legolas JPN et Thea (Kapparde), 66 $\frac{1}{2}$ k, p, EARL de Kerza (C. *Lefebvre*), Gab. Leenders (s) **1**
- 835** ³ **Farceur De Teillee**, h, gr, 4 ans, par Kamsin GER et Venus De Teillee [Martaline (GB)], 70 k (67 k), p, Brosseau et Fils (L. *Brechet*), P. Journiac **2**
- 1326** ² **Beautyfeel**, f, b, 4 ans, par Feel Like Dancing GB et Beaute Fatal [Barastraight (GB)], 69 $\frac{1}{2}$ k (66 $\frac{1}{2}$ k), p, G. Rocton (E. *Manceau*), W. Mennet (s) **3**
- 749** ⁵ **Jump And Fly**, h, b, 4 ans, par Racinger et Villanaise (Milanais), 66 $\frac{1}{2}$ k, p, D. Le Page (D. *Gallon*), E. Lecoiffier **4**
- 1206** ¹ **Julie De Montot**, f, al, 4 ans, par Nom De D'La et Une De Montot (Voix Du Nord), 67 $\frac{1}{2}$ k (66 $\frac{1}{2}$ k), p, F. Audoin (A. *Moriceau*), E. & G. Leenders (s) **5**
- 869** **Hourra Des Obeaux**, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Harkosa [Nikos (GB)], 69 $\frac{1}{2}$ k, p, M^{me} N. Devilder (O. *Jouin*), N. Devilder **6**
- 701** ² **Jazzy Du Mestivel**, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 70 k, p, Ecurie des Dunes (L. *Zuliani*), P. Quinton (s) **7**
- 1206** ² **Oscar De Teillee**, h, 4 ans, 68 $\frac{1}{2}$ k (67 $\frac{1}{2}$ k), p, JCN. Bignon (R. *Mayer*), A. Lefeuvre (s) **tbé**
- 8 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 434 €
 3 long, 1 long $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$ long, tête, 3 long $\frac{1}{2}$, loin.
 12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€
- Primes aux éleveurs:
 2016 € Earl De Kerza, Andre Le Sollic, Claude Prigent, M^{me} Bernadette Prigent.
 985 € Brosseau Et Fils.
 582 € Gaetan Rocton, Frank-Fernand Leblanc.
 403 € M^{me} Adeline Guinot.
 224 € Jean-Francois Lamorot, Edward Walsh.
 156 € M^{me} Nicolas Devilder, Les Obeaux D'Anjou.
 112 € Michel Hallais, Nicolas Hallais, M^{me} Anne-Sophie Hallais, Suc. Martine Hallais.
- Temps total: 4'48''55''''*
- A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Lucas ZULIANI au sujet de la performance de la pouliche JAZZY DU MESTIVEL arrivée non placée.
- L'intéressé a indiqué que la pouliche n'avait pas son influx habituel et qu'elle ne s'était certainement pas remise de sa dernière course à Waregem.
- Les Commissaires ont enregistré ces explications.
- Le hongre FARCEUR DE TEILLEE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
- COMPIÈGNE**
- mardi 26 septembre 2023
- Terrain TRES SOUPLE
- Commissaires de courses: Gérald SAUQUE - Marie-Josèphe HUET - Joanna SABARLY - Patrick SOURD
- 1379** ⁴¹⁹⁵ **PRIX DES MASTERS DE FEU DE COMPIEGNE EDITION 2023 (PRIX DE BEAUNE)** **3800 m**
 (Haies - Handicap divisé)
 Première épreuve
- 110 000 €** (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750) - dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de

1385 ³⁶³⁴ **PRIX DE LA GASCogne** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Groupe III)

140 000 € (63 000, 30 800, 18 200, 12 600, 7 000, 4 900, 3 500) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 64 k.; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, une Listed-race (Handicap excepté), 2 k.; un Groupe III, 4 k.; plusieurs courses de Groupe, 5 k.; un Groupe I, 7 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° S5: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 841** ¹ **Canichette**, f, b, 6 ans, par Prince Gibraltar et Noanoa [Walk In The Park (IRE)], 64 k, Δ, L. Monnet (*de F. Giles*), L. Carberry (s) **1**
- 1259** ³ **Spes Militurf**, h, b, 6 ans, par Konig Turf GER et Milita Has [Enrique (GB)], 68 k, ♂, Jamonieres Elevage du Cellier (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1259** ¹ **Clondaw Castle IRE**, h, b, 11 ans, par Oscar IRE et Lohort Castle IRE (Presenting GB), 68 k, M^{me} SC. Nelson (*N. Gauffenic*), N. George & A. Zetterholm (s) **3**
- 612** ¹ **Geelong Sport**, f, b, 7 ans, par No Risk At All et Australia Sport [Ultimately Lucky (IRE)], 68 k, ♂, P. Matzinger (*J. Charron*), B. Lefevre (s) **4**
- 839** ¹ **Inedit De Ciergues**, h, al, 5 ans, par Tiger Groom GB et Think About (Smadoun), 66 k, Δ♂, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille **5**
- 943** **Aice**, f, al, 5 ans, par Saddex (GB) et Pretty Du Kalon [Nicobar (GB)], 62 k, Δ♂, M. Delaunay (*L. Zuliani*), P. Quinton (s) **6**
- 805** ¹ **Motu Fareone IRE**, f, b, 7 ans, par Getaway GER et Arrive In Style IRE (King'S Theatre IRE), 68 k, ♂♂, Ecurie de Maleissye (*L. Phillipperon*), Rob. Collet (s) **7**
- 1259** ² **Hermes De Chamdoux**, h, 5 ans, 64 k, ♂, Ecu. Ecurie Beaunee (*A. Zuliani*), F. Nicolle **arr**
- 1260** ¹ **Glорice**, h, 7 ans, 66 k, ♂♂, F. Deliberos (*M^{me} C. Prichard*), F. Nicolle **tj**

9 partants; 22 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 1666 €
7 long ½, 3 long ½, 4 long, 3 long ½, 2 long ½, loin.
63 000€ - 30 800€ - 18 200€ - 12 600€ - 7 000€ - 4 900€ - 3 500€

Primes aux éleveurs:
9135 € Luc Monnet, Frederic Hinderze.
4466 € Jamonieres Elevage Du Cellier.
2639 € Carl Beame, prime non attribuée.
1827 € Scea Haras De L'Etoile, Philippe Matzinger.
1015 € Jean-Louis Devillard.
710 € Jerome Gandon.
507 € Sean Gorman, prime non attribuée.

Temps total: 4'39"30"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute de la femme jockey Charlotte PRICHARD (GLORICE (AQ)) survenue dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Félix DE GILES (CANICHETTE), arrivé 1^{er}, et Gaetan MASURE (INEDIT DE CIERGUES (AQ)), arrivé 5^e, la femme jockey Charlotte PRICHARD étant prise en charge par le service médical n'a pu être entendue, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute de cette dernière n'était pas due à l'irrégularité d'un des concurrents.

La pouliche CANICHETTE et le hongre CLONDAW CASTLE (IRE) ont fait l'objet d'un contrôle biologique après la course.

1386 ⁴¹⁹⁹ **PRIX DE CHABLIS** **3 800 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

62 000 € (27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7 500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{er} catégorie.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

Référence: +19,5.

- 1250** ³ **Henry Brulard**, h, al, 8 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 68 k, ♂, G. Hanouna (*T. Chevillard*), L. Postic **1**

- 1245** ¹ **Poligone**, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Ar Baol [Turgeon (USA)], 70½ k (68½ k), ♂, G. Hagenbach (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **2**
- 1247** ⁴ **Super Flam**, h, b, 7 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 72 k (69 k), ♂, B. Loustaud (*T. Dumouch*), L. Cadot **3**
- 1250** ⁵ **Fred**, h, n.p, 8 ans, par Cokoriko et Veribelle (Voix Du Nord), 70½ k (66½ k), ♂, S. Dehez (s) (*R. Poincot*), S. Dehez (s) **4**
- 1250** ² **Galant Des Boulats**, h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 70½ k (66½ k), Δ♂, D. Vilbert (*M^{me} S. Boulet*), M. Seror (s) **5**
- 1250** ⁶ **Hamandio**, h, b, 6 ans, par Maresca Sorrento et Arieta [Pistolet Bleu (IRE)], 68½ k, ♂♂, P. Lenogue (*L. Phillipperon*), P. Lenogue **6**
- 1318** ⁶ **Missamerican**, h, al, 6 ans, par American Post GB et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 67½ k (63½ k), Δ♂, G. Plisson (*D. Carre*), Ch. Plisson (s) **7**
- 1252** ⁵ **Celestin Mercury**, h, 6 ans, 71½ k (67½ k), ♂, Ecurie de La Verte Vallee (*M^{me} L. Suisse*), M. Pitart **8**
- 1250** **Ambre De Nuit**, f, 7 ans, 68 k, ♂, M^{me} C. Cealy (*D. Ubeda*), M. Pitart **9**
- 758** ⁵ **Quick Daddy**, h, 5 ans, 71 k, ♂♂, M^{me} M. Artu (*G. Masure*), XL. Le Stang **arr**

10 partants; 9 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 620 €

Eng. Sup.: *Quick Daddy*

3 long, 1 long ¾, 6 long ½, 1 long, 4 long, tête, 1 long, 1 long.

27 900€ - 13 640€ - 8 060€ - 5 580€ - 3 100€ - 2 170€ - 1 550€

Primes aux éleveurs:

4 045 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (S).
1 977 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.
1 168 € Fabrice Bazin.
809 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
449 € Jean Brest.
314 € Suc. Armand Goncalves.
224 € Christophe Plisson, Georges Plisson, Laurent Plisson, M^{me} Sandrine Plisson.

Temps total: 4'39"52"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu la femme jeune jockey Sarah BOULET (GALANT DES BOULATS (AQ)), arrivé 5^e, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir cessé prématurément d'accompagner le hongre GALANTS DES BOULATS (AQ) jusqu'au passage du poteau d'arrivée et avoir ainsi perdu la 4^e allocation.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Théo DUMOUCHE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{er} infraction).

Les hongres HENRY BRULARD et POLIGONE ont fait l'objet d'un contrôle biologique après la course.

AUTEUIL

mercredi 27 septembre 2023

0006270

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Louis GISCARD D ESTAING -
Gérald HOVELACQUE - Melchior-François MATHET

1387 ²⁴⁸ **PRIX PRIDE OF KILDARE** **3 600 m**
(Haies)
(Inédits)

62 000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)

Des primes de 3 240, 1 800, 960, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 68 k.**

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

- Kibboutz**, h, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Tire En Touche [Turgeon (USA)], 68 k, ♂, S. Munir (*K. Nabet*), F. Nicolle **1**
- Kuartz**, h, b.f, 3 ans, par Masterstroke USA et Solidee (Dom Alco), 68 k, ♂, R. Lavillenie (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) **2**

Dream Solitaire , h, al, 3 ans, par Affaire Solitaire (IRE) et Dream Hall GB (Halling USA), 68 k, β , M ^{me} B. Re-Scandella (<i>T. Beaurain</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille	3
Magic Flight , h, b, 3 ans, par Kapparde et Larabelle [Linda'S Lad (GB)], 68 k, $\Delta\beta$, Ecurie Victoria Dreams (<i>T. Vabois</i>), JPh. Dubois	4
Clovis For King , h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Lady Ming [Konig Turf (GER)], 68 k, Gemini Stud (<i>N. Gauffenic</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	5
My Fifty One , h, b, 3 ans, par Harzand IRE et My Alco (Dom Alco), 68 k, β , D. Sourdeau de Beauregard (<i>L. Zuliani</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	6
Falco Des Pins , h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Gallery'S Native [Gallery Of Zurich (IRE)], 68 k, A. Pinot (<i>B. Lestrade</i>), C. & Y. Lerner (s)	7
Rollingstar Has , h, 3 ans, 68 k, β , SCEA Hamel Stud (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	8
Kotazo Du Mathan , h, 3 ans, 68 k, $\Delta\beta$, Ecurie du Mathan (<i>G. Masure</i>), A. Chaille-Chaille	9
Absolute Power , h, 3 ans, 68 k, β , D. Dahan (<i>N. Howie</i>), M. Seror (s)	10
Solomon Seal , h, 3 ans, 68 k, β , F. Duvivier (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	-
Secret De Gloire , h, 3 ans, 68 k, $\Delta\beta$, Mustang SARL (<i>O. Jouin</i>), M. Solier	-
Zanhowe , h, 3 ans, 68 k, Ecurie Sagara (<i>G. Meunier</i>), H. Merienne (s)	arr
Algajust , h, 3 ans, 68 k, $\phi\beta$, Y. Fouin (s) (<i>K. Ouvrier</i>), Y. Fouin (s)	arr
Benvenuto , h, 3 ans, 68 k, β , A. Krauliger (<i>G. Re</i>), E. Grall (s)	arr
Chimichuri (IRE) , h, 3 ans, 68 k, β , P. Sander (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	thé

16 partants; 40 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées: 2033 €

Eng. Sup.: *Falco Des Pins*

Consition spéciale: *Funiculi Funicula, Chanteur Du Bourg*

Chev. élim.: *Choeur Etincelle*

4 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 5 long $\frac{1}{2}$, 3 long, courte encolure, 1 long, 4 long, $\frac{1}{2}$ long, encolure.

28520€ - 14260€ - 8060€ - 5580€ - 2790€ - 1860€ - 930€

Primes aux éleveurs:

4563 € Haras De Saint-Voir, Jean-Paul Lupfer.
2281 € Thierry Cypres.
1289 € M^{me} Alessandra Vigliani.
892 € Jean-Philippe Dubois.
446 € Florent Picard.
297 € Thierry Cypres.
148 € Alain Pinot.

Primes F.E.E.:

3240 € *Kibboutz*.
1800 € *Kvartz*, prime non attribuée.
960 € *Dream Solitaire*.

Temps total: 4'16"2"

Les Commissaires ont autorisé le hongre DREAM SOLITAIRE à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les hongres CHANTEUR DU BOURG et FUNICULI FUNICULA ont été déclarés non partant en raison d'une panne mécanique du van les transportant.

Les hongres KIBBOUTZ et FALCO DES PINS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1388 ²⁵⁴ PRIX DE SALERS 3700 m

(Steeple-Chase - À réclamer)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 k.; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Parcours n° 34: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

618 ³ Dernier Cri , h, gr, 10 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire [Blushing Flame (USA)], 69 k (66 k), β , (11 000), Haras de Saint-Voir (<i>A. Chesneau</i>), de N. Lageneste	1
1289 ¹ Jarry Wells , h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Tiger Cliff [Tiger Hill (IRE)], 68 k (66 k), $\otimes\beta$, (9 000), JP. Colin (<i>D. Lecomte</i>), L. Viel (s)	2
1261 ² Piriac , h, al, 6 ans, par Spanish Moon USA et Perpette [Le Triton (USA)], 71 k (70 k), (15 000), M ^{me} M. Bruere (<i>T. Vabois</i>), C. Lequien (s)	3

748 Inzeo Du Gouet , h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Dolly Du Gouet [Network (GER)], 72 k (71 k), \otimes , (13 000), G. Delourme (<i>C. Riou</i>), B. Lefevre (s)	4
943 Ideal De Sivola , h, b, 5 ans, par Noroit GER et Gaspatir [Muhtathir (GB)], 72 k (70 k), β , (17 000), G. Eyder (<i>T. Andrieux</i>), Y. Fouin (s)	5
Filovont , h, al, 8 ans, par Nom De D'La et Maciga (Gunboat Diplomacy), 72 k (68 k), $\phi\beta$, (17 000), M. Trinquet (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	6

6 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 417 €

Eng. Sup.: *Filovont*

5 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long, 6 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734 € Haras De Saint-Voir.
867 € M^{me} Jacques Besnier.
490 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.
339 € Thierry Lemoine.
169 € Haras De Sivola, Max Trapenard.
113 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total: 4'31"86"

Le hongre DERNIER CRI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1389 ¹⁴⁷ PRIX DE CHAMBLY 3600 m

(Haies - Groupe III - Femelles)

135000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)

Pour pouliches de **3 ans. Poids: 65 k.** les pouliches ayant, en course de haies, gagné une Listed race porteront 2 k.; plusieurs Listed race, 3 k.; une course de Groupe, 4 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire de la pouliche gagnante par FRANCE GALOP.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

1244 ² Kara Diamond , f, b.f, 3 ans, par Diamond Green et Bloane [Dano Mast (GB)], 65 k, β , J. Detre (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
1244 ¹ Sissi Du Mesnil , f, gr, 3 ans, par Kapparde et Scarlett Du Mesnil (IRE) [Muhtathir GB], 67 k, Δ , M ^{me} H. Devin (<i>K. Nabot</i>), HF. Devin (s)	2
668 ² Terra Bella , f, b, 3 ans, par Seabhac USA et Love Over Gold [Peintre Celebre (USA)], 65 k, D. Hartmann (<i>B. Le Clerc</i>), R. Schmidlin	3
1258 ¹ La Spezia , f, b.f, 3 ans, par Cokoriko et La Islaminima [Gentlewave (IRE)], 65 k, $\Delta\beta$, M. Martinez (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	4
799 Maskaya , f, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Kayanoura [Kahyasi (IRE)], 65 k, β , Ecurie des M (<i>T. Chevillard</i>), P. Quinton (s)	5
668 ³ Kalaboumboum Dab , f, b.f, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Chakalaboumboum [Network (GER)], 65 k, β , M ^{me} B. Nicco (<i>G. Faivre-Picon</i>), D. Satalia	6
1050 Kouklamou , f, b.f, 3 ans, par Whitecliffsofdover USA et Kallisti [Soldier Of Fortune (IRE)], 65 k, β , K. Plisson (<i>D. Carre</i>), K. Plisson	7

7 partants; 12 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 675 €

4 long, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 5 long $\frac{1}{2}$, loin.

60 750€ - 29 700€ - 17 550€ - 12 150€ - 6 750€ - 4 725€ - 3 375€

Primes aux éleveurs:

9720 € Patrick Moulin, Arnaud Poirier.
4752 € M^{me} Henri Devin.
2808 € Hugues Rousseau.
1944 € Manuel Martinez.
1080 € Denys Audouard, M^{me} Nathalie Desoutter, Jacques Cruzillac.
756 € Ecurie Biraben, M^{me} Jean Biraben, M^{me} Anne-Marie Biraben-Loustau.
540 € M^{me} Virginia Fragiskos.

Temps total: 4'20"32"

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 sollicitation, 4^e infraction).

Les pouliches KARA DIAMOND et LA SPEZIA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1390 ²⁴⁹ PRIX DE COYE 3500 m

(Haies - À réclamer - Femelles)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 4.000 en 4.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 4.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant reçu, en courses

de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans : 15 %

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1296 Hesperia**, f, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Mar Plij [Gentlewave (IRE)], 70 k (67 k), Δ♂, (24 000), Haras du Mondant (*A. Seigneul*), E. Grall (s) 1
- 1227 Katell Des Blins**, f, b.f, 3 ans, par Racinger et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 69 k, ♀, (20 000), M^{me} C. Communier (*A. Desvaux*), J.V. Chaignon 2
- 1227 Karmix**, f, b, 3 ans, par Gemix et Pleine Lune [Falco (USA)], 72 k (68 k), ♀, (24 000), Ecurie Club des Etoiles (*C. Poincot*), Butel & Beaunez (s) 3
- 1330 Cheap Monday**, f, b, 3 ans, par Nicaron GER et Ar Baol [Turgeon (USA)], 68 k (66 k), ♀, (16 000), F. Duvivier (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) 4
- 1272 Mandy**, f, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Zvetka (IRE) (Lawman), 68 k, ♀, (16 000), M^{me} S. Pelletan (*B. Fouchet*), J.L. Pelletan 5
- 1227 Ka Fee Inn**, f, b, 3 ans, par Polarix (GB) et Zauberlocke GER (Sholokhov IRE), 73 k (69 k), φ♀, (20 000), Passion Racing Club (*L. Vandamme*), Butel & Beaunez (s) 6
- Kerry Du Rib**, f, al, 3 ans, par Nicaron GER et Cherry Pile [Freedom Cry (GB)], 70 k (66 k), ♀, (24 000), M^{me} C. Rouet (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) 7
- 1227 Coeur En Or**, f, 3 ans, 72 k (70 k), ♀, (32 000), E. Rossard (*D. Lecomte*), L. Viel (s) 8

8 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 512 €

Eng. Sup.: *Kerry Du Rib*

6 long, 1 long ¾, 6 long, 3 long, 4 long, 2 long ½, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs :

- 1913 € Haras Du Mondant.
- 956 € Jean-Denis Communier.
- 540 € M^{me} Karine Perreau, Noir Et Or Elevage S.A. .
- 374 € Hugues Rousseau.
- 187 € Francois-Marie Cottin.
- 124 € M^{me} Carole Georgeault, Boutin (S).
- 62 € Ecurie Rib.

Temps total: 4'20''88'''

La pouliche HESPERIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1391 253 PRIX GRANDLIEU 3900 m
(Haies)
(Classe 3)

53000 € (24380, 12190, 6890, 4770, 2385, 1590, 795)

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, cette année en course de haies, ni reçu 14.000 (victoires et places), ni, en steeple chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 53.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.500 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° 6 : Haies, Dist. 3 900 m env.

- Irish Vocation**, h, al, 5 ans, par Voiladenuo et Nadessa GB (Needwood Blade GB), 67 k (65 k), ♀, Y. Fouin (s) (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) 1
- Infra Rouge**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Uluru [Roman Saddle (IRE)], 67 k, ♀, J.L. Da Silva (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) 2
- 1109 Mister Tin**, h, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et L'Astonda [Linda'S Lad (GB)], 67 k, Δ♂, M^{me} D. Mele (*K. Nabet*), M^{me} D. Mele 3
- Ilot Des Mers**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Vue Sur Mer (Dom Alco), 68 k, ♀, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle 4
- 626 Chataignier**, h, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Castagne (Cardoun), 72 k, Δ♂, J. Studd (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) 5
- 584 Ioda**, h, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Raflesia (Video Rock), 68 k, d'H. Armaille (*A. Coupu*), A. Couetil (s) 6
- Purprod Boiz**, h, al, 5 ans, par Triple Threat et Sigune Pierji (Sleeping Car), 67 k, Δ♂, L. Baudron (s) (*J. Charron*), L. Baudron (s) 7
- Odiago**, h, 5 ans, 67 k, Δ♂, M^{me} S. Ravasio (*G. Masure*), A. Chaille-Chaille 8
- Ingenieur**, h, 5 ans, 69 k, ♀, Ecurie Mme Jacques Cypres (*B. Lestrade*), E. Clayeux (s) 9
- 1225 Intrepid Sun**, h, 5 ans, 68 k, ♂, F. Foucher (*T. Beaurain*), F. Foucher arr

10 partants; 22 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 567 €

4 long ½, 2 long, 2 long ½, encolure, 1 long, ½ long, 7 long, 5 long.

24380€ - 12190€ - 6890€ - 4770€ - 2385€ - 1590€ - 795€

Primes aux éleveurs :

- 3535 € Earl Haras Du Taillis.
- 1767 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Jacques Toulouse.
- 999 € Laurent Deniel.
- 691 € Thierry Cypres.
- 345 € Ecurie Maulepère, Jean De Cheffontaines.
- 230 € Herve D'Armaille.
- 115 € Ecurie Cap Orne.

Temps total: 4'35''3'''

Le jockey Thomas BEAURAIN a déclaré que la piste était trop souple pour les aptitudes du hongre INTREPID SUN.

Les hongres IRISH VOCATION et MISTER TIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1392 251 PRIX KARGAL 3500 m
(Steeple-Chase)
(Classe 1)

62000 € (28520, 14260, 8060, 5580, 2790, 1860, 930)

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 8.000.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans : 15 %

Parcours n° 24 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1224 Game Of Storm**, h, b.f, 3 ans, par Motivator GB et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 67 k, ♀, P. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle 1
- 1224 Dschingis Love**, f, al, 3 ans, par Dschingis Secret GER et Exotic Love GER (Authorized IRE), 64 k, ♀, Avatara S.A. (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- 1224 Royal Saga**, m, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Royale Cazoumaille [Villez (USA)], 67 k, ♀, Ecurie Sagara (*C. Lefebvre*), D. Bressou 3
- 609 Fabuleux Rico**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Fautina [Poliglote (GB)], 66 k, Δ♂, M^{me} P. Papot (*J. Charron*), M^{me} D. Mele 4
- 1224 Saga Girl**, f, al, 3 ans, par Masterstroke USA et Saga De Senam (Saint Des Saints), 64 k, ♀, J. Detre (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) 5
- 675 Angel Caro**, h, n.p, 3 ans, par Kapgarde et Angela Cara [Hurricane Cat (USA)], 66 k, Δ♂, Ecurie Thomas Sivadier (*de F. Giles*), C. Boutin (s) 6
- 1224 Rue Barbizon**, f, b, 3 ans, par Morandi et Rue Ravignan IRE (Bahri USA), 64 k (65 k), ♀, AS. & D. Allard (s) (*B. Le Clerc*), R. Schmidlin 7
- 453 Krokodile Dundee**, h, 3 ans, 66 k, Δ♂, M^{me} P. Papot (*L. Zuliani*), M^{me} D. Mele arr

8 partants; 22 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 861 €

2 long ½, 3 long ½, ¾ long, 5 long, 3 long, 5 long.

28520€ - 14260€ - 8060€ - 5580€ - 2790€ - 1860€ - 930€

Primes aux éleveurs :

- 4563 € Scea Haras D'Orfausse.
- 2281 € Avatara S.A. .
- 1289 € Ecurie Sagara.
- 892 € Scea Raymond Jean-Christian.
- 446 € Pierre Senamaud, Jacques Detre, Bruno Senamaud.
- 297 € Suc. Magalen Bryant.
- 148 € Jacques Beres.

Temps total: 4'21''0'''

Le jockey Ludovic PHILIPPERON se ressentant de sa chute dans le Prix Pride of Kildare, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre RUE BARBIZON par le jockey Baptiste LE CLERC.

Les Commissaires ont autorisé le hongre GAME OF STORM à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Le hongre GAME OF STORM et la pouliche DSCHINGIS LOVE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1393 250 PRIX MARITTIMO 3600 m
(Haies)
(Classe 2)

55000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids: 4 ans, 64 k.; 5 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 8.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

	Le Garde Royal , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et La Garde Royale (Kappgarde), 64 k, Gemini Stud (<i>de F. Giles</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
	Fauda , h, b, 4 ans, par Ivanhowe GER et Funny Line [Emperor Jones (USA)], 64 k, p, Ecurie B. Weill (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	2
	Royal Rio , h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Royale Surabaya [Turgeon (USA)], 64 k, p, Ecurie Victoria Dreams (<i>C. Lefebvre</i>), M ^{me} D. Mele	3
	Dixan Senora , m, gr, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Kiss Senora (Chichicastenango), 64 k, p, P. Goral (<i>B. Claudic</i>), E. Lyon	4
	King Dino , h, al, 4 ans, par Doctor Dino et Queen Maia [Linda'S Lad (GB)], 64 k, p, Ecurie Victoria Dreams (<i>B. Lestrade</i>), JPh. Dubois	5
1225	Mandinko , h, b.f, 4 ans, par Kamsin GER et Mandina (Saint Des Saints), 65 k, p, M ^{me} D. Mele (<i>K. Nabet</i>), M ^{me} D. Mele	6
	Get Vingt Sept , h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Aigre Douce [Protektor (GER)], 70 k, B. Fleury (<i>T. Beaurain</i>), F. Foucher	7
	Ducado , h, 5 ans, 69 k (68 k), p, C. Trecco (<i>G. Meunier</i>), D. Windrif	8
	Bamcalyb , h, 7 ans, 68 k, p, F. Dezzutto (<i>D. Ubeda</i>), D. Windrif	arr
1225	Pierre Le Grand (GB) , h, 4 ans, 64 k, p, B. Giraudon (<i>N. Gauffenic</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
	10 partants; 25 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 1127 € Sans motif: <i>Jumper Dete</i> 4 long ½, 1 long, 1 long ¾, tête, 1 long, 2 long ½, 1 long. 25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€	
	Primes aux éleveurs: 3668 € Suc. Magalen Bryant, Suc. David Georges Powell. 1834 € Haras De Tonnencourt. 1036 € Lucas Gombeau, Cyrille Gombeau, M ^{me} Lise Gombeau. 717 € Ecurie Haras Des Senora. 358 € Jean-Philippe Dubois. 239 € Herve Lair, Jean-Louis Lair. 119 € M ^{lle} Laure Fleury, Baptiste Fleury.	
	<i>Temps total: 4'12''26'''</i>	
	A l'issue de la course, le vétérinaire de service a informé les Commissaires que le hongre BAMCALYB s'était accidenté et avait fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
	A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Benoit CLAUDIC, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir modifié un des éléments avec lequel il s'était pesé avant la course, à savoir les sangles.	
	Les hongres LE GARDE ROYAL et MANDINKO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
1394	PRIX JULIEN DECRION 4400 m (Steeple-Chase - Handicap)	
	63 000 € (28 350, 13 860, 8 190, 5 670, 3 150, 2 205, 1 575) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans . La référence applicable dans ce handicap se situera entre +10 +12. Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 % Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env. Référence: +10.	
1226	It'S In The Rain , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Amarantine [King'S Best (USA)], 66 k, T. Storme (<i>K. Nabet</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1
1226	Quel Bonbon , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Qindaba [Sinndar (IRE)], 65½ k (62½ k), p, de CH. Chaudenay (<i>L. Brechet</i>), P. Journiac	2
1226	Lady Coeur , f, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Lady Cassandre (Smadoun), 65½ k, p, W. Menuet (s) (<i>T. Chevillard</i>), W. Menuet (s)	3
1257	Fraga Has , h, gr, 4 ans, par Buck'S Boum et Fracafigura Has [Artiste Royal (IRE)], 70½ k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
1226	Jaguar Des Obeaux , f, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 66½ k, p, M ^{me} N. Devilder (<i>O. Jouin</i>), N. Devilder	5
1246	Jus De Carotte , h, b, 4 ans, par Pastorius GER et Magenta (Cadoudal), 70 k (69 k), p, J. Detre (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	6
802	Bonheur Du Sud , h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Caribea (Keltos), 65½ k (62 k), p, Mat. Daguzan-Garros (<i>N. Ferreira</i>), S. Dehez (s)	7
1230	Villa Rica , f, 4 ans, 70 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	8
1226	Slice And Dice , f, 4 ans, 68½ k (65½ k), p, W. Menuet (s) (<i>E. Manceau</i>), W. Menuet (s)	9

1240	You For Me , h, 4 ans, 68½ k, p, Ecurie Herve Guerin (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	10
1309	Jubilez , h, 4 ans, 69 k, p, BDI Racing Team (<i>N. Gauffenic</i>), H. Merienne (s)	arr
1263	Fiction Du Berlais , f, 4 ans, 66½ k, p, de M. Fraguier (<i>C. Lefebvre</i>), de A. Boisbrunet (s)	arr
1307	Frassati , h, 4 ans, 65½ k, p, AS. Pacault (s) (<i>B. Lestrade</i>), AS. Pacault (s)	arr
1226	Jango D'Airy , h, 4 ans, 67½ k (65 k), p, D. Maughan (<i>Q. Samaria</i>), H. Merienne (s)	t.j
	14 partants; 32 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 982 € 1 long, 2 long ½, 5 long, 3 long, 7 long, 2 long, ¾ long, loin, 1 long. 28350€ - 13860€ - 8190€ - 5670€ - 3150€ - 2205€ - 1575€	
	Primes aux éleveurs: 4536 € Thierry Storme. 2217 € Charles-Hubert De Chaudenay, Arnaud Bochet. 1310 € Raymond David. 907 € Scea Hamel Stud. 504 € M ^{me} Nicolas Devilder. 352 € Michel Parreau-Delhote. 252 € Mathieu Daguzan-Garros, M ^{me} Paulette Daguzan-Garros.	
	<i>Temps total: 5'33''89'''</i>	
	Les hongres IT'S IN THE RAIN et FRAGA HAS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

DAX

0516 273

samedi 30 septembre 2023

Terrain BON

Commissaires de courses: Thierry GOUAICHAULT - Pierre BARBE - Erick BORDES - André De COORDE

1395 4204 **PRIX DE L'ADOUR** 3800 m
(Haies - À réclamer)**19 000 €** (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 8.000 avec prix de réclamations supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids: 68 k.** Surcharges accumulées pour les prix de réclamations supérieurs à 8.000: 1 k. par 2.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

1222	Hallydini , h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Kaberdini (Chamberlin), 69 k (68½ k), p, (10 000), S. Seignoux (<i>C. Riou</i>), M ^{me} V. Seignoux	1
	Sombreuil , h, b.f, 5 ans, par Saint Des Saints et Thyflori [Apsis (GB)], 71 k (67½ k), p, (14 000), Ecurie de L'Empereur (<i>T. Bourguigneau</i>), A. Chaille-Chaille	2
1266	Diamant Brun , h, b.f, 6 ans, par Diamond Green et Sorelita [Indian Rocket (GB)], 68 k (65½ k), (8 000), M ^{me} C. Lopez (<i>T. Jaguelin</i>), F. Seguin	3
1266	Anima Mea , f, gr, 5 ans, par Choeur Du Nord et Gloria Tua [Triomphant (GB)], 67 k (64½ k), p, (10 000), V ^{cte} d'J. Indy (<i>L. Colson</i>), JP. Daireaues (s)	4
186	Caparica , f, b, 6 ans, par Bathyrhon GER et Rikers Island [Sulamani (IRE)], 68 k (68½ k), p, (12 000), M ^{me} de S. Montzey (<i>B. Fouchet</i>), de B. Montzey (s)	5
1288	Icare D'Illiat , h, 5 ans, 71 k (67½ k), p, (14 000), L. Alard (<i>C. Berlureau</i>), JL. Pelletan	6
	6 partants; 14 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 228 € ½ long, ¾ long, 1 long ½, 3 long, 1 long. 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€	
	Primes aux éleveurs: 1322 € M ^{me} Irene Perche. 661 € Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur. 385 € Pierre Ducos, M ^{me} Christine Lopez. 261 € Hubert Langot, M ^{me} Olivier De La Garoullaye. 123 € M ^{me} Sylvie Gesbert, Jerome Lacouture.	
	<i>Temps total: 4'51''50'''</i>	
	La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
	Le hongre HALLYDINI a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

1396 4203 **PRIX D'ACQS** **3 500 m**
(Haies)
(Classe 4)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1190** 4 **Not My Fault**, f, b, 3 ans, par Balko et My Fair Lady [Poliglote (GB)], 67 k (67^{1/2} k), p, Ecurie Piquemal (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- Nosferatu**, h, b, f, 3 ans, par Kamsin GER et Nuit De France (Dream Well), 67 k (67^{1/2} k), p, A. Gourama (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- Style De Way**, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Glinty [Jeremy (USA)], 67 k (66^{1/2} k), p, D. Le Borgne (A. Beaudoire), D. Morisson (s) **3**
- Quelme De Houelle**, h, gr, 3 ans, par Beaume De Houelle et Inconciente (Kapparde), 67 k (63^{1/2} k), Δ p, F. Leblanc (T. Bourguigneau), A. Chaille-Chaille **4**
- Kendor De Manzat**, h, b, m, 3 ans, par Victory Song IRE et Elzane De Manzat (Tikzane), 67 k (67^{1/2} k), p, G. Trapenard (E. Labalisse), de A. Boisbrunet (s) **5**
- 1265** 4 **Kaolin De Berce**, h, 3 ans, 67 k (64^{1/2} k), p, L. Cadot (T. Jaguelin), L. Cadot **6**
- Morphsys**, f, 3 ans, 65 k (65^{1/2} k), p, M^{me} J. Mottin (C. Riou), M^{me} V. Seignoux **7**
- 1178** **Alta Chop**, h, 3 ans, 67 k (64^{1/2} k), p, JL. Raymond (S. Bouche), O Trigodet (s) **8**

8 partants; 40 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 787 €
¾ long, 8 long, 1 long, 2 long, 3 long.
10560€ - 5280€ - 3080€ - 2090€ - 990€

Primes aux éleveurs:

- 1531 € Neustrian Associates.
- 765 € Ecurie Maulepaire.
- 446 € Michel Guillois, M^{me} Reynald Jeanne.
- 303 € Franck Leblanc.
- 143 € Andre Teyssier.

Temps total: 4'17''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche STYLE DE WAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1397 4205 **PRIX DU GOLFE DE GASCogne** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 3)

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars dernier inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.500 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riding et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1232** 5 **Raffles Liaison**, h, b, 5 ans, par Balko et Saine Et Speed (Saint Des Saints), 72 k (72^{1/2} k), p, S. Munir (Thi. Journiac), P. Quinton (s) **1**
- 1210** 2 **Toine De Lenzac**, h, al, 7 ans, par Kap Rock et Ponkoli D'Itale (Murmure), 70 k (67^{1/2} k), p, M^{me} F. Touzac (Q. Bouron), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1177** 3 **Ilico Presto**, h, b, 5 ans, par Rail Link GB et Tieville (Ragmar), 71 k (71^{1/2} k), ⊗ p, P. Detre (G. Viel), F. Nicolle **3**
- 1150** 3 **Crysking**, h, b, 10 ans, par Creachadoir IRE et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 71 k (69^{1/2} k), p, S. Seignoux (M^{me} H. Sourbe), M^{me} V. Seignoux **4**
- 1257** 6 **Lord Chop**, h, b, 5 ans, par Vale Of York IRE et Lorea Chope [Soave (GER)], 69 k (66^{1/2} k), M^{me} S. Rakotoniaina (S. Bouyssou), M^{me} S. Rakotoniaina **5**
- Vicomte Du Berlais**, h, 5 ans, 68 k (68^{1/2} k), p, T. Jones (F. Tett), de A. Boisbrunet (s) **thé**

6 partants; 21 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 407 €
2 long ½, 2 long, 5 long, loin.
12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

- 1740 € Simon Munir, Isaac Souede.
- 870 € M^{me} Francoise Touzac.
- 507 € Thierry Cypres.
- 344 € M^{me} Eugene Masson.
- 163 € Alain Chopard.

Temps total: 4'48''70'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre TOINE DE LENZAC a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1398 4202 **PRIX JOSEPH DE LAURENS** **3 500 m**
(Haies - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)
Réservée F.E.E.

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Fancy Du Pecos**, f, b, f, 3 ans, par Castle Du Berlais et Fugees Du Pecos (Jebeland Pontadour), 65 k (65^{1/2} k), p, P. Detre (A. Zuliani), F. Nicolle **1**
- Kobe De La Brunie**, h, n, p, 3 ans, par Masterofthehorse IRE et Ciaobela De La Brunie (Gnome), 67 k (67^{1/2} k), J. Crouzillac (L. Zuliani), B. Gourdon (s) **2**
- Tresor Aredien**, m, b, 3 ans, par Rail Link GB et Famous Du Pecos (Donald Duck), 64 k (61^{1/2} k), Δ, de H. Chaisemartin (R. Fourcade), de T. Lauriere **3**
- Nevis De Candale**, h, b, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Kelpy (Dan Music), 64 k (61^{1/2} k), E. Rosjoe (T. Leplay), D. Guillemain (s) **4**
- Kalagan**, h, b, 3 ans, par Paban De France et Miss Tritt [Le Triton (USA)], 64 k (64^{1/2} k), JM. Daures (B. Fouchet), JM. Daures **5**
- Firebird Du Pecos**, f, 3 ans, 65 k (64^{1/2} k), p, Ecurie du Gave (A. Beaudoire), D. Morisson (s) **6**
- Kastle De Lagarde**, h, 3 ans, 67 k (67^{1/2} k), . Ecurie Couderc (P. Blot), F. Lagarde **arr**
- Kabal D'Oc**, m, 3 ans, 65^{1/2} k (63 k), p, M^{me} H. Cadot (T. Jaguelin), L. Cadot **arr**
- Elvira Say**, f, 3 ans, 63^{1/2} k (61^{1/2} k), φ p, Ecurie Biraben (M^{me} L. Suisse), D. Morisson (s) **t.j**

9 partants; 13 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 64 €
3 long ½, 3 long, 4 long, 1 long, 1 long ¾.
9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 1392 € Haras Du Pecos.
- 696 € Jacques Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac, Raphael Cadrouil Crouzillac.
- 406 € Patrick Mirablon.
- 275 € Yan De Kersabiec, Gael Sioc'Han De Kersabiec.
- 130 € Michel Madrange, M^{me} Isabelle Madrange, Franck Madrange.

Temps total: 4'14''90'''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain TRESOR AREDIEN AA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MOULINS

0716 273

samedi 30 septembre 2023

Terrain

Commissaires de courses : Stanislas de VILLETTE - Michel DUBOUIS - Jean-Luc ROBERT

1399 4207 **PRIX DEVILLEURBANNE** **3 500 m**
(Haies - À réclamer)

20 000 € (9 200, 4 600, 2 600, 1 800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000, 12.000 ou 14.000. **Poids: 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 12.000, 4 k.; pour 14.000, 6 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000 porteront 2 k.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1163** **Hard Temper**, h, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Zorra Choche [Bertolini (USA)], 69 k (68 k), ♂, (10 000), P. & C. Peltier (s) (*T. Andrieux*), P. & C. Peltier (s)
- 1004** **Voix De Bocelli GB**, h, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et World Class GB (Galileo IRE), 71 k (67 k), ♂, (12 000), N. Vergne (*T. Figueira*), F. Nicolle
- 1286** **Moon Of The Glade**, h, b, 3 ans, par Manatee GB et Agena Of The Glade [Turtle Bowl (IRE)], 67 k (64 k), ♂, (8 000), Ecurie Haras des Beaux (*Q. Jacob*), M. Pitart
- 1323** **I'Ve Told You IRE**, h, al, 3 ans, par Anjaal GB et Edrea [American Post (GB)], 73 k, ♂, (14 000), M^{me} AG. Kavanagh (*V. Morin*), d'E. Andigne
- 1371** **Sukhumvit**, h, n.p, 3 ans, par Elliptique (IRE) et Belle De Beriez [Special Kaldoun (IRE)], 73 k (69 k), (14 000), M^{me} H. Pasquet (*L. Huteau*), E. Clayeux (s)
- 1227** **Fleur Australe**, f, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Azena (IRE) (French Fifteen), 71 k (67 k), ♂, (14 000), B. Fontaine (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)
- 1330** **Khapta**, f, 3 ans, 67 k (64 k), ♂, (10 000), Haras de Saint-Voir (*A. Chesneau*), de N. Lageneste

8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 396 €
1 long ½, 1 long ¼, ½ long, 3 long, 7 long ½, 8 long ½.
9200€ - 4600€ - 2600€ - 1800€ - 900€ - 600€ - 300€

Primes aux éleveurs:

- 1472 € Earl Haras Du Puy Bouillard.
736 € Jean-Philippe Aubert.
416 € Deerfield Farm, prime non attribuée.
288 € Haras Of The Glade.
144 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
96 € Emmanuel Clayeux.
48 € Jean-Charles Escalle.

Temps total: 4'14''60''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Valentin MORIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache durant le parcours (1^{er} inf - 7 sollicitations).

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Thomas FIGUEIRA en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules durant le parcours (1^{er} infraction).

Les hongres HARD TEMPER et KAUTO KAWAI ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1400** ⁴²⁰⁶ **PRIX DE MONTLIVAUT** **3500 m**
(Haies - Femelles)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni été classés 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 29.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

- 1330** **Turbulence Val**, f, b, 3 ans, par Seahenge USA et Blagirl (Le Balafre), 68 k, ♂, Max. Denuault (*G. Re*), P. & C. Peltier (s)
- 1296** **Kroupade**, f, gr, 3 ans, par Tunis POL et Parabad [Astarabad (USA)], 67 k (63 k), ♂, P. Mulder (*N. Ferreira*), S. Dehez (s)
- Koriste**, f, b, 3 ans, par Cokoriko et Une Voix Royale (Voix Du Nord), 67 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)
- La Menara**, f, al, 3 ans, par Masterstroke USA et La Rabotte [Poliglote (GB)], 67 k (66 k), ♂, SARL Carion E.M.M. (*K. Deniel*), F. Nicolle
- 1091** **Winona**, f, al, 3 ans, par Masterstroke USA et Hatton Bank GB (Flemensfirth USA), 67 k (64 k), ♂, M^{me} SA. Bramall (*N. Howie*), D. Sourdeau de Beauregard (s)
- 1296** **Coquette**, f, 3 ans, 68 k, ♂, M^{me} H. Devin (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s)

Sachristine, f, 3 ans, 67 k, ♂, SARL Carion E.M.M. (*K. Nabet*), F. Nicolle **arr**

Ayla, f, 3 ans, 67 k, ♂, Phoenix Eventing SARL (*L. Philipperon*), M. Rolland (s) **arr**

1330 **Dream Of Deauville**, f, 3 ans, 67 k, ♂, E. Sauren (*de A. Chitray*), C. Fey (s) **tbé**

763 **Bel Kafrine**, f, 3 ans, 68 k, J. Detre (*B. Lestrade*), B. Gourdon (s) **t.j**

10 partants; 38 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 662 €
courte encolure, 4 long ½, 1 long, 5 long ½.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

- 1913 € Jean-Victor Chaignon, Gilles Chaignon.
956 € M^{me} Sandra Cozenot, Sarl Carion E. M. M. .
540 € Jacques Cypres.
374 € Sarl Carion E. M. M. .
187 € Haras De Tonnencourt.

Temps total: 4'7''50''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey James REVELEY sur les raisons l'ayant amené à arrêter la pouliche COQUETTE à la sortie du dernier tournant.

L'intéressé a indiqué que suspectant un problème physique de ladite pouliche, il l'avait immédiatement arrêté.

Le vétérinaire de service a indiqué qu'il suspectait que la pouliche COQUETTE souffrait d'une fracture de la première phalange de l'antérieur gauche.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

La pouliche KROUPADE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1401** ⁴²¹¹ **PRIX THERMIDOR** **3800 m**
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 2)

30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop

Des primes de 2 700, 1 500, 800, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées, que si les chevaux sont issus d'étales inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 4 ans, 66k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 6.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

- 1332** **Idiote**, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Blulette Du Seuil [Network (GER)], 68 k (64 k), ♂, M^{me} J. Dufour (*L. Huteau*), E. Clayeux (s) **1**
- 1056** **Jeune Mariee**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Bonne A Marier [Dylan Thomas (IRE)], 67 k (66 k), ♂, A. Fierz (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1301** **Rosemellic**, f, b, 4 ans, par Legolas JPN et Kan Ah Loar (Secret Singer), 66 k, ♂, P. Perennec (*K. Nabet*), AS. Pacault (s) **3**
- 1295** **J'Aimerai Bien**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 66 k (63 k), ♂, Haras de Saint-Voir (*N. Howie*), E. & G. Leenders (s) **4**
- 661** **Osaxalina**, f, b, 4 ans, par Karakter IRE et Elle S'Envoie [Morespeed (GB)], 66 k (63 k), Ecurie Jytem (*J. Zerourou*), F. Gelhay **5**
- 1331** **Jetepromets**, f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Saint Carina (Saint Des Saints), 66 k (65 k), M. Chene (*C. Smeulders*), H. Despont **6**
- 1331** **Kap Shok**, f, 4 ans, 66 k (62 k), ♂, E. Clayeux (s) (*T. Sportl*), E. Clayeux (s) **tbé**
- 1164** **Lovely Line**, f, 4 ans, 66 k, ♂, Ecurie Couderc (*S. Paillard*), E. Clayeux (s) **tbé**
- 1159** **Judy Du Seuil**, f, 4 ans, 66 k, D. Galt (*C. Lefebvre*), M. Seror (s) **tbé**

9 partants; 31 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 558 €
2 long ½, 2 long, 2 long, 1 long, loin.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 2208 € Emmanuel Clayeux.
1104 € Haras De Saint-Voir.
624 € Patrice Perennec.
432 € Haras De Saint-Voir.
216 € Philippe Desmard, Suc. Jean-Francois Naudin.
144 € Thierry Cypres.

La pouliche LETTRE DE NOBLESSE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1405 ⁴²¹² **PRIX ENTREPRISE JOSE DA SILVA (PRIX TROPHEE LUC CACQUEVEL)** **5500 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 2)

30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.500 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° C4: Cross-Country, Dist. 5 500 m env.

- 1292** ¹ **Gasby Des Planches**, h, n.p, 7 ans, par Maresca Sorrento et Rosee Des Planches (Le Balafre), 71 k, ♂♂, Ch. Herpin (s) (*J. Lebrun*), Ch. Herpin (s) **1**
- 1293** ⁵ **Hermine Allen**, f, gr, 6 ans, par Tiger Groom GB et Triple Star (Dom Alco), 69 k, ♂, GAEC Allen (*V. Morin*), E. & G. Leenders (s) **2**
- 1218** ¹ **Al Inea**, f, b, f, 5 ans, par Cokoriko et Al Gane (Dom Alco), 69 k (65 k), R. Stanley (*L. Huteau*), E. Clayeux (s) **3**
- 1336** ⁵ **Fiancee Du Large**, f, b, 8 ans, par Kapparde et Gryonne [Astarabad (USA)], 70 k, ♂♂, CE. Cayeux (*H. Tabet*), C. Ligerot **4**
- 1075** ⁴ **Grangousie Chaluzy**, h, b, f, 7 ans, par Cokoriko et Reglisse Chaluzy [Network (GER)], 68 k (67 k), ♂♂, H. Despont (*C. Smeuldiers*), H. Despont **5**
- 558** ² **Ici Avrilly**, f, 5 ans, 72 k, ♂, M^{me} AC. Andre (*B. Le Clerc*), M. Seror (s) **arr**
- 656** ⁶ **Harry Brown**, h, 6 ans, 74 k, ♂♂, Ecurie Hamon (*O. Jouin*), P. & C. Peltier (s) **dér**
- 1099** ³ **Gamine Apple'S**, f, 7 ans, 69 k, ♂, P. Coveliers (*J. Reveley*), E. Clayeux (s) **dér**
- 1336** ⁴ **Cesar De Pretot**, h, 11 ans, 72 k, ♂♂, M^{me} P. Chemin (*S. Paillard*), Ch. Herpin (s) **thé**

9 partants; 26 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 658 €
3 long, 8 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 1 long.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€

Primes aux éleveurs:

2001 € Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{le} Delphine Pestour.

1000 € Bruno Vagne.

565 € Emmanuel Clayeux.

391 € Pascal Noue, M^{me} Patricia Butel.

195 € Gilles Martin.

Temps total: 7'50"90"

Le jockey Clément LEFEBVRE s'étant accidenté dans le prix de Thermidor, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ICI AVRILLY (AQ) par le jockey Baptiste LE CLERC.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la dérobadé de la jument ICI AVRILLY (AQ) au premier passage à l'envers de la ligne des tribunes.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Baptiste LE CLERC les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le jockey Baptiste LE CLERC s'était trompé de parcours et avait dirigé la jument ICI AVRILLY (AQ) vers la diagonale sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents, ledit jockey ajoutant qu'il avait accepté cette monte en remplacement et qu'il ne connaissait pas le parcours par coeur n'ayant pas eu le temps de l'apprendre dans la réunion.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Baptiste LE CLERC par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour s'être trompé de parcours.

Ensuite, agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur la dérobadé du hongre HARRY BROWN (AQ) (Olivier JOUIN) et de la jument GAMINE APPLE'S (James REVELEY) a l'entrée du chapeau de gendarmerie.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Olivier JOUIN et James REVELEY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la dérobadé n'était pas dû à une irrégularité d'un des concurrents.

En outre, les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Olivier JOUIN ce dernier ayant fait tout son possible pour éviter que le hongre HARRY BROWN (AQ) se dérobdé et entraîne avec lui la jument GAMINE APPLE'S.

Le hongre GASBY DES PLANCHES (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

CAZAUBON-BARBOTAN-LES-THERMES

0512274

dimanche 1^{er} octobre 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Mathieu DUFFILLOL - Patrice FLORENSAN - Claude DUGAS

1406 ⁴²²³ **PRIX THERESE MERILLON** **3600 m**
(Haies)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

- Authentique Cotte**, h, b, 4 ans, par Estejo GER et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 67 k (66 $\frac{1}{2}$ k), ♂, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **1**
- 1273** ¹ **Jacquise**, f, b, 4 ans, par Alianthus GER et Acquisse [Maximum Security (IRE)], 68 k (65 $\frac{1}{2}$ k), ♂♂, L. Cadot (*T. Jaguelin*), L. Cadot **2**
- 1355** ³ **Kushinda**, f, al, 4 ans, par Barastraight (GB) et Miss Oversea [Royal Academy (USA)], 69 k (69 $\frac{1}{2}$ k), ♂♂, M^{me} H. Cadot (*M. Mingant*), L. Cadot **3**
- Pom Pom Girl**, f, al, 4 ans, par Pomellato GER et Rain Ville [Raintrap (GB)], 65 k (62 $\frac{1}{2}$ k), ♂, P. Le Geay (*T. Leplay*), P. Le Geay **4**

4 partants; 13 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 195 €
Sans motif: Mrs Fox

1 long $\frac{3}{4}$, 2 long, loin.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€

Primes aux éleveurs:

974 € Georges Richardot.

487 € Daniel Pironneau, M^{me} Daniel Pironneau.

284 € Olivier Triboire, Haras Des Sablonnets.

192 € M^{le} Fanny Guedj.

Temps total: 4'2"80"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du code des courses au galop.

La jument MRS FOX a été déclarée non partante sur l'hippodrome par le représentant MINARIKOVA J. de l'écurie Augustin de BOISBRUNET (S).

Absence de salivarium.

1407 ⁴²²⁴ **PRIX DE L'AFASEC DE MONT DE MARSAN (PRIX FEU CROISE)** **3600 m**
(Haies)
(Classe 5)

14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

- 1312** ⁷ **Hayao**, h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 68 k (68 $\frac{1}{2}$ k), ♂♂, M^{me} M. Danos (*M. Mingant*), C. Bonin (s) **1**
- 1312** ² **Amelia Earhart**, f, b, f, 5 ans, par Nicaron GER et Tarika GER (Sholokhov IRE), 70 k (67 $\frac{1}{2}$ k), ♂♂, J. Bossert (*T. Dumouch*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**
- 1268** ² **Image De Sivola**, f, b, f, 5 ans, par Vision D'Etat et Betise De Sivola [Network (GER)], 70 k (66 $\frac{1}{2}$ k), ♂♂, G. Trapenard (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s) **3**
- 1288** ⁵ **Mummy Back**, f, b, 7 ans, par Never On Sunday et Relais D'Aumale GB (Rainbow Quest USA), 72 k (71 $\frac{1}{2}$ k), ♂, M^{me} C. Lauffer (*A. Beaudoire*), J. Resimont **4**
- 1274** ⁴ **Commingeois**, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Damanka IRE (Slip Anchor GB), 67 k (64 $\frac{1}{2}$ k), ♂, M. Pelletant (*T. Jaguelin*), M. Pelletant **5**

5 partants; 17 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 187 €

1 long, 4 long $\frac{1}{2}$, 8 long, 1 long.

6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs :

- 974 € Herve-Luc Spezza, Ecurie Maxime Moczulski.
 487 € Guillaume Macaire, Jeremie Bossert, Jean-Luc Medina, Patrick Guedj.
 284 € Gilles Trapenard.
 192 € S.C.E.A. Des Prairies, Bernard Jeffroy.
 91 € Andre Mestre.

Temps total : 4'1"70"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du code des courses au galop.

Absence de salivarium.

LETOUQUET

0808 274

dimanche 1^{er} octobre 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Gérard Louis CARON - Jean-Marie CARPENTIER - Philippe BACLET

1408 4228 **PRIX DE LA BROCARDIERE** 3 500 m
 (Haies)
 (Classe 3)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

1297 7 **Mohican**, h, al, 3 ans, par Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE (Titus Livius), 67 k (64 k), H. Barbe (*A. Chesneau*), D. Windrif **1**

1275 2 **Trouaille Deblair**, f, b, f, 3 ans, par Clovis Du Berlais et La Joncaille (Dolphin Street), 66 k, p, JCN. Bignon (*T. Chevillard*), G. Lassaussaye **2**

Kosmic De Kerser, h, b, 3 ans, par Ungaro GER et Comete De Kerser (Al Namix), 67 k (66 k), p, Ecurie des Dunes (*A. Moriceau*), P. Quinton (s) **3**

1302 7 **Grandbat**, h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Grande Largeur [Poliglote (GB)], 67 k (63 k), p, ARF Racing (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia **4**

1275 **Ascot Way**, h, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Allez Hongkong GER (Sakhee USA), 67 k (66 k), p, M^{me} G. Menato (*M. Farcinade*), M^{me} G. Menato **5**

Kitesurf De Kerser, h, 3 ans, 67 k, p, Ecurie des Dunes (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **6**

1275 **Silver Falcon**, h, 3 ans, 67 k (66 k), p, J. Detre (*C. Riou*), arr J. Delaunay (s) **arr**

7 partants; 58 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 1246 €

Eng. Sup.: *Grandbat*

8 long ½, 8 long ½, 2 long ½, 2 long, 4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1392 € Paolo Ravanetti.
 696 € Alain Grouas.
 406 € M^{me} Kerstin Drevet.
 275 € Pascal Lemarinel.
 130 € Christophe Jouandou.

Temps total : 4'8"20"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christopher RIOU (SILVER FALCON) en ses explications, pour s'être arrêté pendant la course, celui-ci leur a déclaré que son cheval était sans ressource.

Le poulain MOHICAN arrivé 1^{er} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1409 4229 **PRIX OR NOIR AC** 3 500 m
 (Haies)
 (Classe 3)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 500 m env.

1278 1 **King Mary**, h, b, 4 ans, par Recorder GB et Ana Marie [Anabaa (USA)], 70 k, p, SCEA Ecurie Bader (*T. Chevillard*), E. Allaire (s) **1**

1082 3 **Jamie**, f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Cacahuete [Loup Solitaire (USA)], 67 k (66 k), p, B. Boitez (*T. Andrieux*), D. Windrif **2**

395 4 **Choeur Aubinoise**, f, b, f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Little Bony (Irish Wells), 65 k, Haras du Domaine de L'Etang (*N. Gauffenic*), L. Carberry (s) **3**

Naruto GER, h, b, 4 ans, par Counterattack AUS et Nessaya GER (Soldier Of Fortune IRE), 68 k (65 k), Stall Emoji (*T. Vodrazka*), P. Vovcenko **4**

392 4 **Nil De Ballon**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Majeste De Ballon (Ange Gabriel), 67 k, p, M^{me} R. Gasche-Luc (*C. Deutsch*), L. Carberry (s) **5**

925 3 **Oftheworld**, h, 4 ans, 68 k (65 k), C. Trecco (*A. Chesneau*), D. Windrif **6**

Ultime Atome, h, 4 ans, 67 k, p, SCEA Ecurie des Jap (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) **7**

1115 **Luca Wania**, h, 4 ans, 67 k, p, J. Baudron (*C. Riou*), G. Lassaussaye **8**

Jazz D'Ainay, h, 4 ans, 67 k (66 k), p, L. Postic (*M. Farcinade*), L. Postic **9**

1187 1 **Eden D'Oliverie**, h, 4 ans, 70 k, p, P. Delhumeau (*J. Lebrun*), P. Journiac **arr**

Moonta, f, 4 ans, 65 k (64 k), p, E. Puniere (*A. Moriceau*), G. Lassaussaye **arr**

1298 7 **Maorabeach**, f, 4 ans, 65 k, p, Haras du Hoguenet (*D. Ubeda*), Gab. Leenders (s) **tbé**

12 partants; 39 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 520 €

9 long, 5 long, encolure, nez, ¾ long, 1 long, 6 long, 2 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

- 1392 € Scea Ecurie Bader.
 696 € Eric Leray, David Windrif, Benjamin Boitez.
 406 € M^{me} Elise Drouet, David Salmon.
 275 € Geoffrey Grimish, prime non attribuée.
 130 € M^{me} Robert Gasche-Luc.

Temps total : 4'5"70"

Le pouliche JAMIE arrivée 2^e a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1410 4231 **PRIX DU BOULONNAIS** 3 400 m
 (Steeple-Chase - À réclamer)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 12.000, 14.000 ou 16.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k.; pour 16.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

Kodelo De Kerser, h, b, 3 ans, par Ungaro GER et Codd'Elia [Network (GER)], 72 k, p, (16 000), M^{me} L. Quinton (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **1**

1276 3 **Kas**, h, b, 3 ans, par Agent Secret IRE et Love Wisky (Mansonnien), 70 k (66 k), p, (14 000), J. Marion (s) (*A. Lepage*), J. Marion (s) **2**

820 **Kendoha**, f, gr, 3 ans, par Kendargent et Star Of Doha GB (Lawman), 66 k (63 k), p, (12 000), P. Adda (s) (*C. Poincot*), P&F. Adda & Renault (s) **3**

1294 **Wall D'Artois**, h, n.p, 3 ans, par Waldpark GER et Nalabelle [Naaqoos (GB)], 68 k (65 k), p, (12 000), D. Grandin (*E. Bonnet*), D. Grandin **4**

1276 4 **Shinyboy**, h, 3 ans, 68 k (66 k), p, (12 000), P. Nicolet (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s) **arr**

1346 5 **Kenavo Du Sap**, h, 3 ans, 68 k (67 k), p, (12 000), A. Delaroque (*A. Moriceau*), Ch. Herpin (s) **t.j**

6 partants; 18 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 191 €

2 long, loin, loin.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 €

Primes aux éleveurs :

- 1 044 € M^{me} Kerstin Drevet.
 522 € Haras De Mirande.
 304 € Ecurie Euroling.
 206 € Benoit Bucher.

Temps total : 5'4"90"

A l'issue de la course, le jockey Antoine MORICEAU n'a pas voulu se présenter directement à l'infirmier pour se faire examiner suite à sa chute, prétextant qu'il voulait retirer sa casaque.

Il a dû être appelé chez les Commissaires afin de lui rappeler le règlement et de l'envoyer voir le médecin de service.

Aucun cheval n'a été réclamé ni défendu.

Le poulain KODELO DE KERSER arrivé 1^{er} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1411 4232 **PRIX AS D'ESTRUAL** **4000 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 4)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 948** **Jade De La Roque**, f, gr, 4 ans, par Gemix et Toscane **1**
De Laroque (Officiel), 67 k (63 k), ϕ β , J. Zuliani
(*M^{me} B. Zuliani*), J. Zuliani
- 1217** ⁴ **Gambit**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Rosewater GER [Winged Love (IRE)], 67 k, β , **2**
Ecurie Herve Guerin (*D. Ubeda*), Gab. Leenders (s)
- 1301** **Jingle Denuo**, h, b, 4 ans, par Magneticijm (IRE) et Saison Des Pluies (Nickname), 67 k, Δ β , **3**
M^{me} L. Denuault (W. Lajon), J. Delaunay (s)
- 705** ⁶ **Kostas Has**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Kotkibed [Astarabad (USA)], 65 k (61 k), Δ β , **4**
SCEA Hamel Stud (*G. Faivre-Picon*), D. Satalia
- 872** **Jungle St Georges**, h, n.p, 4 ans, par Cokoriko et Une Toulousaine (Secret Singer), 67 k (64 k), Δ β , T. Boivin (*E. Bonnet*), T. Boivin **5**
- 722** ³ **Jalousie D'Ainay**, f, 4 ans, 68 k (66 k), **arr**
EARL Elevage d'Ainay (*M^{me} C. Prichard*), P. Quinton (s)
- 1277** ⁴ **Ana Martina**, f, 4 ans, 67 k (66 k), ϕ , W. Beetens **arr**
(*T. Vodrazka*), W. Beetens
- 1256** ³ **Jump Des Mottes**, h, 4 ans, 69 k (68 k), β , A. Sannier **thé**
(*C. Riou*), A. Sannier
- 1277** ³ **Jawan La Colmine**, f, 4 ans, 68 k, β , Ecurie des Dunes **thé**
(*J. Lebrun*), P. Quinton (s)
- 1277** ² **Jaguar Des Ongrais**, h, 4 ans, 68 k (67 k), Δ , **thé**
M. Letourneux (*A. Moriceau*), Ch. Herpin (s)

10 partants; 38 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 507 €
9 long, 1 long, 2 long, loin.
8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

- 1252 € *M^{me} Robert Mongin.*
626 € Earl Elevage Des Loges.
365 € *M^{me} Liliane Denuault, Guy Denuault.*
247 € Scea Hamel Stud.
117 € *M^{me} Clotilde Domenjouid.*

Temps total: 5'37''10''

A l'issue de la course, les jockeys Christopher RIOU et Antoine MORICEAU sont déclarés inaptes à remonter pendant la réunion par le médecin de service suite à leurs chutes.

Le jockey Jean-Stephane LEBRUN ayant chuté également pendant la course, a, quand à lui, été déclaré apte à remonter.

Suite à sa chute, le hongre JAGUAR DES ONGRAIS a dû être euthanasié avec l'accord de l'entraîneur.

La pouliche JADE DE LA ROQUE arrivé 1^{er} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1412 4230 **PRIX HYERES III** **4100 m**
(Haies)
(Classe 3)

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, cette année, en course de haies, ni reçu une allocation de 9.000 ni reçu 18.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 100 m env.

- Le Chiffre D'Or**, h, b,m, 7 ans, par No Risk At All et Miss Vitoria (Kaldounevees), 68 k, H. Hall (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **1**
- 1279** ¹ **Fan D'Apple'S**, h, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S (Useful), 76 k (74 k), β , Ecurie des M (*M^{me} C. Prichard*), P. Quinton (s) **2**
- 1125** **Konig Gold**, h, n, 8 ans, par König Turf GER et Gold Du Castellay [Goldneyev (USA)], 69 k (65 k), Δ β , J. Zuliani (*M^{me} B. Zuliani*), J. Zuliani **3**
- Iris De Grugy**, f, b.f, 5 ans, par Masterstroke USA et Diane De Grugy [Ballingarry (IRE)], 65 k, β , Ecurie La Grugerie (*C. Deutsch*), L. Carberry (s) **4**
- 1** **Padam**, h, al, 5 ans, par Sri Putra GB et Omarine (Johann Quatz), 68 k (64 k), β , V. Le Roy (*C. Poincot*), Butel & Beaunez (s) **5**

5 partants; 31 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 496 €

Certif. vétérinaire: *Humbaba D'Agrostis*

3 long, loin, $\frac{3}{4}$ long, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

- 1392 € Earl De Faydeau.
696 € Ronny Coveliers.
406 € *M^{me} Eden Paimblanc, M^{me} Romane Paimblanc.*
275 € Ecurie La Grugerie.
130 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Gilbert Saudrais, Pascal-Gerard Mahe.

Temps total: 4'47''20''

Le hongre LE CHIFFRE D'OR arrivé 1^{er} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1413 4233 **PRIX DE DRAGEY** **4000 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 40.000, ni reçu une allocation de 8.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

- 1279** ² **Road Senam**, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Madison Road (IRE) (Hernando), 73 k (69 k), \otimes β , S. Munir (*T. Figueira*), F. Nicolle **1**
- 1281** ³ **Chorail Debelaar**, h, n, 6 ans, par Choeur Du Nord et La Joncaille (Dolphin Street), 71 k, β , Suc. D. Lassaussaye (*W. Lajon*), G. Lassaussaye **2**
- 1284** ⁵ **Roxalagu GER**, h, b, 6 ans, par Earl Of Tinsdal GER et Roxolana GER (Oxalagu GER), 70 k (67 k), *M^{me} K. Harms (T. Vodrazka)*, *M^{me} K. Harms* **3**
- Highest Love**, h, gr, 6 ans, par Montmartre et Cresselia [Sinndar (IRE)], 68 k, S. Sutton (*C. Deutsch*), L. Carberry (s) **4**
- Hemilio Dalex**, h, b, 6 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Gamine D'Auteuil [Villez (USA)], 67 k (64 k), Δ β , T. Boivin (*E. Bonnet*), T. Boivin **5**
- 1280** ¹ **Hun Ange Vint**, h, 6 ans, 72 k (68 k), \otimes β , J. Marion (s) (*A. Lepage*), J. Marion (s) **6**

6 partants; 29 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 397 €

Cas particulier: *Dill Des Fresnes*

Consition spéciale: *Ilensor*

4 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long, courte encolure, 2 long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

- 1252 € Pierre Senamaud.
626 € Grouas.
365 € St Niermann, prime non attribuée.
247 € Frederic Lavoinne, Marc-Elie Uzan.
117 € David Gasnier, Georges Peltier, *M^{me} Alexandra Peltier*, Alain Gasnier.

Temps total: 5'37''40''

A la suite de la chute du jockey Christopher RIOU dans la 4^e course, celui-ci étant déclaré inapte à remonter pendant la réunion et n'ayant pas retrouvé de jockey, le hongre ILSSENSOR a été déclaré non-partant.

Le hongre ROAD SENAM arrivé 1^{er} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1414 4234 **GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET** **5200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 2)

22000 € (10560, 5280, 3080, 2090, 990) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 11.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- 988** ¹ **Dreammy Love**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Dreammy [Poliglote (GB)], 72 k, Δ β , Ecurie des Dunes (*J. Lebrun*), P. Quinton (s) **1**
- 1281** ¹ **Thiago Des Dunes**, h, b, 9 ans, par Al Namix et Crystal Spark [Northern Crystal (GB)], 73 k, Δ β , Ecurie des Dunes (*W. Lajon*), P. Quinton (s) **2**
- 1281** ² **Eclair D'Etat**, h, b.f, 9 ans, par Vision D'Etat et Montbresia (Video Rock), 70 k (66 k), \otimes β , F. Nicolle (*T. Figueira*), F. Nicolle **3**

1242 Frosty Lake, h, 10 ans, 69 k (68 k), ♂, J. Marion (s) **tbé**
(A. Lepage), J. Marion (s)
4 partants; 23 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 459 €
Consition spéciale: *Happy Maker*
Sans motif: *Falcon De Kerser*
2 long ½, 1 long ¼.
10560€ - 5280€ - 3080€
Primes aux éleveurs:
1531 € Jean-Pierre Mahe, M^{me} Liza Bellec.
765 € Ecurie Des Dunes.
446 € Serge Barthelemy.
Temps total: 6'12''50''
La jument HAPPY MAKER a été déclaré non-partante par son entraîneur Mr HERPIN, son jockey Antoine MORICEAU n'ayant pas été autorisé à remonter suite à sa chute dans la 4^e course.
La jument DREAMMY LOVE arrivée 1^{re} a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

NÎMES

0614274

dimanche 1^{er} octobre 2023

Terrain BON

Commissaires de courses : Nicolas BEUROULLE - Bernard MONTAILLER -
Thierry LEPONT - Jacques LUC

1415 ⁴²²⁶ **PRIX KATKO** **3900 m**
(Steeple-Chase - À réclamer)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.
Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

1331 Jane Calamity, f, b.f, 4 ans, par Free Port Lux (GB) **1**
et Redwin (Bedawin), 68 k (68^{1/2} k), ♀, (9 000),
M^{me} S. Chevrin (B. Gelhay), M. Pitart
1251 Emir Chop, h, b, 4 ans, par Vale Of York IRE et Eyes **2**
Of War [Muhaymin (USA)], 70 k (70^{1/2} k), ♂, ♀, (9 000),
A. Chopard (B. Fouchet), K. Tavares
1287 ² **Jobartim**, h, al, 4 ans, par Castle Du Berlais et Rina **3**
D'Airy [Cachet Noir (USA)], 70 k (67^{1/2} k), ♀, (9 000),
SASU Scuderia Christian Troger (A. Breton-Souffir),
D. Satalia

3 partants; 9 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 47 €
Consition spéciale: *Muyemix*
encolure, loin.
7200€ - 3600€ - 2100€

Primes aux éleveurs:
1044 € Earl Des Ecuries De Chevannes.
522 € Alain Chopard.
304 € Eric Becq.

Temps total: 4'38''38''

La distance parcourue dans cette course est bien de 3800 mètres et non 3900 comme indiqué par erreur sur le programme.

La jument JANE CALAMITY a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1416 ⁴²²⁵ **PRIX DE BERNIS** **3400 m**
(Haies)
(Classe 4)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

1036 Le Syran, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Marsanay **1**
[Astarabad (USA)], 70 k (69^{1/2} k), ♀, SARL Carion E.M.M.
(K. Deniel), F. Nicolle

1372 Arabika, h, b, 4 ans, par Zizany IRE et Couleur Tartare **2**
[Equerry (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, N. Campos (B. Gelhay),
M. Pitart

Jacquemart, h, b, 4 ans, par Waldpark GER et Uluru **3**
[Roman Saddle (IRE)], 67 k (65^{1/2} k), ♀, JL. Da Silva
(F. Mula), D. Satalia

1283 Saga Africa, f, gr, 4 ans, par Elusive City USA et Belle **4**
Saga (Sagamix), 65 k (65^{1/2} k), ♀, P. Walter (P. Blot),
M^{me} S. Marsch

1082 ⁵ **Joconde De Chanay**, f, b, 4 ans, par Tirwanako et **5**
Conti [Sinndar (IRE)], 67 k (64^{1/2} k), ♂, ♀, M^{me} S. Marsch
(G. Champier), M^{me} S. Marsch

Justice D'Aubrelle, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), ♀, F. Boistier **arr**
(E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

6 partants; 19 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 255 €
loin, 2 long, 4 long, loin.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs:

1252 € Sarl Carion E. M. M. .

626 € Nicolas Campos, Jean-Claude Campos, Raymond Campos.

365 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Jacques Toulouse.

247 € Alain Apupetit.

117 € Fabrice Riche.

Temps total: 3'58''41''

Le hongre JACQUEMART a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1417 ⁴²²⁷ **PRIX PAUL SAUVAT** **3900 m**
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

Référence: +20.

1324 ³ **Beaumont En Auge**, h, gr, 8 ans, par Air Chief Marshal **1**
IRE et Carmelixa (IRE) (Linamix), 70^{1/2} k (71 k), ♂,
D. Louis (B. Fouchet), JL. Pelletan

1288 ¹ **Aimant**, h, b, 5 ans, par Exosphere AUS et Aimante **2**
[Dansili (GB)], 72 k (69^{1/2} k), ♂, ♀, J.P. Dubois
(G. Champier), J. Baudron

1312 Althor, h, n, 8 ans, par Racinger et Alcancia (Vaguely **3**
Pleasant), 66^{1/2} k (67 k), ♀, M^{me} C. Cealy (E. Labaisse),
de A. Boisbrunet (s)

1369 ⁴ **Mendelsohn**, h, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et **4**
Mossanne (Freeland), 70^{1/2} k (70 k), ♂, ♀, F. Petit
(K. Deniel), de A. Boisbrunet (s)

1237 ⁴ **Blacklist**, h, n, 6 ans, par Kheleyf USA et Muyeve **5**
[Muhaymin (USA)], 65^{1/2} k (66 k), ♂, ♀, M^{me} K. Bataille
(P. Blot), M^{me} K. Bataille

5 partants; 13 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 194 €
1 long, 1 long, 2 long, loin.

9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Ronchalon Racing (Uk) Ltd.

696 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

406 € Christian Cealy, M^{me} Christian Cealy.

275 € Adrien Cugnasse.

130 € M^{me} Karine Bataille.*Temps total: 4'31''75''*

La distance parcourue dans cette course est bien de 3800 mètres et non 3900 comme indiqué par erreur sur le programme.

Le hongre AIMANT a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

SAINT-BRIEUC

0151274

dimanche 1^{er} octobre 2023

Terrain

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Jean-Michel MANGART -
Gérard PLONGERE - Jacques MEROT

1418 ⁴²¹³ **PRIX D'ARMOR** **3600 m**
(Haies)
(Classe 4)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 9.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500.
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 600 m env.

1315 ⁶ **We Can Do It**, h, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et **1**
Meulles [Scat Daddy (USA)], 67 k, ♂, ♀, M^{me} A. Boisnard
(A. Renard), J. Boisnard (s)

<p>469 ³ Quiniland GB, h, b, 3 ans, par Pether'S Moon IRE et Chasse En Mer [Protector (GER)], 68 k (67 k), Δ β, JC. Zentz (R. Mayeur), Gab. Leenders (s)</p> <p>Brooks, h, b, 3 ans, par Masterstroke USA et Treize Treize (Dream Well), 67 k (66 k), M. Martinez (G. Meunier), J. Boisnard (s)</p> <p>Edition Originale, f, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Elegance Reconce [Lucarno (USA)], 65 k (65^{1/2} k), Δ β, Elevage Figerro (V. Morin), d'E. Andigne</p> <p>1296 ⁷ Azubah, f, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Petale Rose [Turgeon (USA)], 65 k (63 k), Δ β, Haras des Sablonnets (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille</p> <p>1192 ⁷ Kaby Denuo, h, 3 ans, 68 k, β, M^{me} L. Denuault (S. Paillard), J. Delaunay (s)</p> <p>Wimbledon (GB), h, 3 ans, 67 k (64 k), β, Ecurie J.P. Micholet (K. Geoffroy), L. Carberry (s)</p> <p>950 ⁵ Nicar Del Avignon, h, 3 ans, 67 k, β, Palmyr Racing (J. Charron), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Saint Nonantais, h, 3 ans, 67 k (63 k), β, J. Andt (L. Salmon), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>Juval, h, 3 ans, 67 k (64 k), M^{me} K. Capdevert (E. Meunier), S. Gouyette (s)</p> <p>Le Merlot, h, 3 ans, 67 k, β, SARL Carion E.M.M. (A. Zuliani), F. Nicolle</p> <p>646 ⁴ Cover Point, f, 3 ans, 66 k, C. Stedman (G. Re), D. Bressou</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p> <p>arr</p>	<p>12 partants; 59 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. - Total des entrées: 968 €</p> <p>Eng. Sup.: <i>Wimbledon (GB)</i></p> <p>Cas particulier: <i>Sanntama D'Oroux</i></p> <p>1 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 2 long, 1 long, 7 long $\frac{1}{2}$, 9 long $\frac{1}{2}$, 3 long.</p> <p>8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>1252 € Baudron (S), Jean Baudron. 626 € M^{me} Susan Carsberg, prime non attribuée. 365 € Manuel Martinez. 247 € Elevage Figerro. 117 € Haras Des Sablonnets, M^{me} Benoit Gabeur.</p> <p><i>Temps total: 4'14''44'''</i></p> <p>Le cheval WE CAN DO IT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
--	---	---

<p>1419 ⁴²¹⁴ PRIX D'ARGOAT (PX L'ILE D'OUessant) (Steeple-Chase) (Classe 3)</p> <p>20000 € (9600, 4800, 2800, 1900, 900) - dotation France Galop</p> <p>Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.500. Les poulains et pouliches n'ayant pas couru en steeple-chases recevront 2 k.</p> <p>Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.</p> <p>1169 ¹ Opera Bastille, h, b, 3 ans, par Kamsin GER et Air Theatre [King'S Theatre (IRE)], 65 k (64 k), β, G. Samama (G. Meunier), J. Boisnard (s)</p> <p>1255 ⁵ Dear Weaver, f, al, 3 ans, par Sumbal (IRE) et Sea Weaver [Ultimately Lucky (IRE)], 65 k (62 k), ϕ β, M^{me} S. Uzzan (T. Blainville), P. Leblanc</p> <p>1315 So Prano, h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Visby (Irish Wells), 65 k, Δ β, M^{me} A. Boisnard (A. Renard), J. Boisnard (s)</p> <p>1315 ¹ Jarze, h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Taneshka [Astarabad (USA)], 68 k (66 k), ϕ β, Gab. Leenders (s) (F. Besson), Gab. Leenders (s)</p> <p>1294 ⁵ Chere Lougie, f, b, 3 ans, par Diogenes IRE et A Lougie [Walk In The Park (IRE)], 65 k (64 k), β, J.L. Dehez (S. Thepaut), E. Lecoiffier</p> <p>1224 Jeu Du Gouet, h, 3 ans, 67 k, β, Ecurie Team Spirit (G. Re), J. Delaunay (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>arr</p>	<p>3 600 m</p> <p>6 partants; 26 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 436 €</p> <p>8 long $\frac{1}{2}$, 5 long, 5 long $\frac{1}{2}$, 1 long.</p> <p>9600€ - 4800€ - 2800€ - 1900€ - 900€</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>1392 € Gerard Samama. 696 € Herve Thiroux. 406 € M^{me} Anne Boisnard, Mathieu Boisnard, Joel Boisnard, Romain Boisnard. 275 € Ecurie Babsen Courses. 130 € Jean-Louis Dehez, M^{me} Gisele Dehez.</p> <p><i>Temps total: 4'26''42'''</i></p> <p>Le cheval OPERA BASTILLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
---	---	---

<p>1420 ⁴²¹⁵ PRIX DU TREGOR (PX TREMELOIR) (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 4)</p> <p>18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000.</p> <p>Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.</p> <p>1306 ⁶ Justice, f, n.p, 4 ans, par Great Pretender IRE et Vixice [Tremolino (USA)], 69 k, β, V. Deliberos (A. Zuliani), F. Nicolle</p> <p>1114 ³ Jacko Des Plages, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Carla Des Plages (Passing Sale), 68 k (67 k), β, Ecurie Sapi (R. Mayeur), N. Paysan</p> <p>361 ³ Jargauder, h, b.f, 4 ans, par Agent Secret IRE et Saga D'Ainay [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k (64 k), Δ, JC. Chaussee (S. Thepaut), E. Leray (s)</p> <p>390 ⁴ Jour De Mai, h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Quelle Est Noir (Robin Des Champs), 67 k, M^{me} F. Lefevre (A. Renard), B. Lefevre (s)</p> <p>Jrigole, h, b, 4 ans, par Kitkou et Bigarette [Alberto Giacometti (IRE)], 67 k (64 k), β, B^{onne} de JP. Laitre (T. Blainville), E. Metivier</p> <p>1248 ⁵ Jojo Mome, h, 4 ans, 71 k, Δ β, Ecurie des Mouillotins (G. Re), J. Delaunay (s)</p> <p>1316 ⁵ Jelka De Mee, f, 4 ans, 68 k (67 k), SARL Ecurie Andre Pommerai (G. Meunier), J. Boisnard (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>tbé</p> <p>tbé</p>	<p>3 600 m</p> <p>7 partants; 30 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 385 €</p> <p>3 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 3 long, 1 long.</p> <p>8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€</p> <p>Primes aux éleveurs:</p> <p>1252 € Franck Deliberos, Victor Deliberos, M^{me} Marie Deliberos. 626 € Rene Ricous, M^{me} Catherine Ricous-Guerin, Jacques Guerin, Frederick Guerin. 365 € Eric Leray. 247 € Andre Buhigne, Sylvain Buhigne, Nicolas Remoue. 117 € Elevage Laitre Scea.</p> <p><i>Temps total: 4'28''97'''</i></p> <p>Le cheval JUSTICE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.</p>
--	--	---

SEGRÉ

dimanche 1^{er} octobre 2023

0239 274

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Germain MORINEAU - Armel ANDROUIN - Anthony GIRARD - Nathalie PAYSAN

<p>1421 ⁴²¹⁹ PRIX COUVERTURE VERON (PX. DU HAUT ANJOU) (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 4)</p> <p>15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop</p> <p>Pour pouliches de 4 ans, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classées 2^e ou 3^e d'une course de dotation totale de 40.000. Poids: 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.</p> <p>Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.</p> <p>1298 ⁶ Joie Du Large, f, b, 4 ans, par Kapparde et Danse Du Large [Astarabad (USA)], 67 k, β, P. Noue (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)</p> <p>211 Diva Du Luy, f, b.f, 4 ans, par Kapparde et Divina GER (Sholokhov IRE), 71 k (70 k), Δ β, EARL Haras du Luy (A. Gautron), E. Grall (s)</p> <p>1243 ⁶ Della De Loire, f, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Deep Dish Pie USA (Hennessy USA), 70 k (69 k), Δ β, N. Godefroy (T. Vabois), J. Marion (s)</p> <p>1052 ⁶ Jondine De Maulde, f, b.f, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Ondine De Brejoux (Murmure), 66 k, β, A. Dolley (C. Lefebvre), de A. Boisbrunet (s)</p> <p>1187 Dream Sage, f, 4 ans, 73 k (70 k), ϕ β, M^{me} C. Brunetti (E. Manceau), M^{me} C. Brunetti</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>arr</p>	<p>3 700 m</p> <p>5 partants; 20 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 303 €</p> <p>Sans motif: <i>Joly Qash</i></p> <p>2 long, courte tête, 4 long $\frac{1}{2}$.</p> <p>7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€</p>
---	--	---

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Pascal Noue.
- 522 € Earl Haras Du Luy.
- 304 € Elevage Marion, Didier Marion.
- 206 € Scea De Maulde.

Temps total : 4'47''29'''

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexis GAUTRON, les Commissaires lui ont fait des observations pour avoir levé le coude au dessus de l'épaule.

Le hongre JOIE DU LARGE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1422 4220 PRIX HARAS DU LION (PX. ARCHIBALD) 3700 m
(Steeple-Chase - Femelles)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classées première d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 4.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1 : Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

1 **Rue Des Iris**, f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Fever Fever USA (Elusive Quality USA), 69 k, Δ♂, Ecurie X (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s)

1335 2 **Galilee Ska**, f, n.p, 7 ans, par Maresca Sorrento et Queen'S Lad [Linda'S Lad (GB)], 70 k (67 k), Δ♂, XL. Le Stang (*M. Crampe*), XL. Le Stang

959 3 **It'S Closelie**, f, al, 5 ans, par Monitor Closely IRE et Ohana (Evening World), 70 k (69 k), ♀, D. Huyck (*D. Lecomte*), d'E. Andigne

4 **Magic Breizh Eagle**, f, al, 7 ans, par Mesnil Des Aigles et Waris Magic [Next Desert (IRE)], 71 k, Δ♂, B. Chevot (*T. Beaurain*), T. Boivin

1271 5 **Yellow Mellow**, f, b, 9 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 72 k (71 k), φ♀, D. Lefrant (*A. Gautron*), D. Lefrant

1235 6 **Dream Devil**, f, 6 ans, 68 k (66 k), ♀, M^{me} S. Quere (*G.G. Vibert*), M^{me} S. Quere

1365 tbé **Tigarette**, f, 7 ans, 67 k (66 k), ♀, M^{me} D. Airaldi (*T. Vabois*), A. Lefevre (s)

7 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. - Total des entrées : 346 €

Eng. Sup. : *Tigarette*

9 long, tête, 4 long ½, 1 long, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Jacques Beres.
- 522 € Cedric Babin, M^{me} Aurelie Jaffrelot-Babin.
- 304 € Arsene Schott, Ludovic Schott, Valentin Schott, Jules Schott.
- 206 € Suc. Guy Desille, M^{me} Françoise Desille, Walter Desille.
- 97 € M^{me} Valerie Saint-Palais, Haras De Plaisance.

Temps total : 4'53''20'''

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Matéo CRAMPE, les Commissaires lui ont infligé une mise à pied de 2 jours pour coups de cravache abusive (5 sollicitations).

A l'issue de la course, la jument RUE DES IRIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1423 4221 PRIX MON AUDITION (PX. MID DANCER) 4300 m
(Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders)
(Classe 4)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Parcours n° S3 : Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

1250 1 **Demon De Fleur**, h, gr, 10 ans, par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 73 k (70 k), D. Le Breton (*P. Lotout*), N. Chevalier

1231 4 2 **Limpopo Has**, h, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Taradissima Has (Robin Des Pres), 67 k (63 k), φ♀, Ch. Dubourg (s) (*M^{me} E. Dubourg*), Ch. Dubourg (s)

781 4 3 **Iphis De L'Aunay**, h, b.f, 5 ans, par Conillon GER et Athena De L'Aunay (Roli Abi), 71 k, φ♀, M^{me} L. Seurin (*B. Caron*), T. Jouin

369 6 4 **Travel De Belair**, h, al, 5 ans, par Masked Marvel GB et Tragi Comedie [Tremolino (USA)], 76 k (73 k), ♀, Ecurie de Maleissy (*Q. Bouron*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

486 5 **Djin De La Roque**, h, b, 10 ans, par Cut Quartz et Belle Saga (Sagamix), 70 k, ♀, J. Zuliani (*Thi. Journiac*), J. Zuliani

Skinayan, h, 6 ans, 69 k, ♀, T. Boivin (*G. Viel*), T. Boivin **arr**
6 partants ; 29 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 376 €
3 long ½, 5 long ½, 3 long, 3 long.
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

- 1044 € Arnaud Chaille-Chaille.
- 522 € Scea Hamel Stud.
- 304 € Pascal Reaute.
- 206 € Grouas.
- 97 € M^{me} Robert Mongin.

Temps total : 5'28''96'''

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Paul LOTOUT, les Commissaires lui ont infligé une mise à pied de 4 jours pour cravache abusive (5 sollicitations).

A l'issue de la course, le hongre LIMPOPO HAS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

1424 4222 GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY DE SEGRE 4800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 3)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° C2 : Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

1293 1 **Miss Laura**, f, b, 8 ans, par Lauro GER et Miss Lina [Tremolino (USA)], 72 k, φ♀, D. Miloux (*T. Beaurain*), P. & C. Peltier (s)

1211 1 2 **Girl Des Blins**, f, b, 7 ans, par Konig Turf GER et Steely Dancer [Until Sundown (USA)], 71 k (68 k), ♀, XL. Le Stang (*M. Crampe*), XL. Le Stang

1172 2 3 **Forza Conti**, f, b, 8 ans, par Khalkevi IRE et Orne Saosnoise [Pistolet Bleu (IRE)], 71 k, φ, R. Dubois (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s)

656 4 4 **Cote Fleurie**, f, b, 7 ans, par Montmartre et Cote Vermeille (GB) (Dalakhani IRE), 72 k, φ♀, Ecurie des Dunes (*C. Lefebvre*), P. Quinton (s)

1199 4 5 **Princesse Glwa**, f, b, 9 ans, par Born King JPN et Jolie Lola [Villez (USA)], 68 k (67 k), φ, JP. Nicolas (*D. Thomas*), JP. Nicolas

1123 4 t.j **Pegasus Bey**, h, 7 ans, 71 k, φ♂, D. Bernier (*A. Desvaux*), D. Bernier

6 partants ; 26 eng. ; 6 part def. - Total des entrées : 467 €
1 long, nez, 4 long, 1 long.
9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€

Primes aux éleveurs :

- 1322 € Daniel Miloux, M^{me} Josiane Miloux.
- 661 € Jean-Denis Communier, M^{lle} Marie-Cecile De Saint-Seine, Heinz Frey, Antoine Lamotte D'Argy.
- 385 € Patrick Joubert, Suc. Bernard Ferrand.
- 261 € Suc. Dominique Lepagney.
- 123 € M^{me} Sophie Lardot, M^{lle} Delphine Lardot, M^{lle} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

Temps total : 6'23''98'''

A l'issue de la course, la jument MISS LAURA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

STRASBOURG

dimanche 1^{er} octobre 2023

0907274

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Serge CANTIN - Damien KREBS - Catherine VAUBAN

1425 4235 PRIX MID DANCER 3300 m
(Haies)
(Classe 2)

30 000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop

Des primes de 2 700, 1 500, 800, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées, que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids: 67 k** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans: 15 %

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 300 m env.

- 1244** ⁶ **Kaline Des Boullat**, f, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Reine De Mai [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, D. Seror (*K. Nabét*), M. Seror (s) 1
- 1255** ¹ **Kit Raffles**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Tali Des Obeaux [Panoramic (GB)], 69 k, p, S. Munir (*L. Zuliani*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 2
- Beau Dino**, h, al, 3 ans, par Doctor Dino et Bella Rugosa (Kapgarde), 67 k (64 k), p, M^{me} AH. Leenders (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) 3
- 1296** **Queen Regine**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Ameyrah IRE (In The Wings GB), 65 k (64 k), Δ, Stall Dusseldorf Fighters (*C. Smeulders*), M^{me} R. Weissmeier 4
- Heavy Boy**, h, b.f, 3 ans, par Magadino et Heaven'S Gift GER (Green Tune USA), 67 k, p, Ecurie Renk (*B. Claudic*), A. Acker (s) 5
- 568** ⁴ **Krug Du Seuil**, h, al, 3 ans, par Non Rien De Rien et Mrassu (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 69 k (66 k), M^{me} M. Boudot (*N. Howie*), M. Seror (s) 6
- 502** **Kalife Alaplace**, h, 3 ans, 68 k, p, Haras de Saint-Voir (*J. Reveley*), M. Pitart arr

7 partants; 40 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 978 €

tête, 2 long, 1 long, 3 long, 2 long ½.

13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€

Primes aux éleveurs:

2208 € Jean Brest.

1104 € M^{me} Anna Bromley, Haras Du Lieu Des Champs, Suc. David Georges Powell.

624 € M^{me} Henri Devin.

432 € M^{me} Amélie Catrysse, Stéphane Provost.

216 € M^{me} Brigitte Renk.

144 € M^{me} Marc Boudot.

Primes F.E.E.:

2700 € *Kaline Des Boullat*.

1500 € *Kit Raffles*, prime non attribuée.

800 € *Beau Dino*.

Temps total: 4'11''94'''

Le jeune-jockey Nathanael FERREIRA étant absent de l'hippodrome suite à des problèmes de transport, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HEAVY BOY par le jockey Benoit CLAUDIC au poids de 66 Kg.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers la lice intérieure, juste après le saut de la dernière haie, de la pouliche KALINE DES BOULLAT (AQ) (Kévin NABET), arrivée 1^{re} et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre KIT RAFFLES (AQ) (Lucas ZULIANI), arrivé 2^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Kévin NABET et Lucas ZULIANI, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre KIT RAFFLES (AQ) n'aurait pas devancé la pouliche KALINE DES BOULLAT (AQ) lors du passage du poteau d'arrivée malgré le mouvement constaté.

En outre, les Commissaires n'ont pas sanctionné le jockey Kévin NABET considérant que la pouliche KALINE DES BOULLAT (AQ) avait penché sous l'effet d'une seule sollicitation de la cravache et qu'il l'avait immédiatement remise en droite ligne.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Kévin NABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache durant le parcours (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

La pouliche KALINE DES BOULLAT (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1426** ⁴²³⁶ **PRIX DE LA DIVISION LECLERC** 3600m
- (Haies)
(Classe 2)
- 30000 €** (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop
- Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 12.500, cette année. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.
- Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %**
- Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.
- 800** ⁵ **Marvin Flight**, h, b, 4 ans, par Spider Flight et Marvel Flight [Ballingarry (IRE)], 71 k (68 k), p, Ecurie Patrick Boiteau (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) 1

- Lokman**, h, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Lucky Millionaire (IRE) (Indian Rocket GB), 71 k, Δ, N. Ozdogan (*J. Reveley*), M. Rulec (s) 2
- 1164** ¹ **Indomino**, h, b.f, 4 ans, par Indomito GER et Soniador [Legolas (JPN)], 69 k, M. Contignon (*L. Philipperon*), M^{me} S. Marsch 3
- 1283** ² **Jacou De Balme**, h, b, 4 ans, par Vic Toto et La Liberté (Solar One), 68 k (67 k), p, X. Humbert (*B. Claudic*), A. Acker (s) 4
- Vif Creek**, h, b.f, 4 ans, par Vif Monsieur GER et He Mad Moizelle [Policy Maker (IRE)], 67 k, p, C. Tournadre (*L. Zuliani*), M^{me} S. Marsch 5
- Villers**, h, b, 4 ans, par Twilight Son GB et Villebaudon [Le Havre (IRE)], 67 k (66 k), p, M^{me} C. Schorno (*C. Smeulders*), A. Acker (s) 6
- 454** ³ **Arazzo GER**, h, al, 4 ans, par Lord Of England GER et Aloe GER (Lomitas GB), 71 k (68 k), p, V. Filliau (*N. Howie*), A. Acker (s) 7
- Balador**, h, 4 ans, 67 k (66 k), Δ p, P. Deshayes (*Tho. Gillet*), M^{me} Y. Vollmer 8
- 1164** ⁷ **Arrarun**, h, 4 ans, 67 k (64 k), p, P. Munsch (*B. Marchand*), P. Munsch arr
- Josubie**, f, 4 ans, 72 k, p, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*B. Le Clerc*), H. de Lageneste & G. Macaire (s) tbé
- 10 partants; 40 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 1149 €
- Eng. Sup.: *Vif Creek*
- Sans jockey: *Moulin Des Pres*
- 8 long, 1 long, ½ long, 1 long ½, 5 long, 8 long, 8 long.
- 13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€
- Primes aux éleveurs:
- 2208 € Patrick Boiteau.
- 1104 € Suc. Gerda Kok.
- 624 € Michel Contignon, M^{me} Nelly Contignon.
- 432 € Jean-Luc Henry, M^{me} Jean-Luc Henry, M^{me} Maud Henry, M^{me} Dominique Lucas.
- 216 € Christophe Tournadre.
- 144 € Franklin Finance S.A. .
- 72 € Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
- Temps total: 4'21''45'''

Le hongre MOULIN DES PRES a été déclaré non-partant par son entraîneur, ce dernier ne trouvant pas de jockey pour remplacer le jeune-jockey Nathanael FERREIRA.

Le hongre INDOMINO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1427** ⁴²³⁷ **PRIX MARCEL MICHEL - GRAND STEEPLE CHASE DE STRASBOURG** 4200 m
- (Steeple-Chase)
(Classe 1)
- 54000 €** (24840, 12420, 7020, 4860, 2430, 1620, 810) - dotation France Galop
- Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 59 k. et n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 14.000, ni été classés 2^e d'une course de dotation totale de 40.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 6.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.
- Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.
- 1252** ² **Half Dozen IRE**, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Sixofone IRE (Tikkanen USA), 67 k, Δ, S. Sutton (*J. Reveley*), H. Merienne (s) 1
- 1252** ³ **Lovely Kap**, f, b.f, 5 ans, par Kapgarde et Lovely Kiss [Epaló (GER)], 69 k, . Ecurie Couderc (*B. Lestrade*), E. Clayeux (s) 2
- 1247** ² **Groom Boy**, h, al, 7 ans, par Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine (Ragmar), 68 k, M^{me} F. Lescot (*B. Le Clerc*), S. Eveno 3
- 1184** ⁵ **Anzorie**, f, b, 9 ans, par Anzillero GER et Victorie [Vettori (IRE)], 71 k, p, M^{me} S. Marsch (*L. Philipperon*), M^{me} S. Marsch 4
- Heclypse Blue**, h, b.f, 6 ans, par Bathyrhon GER et Sky Of Blue [Muhtathir (GB)], 69 k (66 k), p, Ecurie du Haras d'Erable (*L. Brechet*), P. Quinton (s) 5
- 1252** ⁴ **Feux De Bois**, h, b, 8 ans, par Spanish Moon USA et Mousse Des Bois (Chef De Clan), 70 k (67 k), ⊗ p, M^{me} C. Schorno (*N. Howie*), A. Acker (s) 6
- Guardamar**, h, 7 ans, 69 k, Stall Blue Devil (*K. Nabét*), M^{me} C. Zollet arr
- 326** ⁵ **Ikeró Blue**, h, 5 ans, 71 k, Δ p, Ecurie du Haras d'Erable (*L. Zuliani*), P. Quinton (s) tj
- 8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 771 €
- 1 long, 2 long ½, 2 long ½, 1 long, loin.
- 24840€ - 12420€ - 7020€ - 4860€ - 2430€ - 1620€

Primes aux éleveurs :

3 601 € Danny Doran, prime non attribuée.
 1 800 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.
 1 017 € M^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.
 704 € Jean-Paul Deshayes, M^{me} Marie-Odile Deshayes.
 352 € M^{me} Sylvie Cassard.
 234 € Jean Hardy.

Temps total : 5'15''75'''

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Ecurie COUDERC/Ecurie P. JOUBERT par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

La jument LOVELY KAP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

VITRÉ

dimanche 1^{er} octobre 2023

0160 274

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Thierry BLAVET - Louis AULNETTE - Patricia MATHE - Dominique GORON

1428 ⁴²¹⁶ **PRIX CENTRE LECLERC DE VITRE** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000, porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 1227** ⁶ **Rabelloise**, f, al, 3 ans, par Gemix et Boliche GB (Key Of Luck USA), 66 k (63 k), ♂, (8 000), T. George (R. Law-Eadie), N. George & A. Zetterholm (s) **1**
- 1085** ⁴ **Kilometre Zero**, h, b, 3 ans, par Chanducoq et Celine Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 70 k (69 k), ♂, (10 000), S. Cotteverte (D. Salmon), S. Foucher **2**
- 1375** **Stars And Stripes**, h, b.f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et La Bohème [Soldier Of Fortune (IRE)], 72 k (68 k), ♂, (12 000), M^{me} G. Samama (M^{me} L. Lebourrier), J. Boissnard (s) **3**
- Kaitlyn De Mazeroy**, f, b, 3 ans, par Soul City IRE et Got Rized (IRE) (Authorized IRE), 66 k (65 k), (8 000), JP. Nicolas (D. Thomas), C. Lequien (s) **4**
- Galibot**, h, gr, 3 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Silver The Sete [Saddler Maker (IRE)], 72 k (69 k), ♂, (12 000), Ecurie Anjou Passion (K. Ouvrier), J. Marion (s) **5**
- 1375** **Prince Medis**, m, 3 ans, 70 k (67 k), ♂, (10 000), M^{me} L. Delestre (A. Baudoin-Boin), JP. Ricoce **6**
- Walteene**, f, 3 ans, 66 k (63 k), ♂, (8 000), B. Compagnie (C. Bouttier), A. Dubreuil **7**
- 1162** **Kalista Bourgeoise**, f, 3 ans, 68 k (65 k), (10 000), C. Lequien (s) (D. Carre), C. Lequien (s) **8**
- 1315** **Dschingis Breizh**, h, 3 ans, 68 k (65 k), ♂, (8 000), M^{me} MA. Leray (A. Davodi), G. Juillet **9**
- 1212** **Kastin Des Sources**, h, 3 ans, 68 k (64 k), ♂, (8 000), B. Lebouc (M^{me} L. Suisse), J. Boissnard (s) **arr**

10 partants ; 20 eng. ; 10 part def. - Total des entrées : 110 €
 1 long, 7 long, 1 long, 1 long, 1 long, 1 long, 9 long, 7 long.
 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

765 € Robert Brard, Jean Dupont-Cariot.
 382 € Nicolas Thireau.
 223 € Euril Freddy Head, Cyril Morange.
 151 € Jean-Philippe Nicolas.
 71 € Hugues Lequien.

Temps total : 4'19''30'''

En l'absence de vétérinaire préleveur il n'y a pas de contrôle salivarium.

1429 ⁴²¹⁷ **PRIX GEOFFROY DE LEGGE DE KERLEAN** **3 800 m**
(Haies)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 7.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k par 2.500.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 800 m env.

1366 ⁴ **Jasmin Blue**, h, b, 4 ans, par Voiladenuo et Forte Blue Javilex [Anabaa Blue (GB)], 74 k (71 k), ♂, P. Le Gal (K. Ouvrier), P. Le Gal **1**

Jimmy Des Pictons, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Brisup Des Pictons (Racinger), 67 k, ♂, SCEA Marais des Pictons (D. Mescam), M. Mescam (s) **2**

904 ³ **Jigolo**, h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Bonus Des Mottes [Risk Seeker (GB)], 67 k (64 k), ♂, JP. Chevallier (D. Carre), J. Marion (s) **3**

Jeremy Des Pictons, h, al, 4 ans, par Montmartre et Qallaway Des Pictons (Grand Tresor), 67 k (63 k), ♂, SCEA Marais des Pictons (M^{me} L. Suisse), M. Mescam (s) **4**

La Rockamsin, f, b, 4 ans, par Kamsin GER et La Rockela [High Rock (IRE)], 65 k (62 k), ♂, M^{me} L. Gagneux (C. Bouttier), J.R. Breton **5**

Jacasserie, f, 4 ans, 65 k (64 k), ♂, M^{me} F. Herissay de Laitre (E. Metivier), E. Metivier **6**

6 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. - Total des entrées : 501 €

Eng. Sup.: *Jasmin Blue*

Sans motif : *Princessezero Has*

3 long, 2 long, 1 long, 8 long ½, 5 long.
 7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 044 € Scea Ecurie Jc. Laisis, M^{me} Corinne Morel.
 522 € Scea Marais Des Pictons.
 304 € Elevage Marion, Didier Marion.
 206 € Scea Marais Des Pictons.
 97 € M^{me} Laurence Gagneux.

Temps total : 4'23''48'''

En l'absence de vétérinaire préleveur il n'y a pas de contrôle salivarium.

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire SCEA MARAIS DES PICTONS par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes.

1430 ⁴²¹⁸ **PRIX LE CHAI D'ANTHON** **3 800 m**
(Haies - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids: 67 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 800 m env.

- 1318** **Milltop**, h, n.p, 7 ans, par Sinnard IRE et Robinka (Robin Des Pres), 73 k (69 k), ♂, (11 000), H. Gorecki (M^{me} L. Suisse), E. Bertin **1**
- 1291** ¹ **Farasoul**, h, al, 8 ans, par Soul City IRE et Farasha [Layman (USA)], 67 k (66 k), (7 000), JP. Vanden Heede (D. Salmon), S. Foucher **2**
- 1249** **Vingtcœurs**, h, b, 8 ans, par Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta (GB) (Anabaa USA), 71 k (67 k), ♂, (11 000), Ch. Plisson (s) (D. Carre), Ch. Plisson (s) **3**
- 1377** ⁴ **Lorraines**, f, b, 9 ans, par Davidoff GER et Rio Amata GER (Lavirco GER), 67 k (64 k), ♂, (9 000), B. Caron (A. Baudoin-Boin), T. Jouin **4**
- 1271** ² **Go Fast Du Granval**, h, al, 7 ans, par Maresca Sorrento et La Grande Vallee (Chef De Clan), 71 k (67 k), ♂, (11 000), de la A. Brosse (C. Bouttier), d'E. Andigne **5**
- 1205** ³ **Disco Mome**, h, 10 ans, 67 k, (7 000), M^{me} C. Leduc (V. Morin), T. Viel **6**

6 partants ; 19 eng. ; 7 part def. - Total des entrées : 206 €

Sans motif : *Stetten*

1 long, 9 long ½, 1 long, 3 long ½, 4 long ½.
 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

765 € Haras De La Faisanderie, M^{me} Marie-Laetitia Mortier.
 382 € M^{me} Alexandra Monnier, Olivier Monnier.
 223 € S.C.E.A. Haras De Manneville.
 151 € Edgar Van Haaren.
 71 € M^{me} Estelle Haentjens, Antoine De La Brosse.

Temps total : 3'50''0'''

En l'absence de vétérinaire préleveur il n'y a pas de contrôle salivarium.

SEGRÉ

0239 275

lundi 2 octobre 2023

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard DERVOIR - Régis ROMAGNE -
Pascal SOURDIN - Armel ANDROUIN**1431** ⁴²³⁸ **PRIX LE SINCLAIR (PX. KAUTOSTAR)** **3 800 m**
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, été classé 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 18.000. **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

224 ¹ **Isabey Vallis**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Toccata Vallis [Ballingarry (IRE)], 72 k, ♂, M^{me} AN. Dutertre (C. Lefebvre), L. Viel (s) **1****1128** ¹ **IT'S THE FIRST**, f, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Cinabella (Kapparde), 74 k (70 k), ♀, Guy Authier (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) **2****1292** **Instant Précieux**, h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Aliberty Monerg [Assessor (IRE)], 72 k, ♀, Ecurie JAB (V. Morin), E. & G. Leenders (s) **3****296** **He Voila**, f, b, f, 6 ans, par Voiladenuo et Voila (Charming Groom), 71 k, Y. Hedan (L. Solignac), Y. Hedan **4****1333** ⁵ **Haut De Mirande**, h, al, 6 ans, par No Risk At All et Ubiquite [Network (GER)], 68 k, ♀, Ecurie Mirande (T. Beaurain), M^{me} I. Pacault **5**5 partants; 19 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 259 €
Certif. vétérinaire: Ino D'Athou

7 long ½, tête, ¾ long, 3 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Andre-Noel Dutertre.

522 € Philippe Thiriet, Romain Thiriet, Pierre Thiriet.

304 € M^{me} Mylene Priere.

206 € Haras De La Rousseliere Scea.

97 € Haras De Mirande.

Temps total: 4'48"3"

Le cheval HAUT DE MIRANDE a été monté par Thomas BEAURAIN en remplacement de Gabin MEUNIER.

La jument IT'S THE FIRST a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.

1432 ⁴²³⁹ **PRIX BMS (PX. RENE BLONDEAU)** **4 800 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

1322 ³ **Fairy Moon**, f, b, f, 7 ans, par Saddex (GB) et Isloe De Penker (Al Namix), 67 k, ♀, N. Lefebvre (C. Lefebvre), C. Lefebvre (s) **1****1359** **Hunter D'Estruval**, h, n.p, 6 ans, par Fuisse et Tonelle D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, ♀, M^{me} B. Le Gentil (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2****1151** ¹ **illico Boy**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Buzzy Lucky [Ultimately Lucky (IRE)], 71 k, ♂, Ecurie des Dunes (J. Lebrun), P. Quinton (s) **3****715** ³ **Falstaff**, h, n.p, 7 ans, par Never On Sunday et Cry Of Love SPA (Sakhee USA), 70 k, B. Boitez (T. Beaurain), D. Bernier **4****Greem Rochelaise**, f, b, 7 ans, par Dream Well et Jasmine Rochelaise [Concorde Jr (USA)], 66 k (64 k), ♂, XL. Le Stang (S. Thepaut), XL. Le Stang **5**5 partants; 24 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 393 €
Certif. vétérinaire: Prengarde

Sans motif: Kaddex De La Cour

3 long ½, 2 long ½, 2 long, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1 044 € Patrick Le Corre.

522 € M^{me} Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

304 € Jean-Pierre Mahe.

206 € M^{me} Jocelyne Ducasse, Daniel-Yves Treves.

97 € Scea Solange Esnouf.

Temps total: 6'32"73"

Le hongre HUNTER D'ESTRUAL a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.

1433 ⁴²⁴⁰ **PRIX RESTAURANT LE XIIIEME (PX. JIVAGO DE NEUVY)** **4 000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas reçu, en cross-country, une allocation de 6.000. **Poids: 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

539 ¹ **Je Suis Divin**, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Divine Sainte (Saint Des Saints), 68 k (65 k), ♀, P. Delhumeau (L. Brehet), P. Journiac **1****884** ⁴ **Tapamilima**, h, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Marietherese (IRE) (Peintre Celebre USA), 71 k, ♀, M^{me} J. Brillat (O. Jouin), P. Journiac **2****1175** ¹ **Javus D'Oudairies**, h, al, 4 ans, par Kapparde et Callia D'Oudairies (Saint Des Saints), 70 k, ♀, C^{te} de M. Gigou (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **3****1095** **Ipanama**, f, b, 5 ans, par Very Nice Name et Uchaga (Califet), 71 k, ♀, M^{me} AS. Bernier (T. Beaurain), D. Bernier **4****1166** ¹ **Junior De Grissay**, h, gr, 4 ans, par Buck'S Boum et Bonne Esperance (Dom Alco), 68 k, ♀, R. Le Turnier (C. Lefebvre), C. Lefebvre (s) **5****1197** ⁵ **Charlandre**, h, 5 ans, 68 k (67 k), ♀, JP. Liberge (E. Metivier), E. Metivier **6****1321** ⁴ **Patrick**, h, 5 ans, 72 k (69 k), ♂, L. Paillard (M. Cypria), T. Poché **7****1326** **Jerome Sacre**, h, 4 ans, 66 k (65 k), ♀, M^{me} P. Chemin (A. Moriceau), Ch. Herpin (s) **arr**

8 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 333 €

Certif. vétérinaire: Julius Du Fenoir

Sans motif: Mister Karwin

1 long ¾, 1 long ½, 3 long ½, 2 long ½, 9 long ¾, 1 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1 044 € M^{me} Karine Perreau.522 € Alain Denis, M^{me} Joelle Brillat.

304 € Comte Michel De Gigou, Guillaume Macaire.

206 € David Bernier, M^{me} Anne-Sophie Bernier, M^{le} Charlotte Bernier, M^{le} Agathe Bernier.

97 € Henri Batiot, Scea Batiot, Thierry Cypres.

Temps total: 5'3"82"

Le hongre JE SUIS DIVIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.

AUTEUIL

0006276

mardi 3 octobre 2023

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Melchior-François MATHET - Pascal PIGNOT -
Nathalie BELINGUIER**1434** ¹⁴⁸ **PRIX GUILLAUME DE PRACONTAL** **3 600 m**
(Haies - Handicap divisé)
(Listed)
Première épreuve**110 000 €** (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.**Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %****Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.**

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence : +6.

- 1301** **Edwina**, f, b.f, 4 ans, par Martinborough JPN et Anima [Astarabad (USA)], 67 k (67^{1/2} k), ♀, Ecurie Victoria Dreams (*J. Reveley*), JPh. Dubois
- 1278** **Roazhon Park**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Sizing Laffitte [Ballingarry (IRE)], 65^{1/2} k, ♂, Ecurie Herve Guerin (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s)
- 1301** **Mamix'S Passion**, h, gr, 4 ans, par Gemix et Bonjour Mamie (Manbolix), 65 k, ♀, Ecurie Thomas Sivadier (*G. Meunier*), Y. Fouin (s)
- 1307** **Hill Of Bamboo**, h, b, 4 ans, par Gemix et Melancholy Hill (My Risk), 62^{1/2} k, ♀, F. Huther (*B. Le Clerc*), C. Boutin (s)
- 1301** **Vision Du Rheu**, h, b.f, 4 ans, par Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu (Vision D'Etat), 71 k, ♀, J. Detre (*G. Re*), J. Delaunay (s)
- 1301** **Le Roi David**, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Felingarie [Lingari (IRE)], 64 k, ♀, D. Dahan (*N. Howie*), M. Seror (s)
- 1301** **First Dream**, h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Next Dream (Dream Well), 63 k, PY. Merienne (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s)
- 1301** **Haiti Du Berlais**, f, 4 ans, 64^{1/2} k, P. Magne (*T. Andrieux*), Y. Fouin (s)
- 1295** **South Lodge**, f, 4 ans, 66 k, ♀, R. Lavillenie (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 844** **Jocata**, h, 4 ans, 63^{1/2} k (64 k), ♀, Ecurie Magnien (*B. Lestrade*), D. Sourdeau de Beauregard (s)
- 134** **Lucky Love**, f, 4 ans, 64 k, ♀, Haras de Beauvoir (*K. Nabet*), AS. Pacault (s)
- 1300** **Bolero**, h, 4 ans, 69 k, ♂, M^{me} G. Reille-Villedey (*T. Beaurain*), Butel & Beaunez (s)
- 940** **Theamoi**, f, 4 ans, 67 k, ♀, Fam. Mussat (*J. Charron*), M. Seror (s)
- 710** **Kamyador**, h, 4 ans, 64 k, ♀, JM. Baudrelle (*G. Masure*), JM. Baudrelle
- 1301** **Scampalo**, h, 4 ans, 63 k, ♀, Ecurie Renk (*N. Ferreira*), A. Acker (s)
- 1301** **J'Ai La Cote**, h, 4 ans, 64 k, ♂, D. Huyck (*T. Chevillard*), N. Paysan

16 partants; 44 eng.; 16 part def. - Total des entrées : 1922 €
 3/4 long, 1/2 long, 3/4 long, 3 long, 3 long 1/2, 1 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 1/2 long.

49500€ - 24200€ - 14300€ - 9900€ - 5500€ - 3850€ - 2750€

Primes aux éleveurs :

- 7177 € Pierre-Hubert Champion.
 3509 € Scea L'Aubay, Chauvigny Global Equine Sasu, Ecurie Herve Guerin.
 2073 € Passion Racing Club.
 1435 € Roland Monnier, Yannick Fouin.
 797 € Suc. Claude Duval.
 558 € Alain Cucheval, David Dahan.
 398 € Gerard Fontaine.

Temps total : 4'16"25"

Les Commissaires ont autorisé le hongre HILL OF BAMBOO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Johnny CHARRON (THEAMOI) arrivée non placée, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ, en se tenant à distance de l'ensemble du peloton.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Geoffrey RE (VISION DU RHEU) arrivé 5^e, le jeune-jockey Tanguy ANDRIEUX (HAITI DU BERLAIS) arrivé non-placé, le jockey Nicolas GAUFFENIC (FIRST DREAM) arrivé 4^e, en leurs explications sur un léger mouvement survenu après l'obstacle du tournant d'Auteuil.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que la gêne subie par le cheval HAITI DU BERLAIS était due à un mouvement concomitant des hongres FIRST DREAM et VISION DU RHEU.

La pouliche EDWINA et les hongres ROAZHON PARK, MAMIX'S PASSION, FIRST DREAM et VISION DU RHEU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1435** **PRIX DE BAGATELLE** **4400 m**
 (Steeple-Chase)
 (Classe I)

62 000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 22.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 10.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

Parcours n° 45bis : Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

- 1303** **Kamchatka**, h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Katesurf (Nickname), 70 k, ♂, P. Barthelemy (*B. Lestrade*), d'E. Andigne
- 1232** **Imprenable**, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Cybelle (Saint Cyrien), 67 k, ♀, JCN. Bignon (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s)
- 1303** **Mister Vision**, h, b.f, 5 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 69 k, ♀, J. Detre (*A. Zuliani*), F. Nicolle
- 1303** **Vandrimar**, h, b, 5 ans, par Authorized IRE et Font Froide [Tremolino (USA)], 66 k (65 k), ♀, de CA. Clermont-Tonnerre (*G. Meunier*), AS. Pacault (s)
- 841** **Imposante D'Ainay**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Sirene D'Ainay (Dom Alco), 67 k (67^{1/2} k), ♀, EARL Elevage d'Ainay (*J. Reveley*), E. Clayeux (s)
- 1303** **Irundo**, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Noisillette (Dadarissime), 68 k (65 k), ♀, E. Clayeux (s) (*N. Howie*), E. Clayeux (s)
- 671** **Pari Brest**, h, b.f, 5 ans, par Elliptique (IRE) et Vanina Marie [Blushing Flame (USA)], 70 k, ♂, P. & C. Peltier (s) (*L. Zuliani*), P. & C. Peltier (s)
- 1260** **Iradius**, h, 5 ans, 68 k, ♀, B. Collette (*N. Gauffenic*), AS. Pacault (s)

8 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées : 868 €

Eng. Sup. : Iradius

5 long 1/2, 3 long, encolure, 7 long, 2 long, 2 long.

28520€ - 14260€ - 8060€ - 5580€ - 2790€ - 1860€ - 930€

Primes aux éleveurs :

- 4135 € Pascal Barthelemy.
 2067 € Earl Lassaussaye.
 1168 € Pierre Senamaud, Jacques Detre, Bruno Senamaud.
 809 € Suc. Herve De Talhouet-Roy, Charles-Amedee De Clermont-Tonnerre.
 404 € Stephane Milaveau.
 269 € Mise De Tracy.
 134 € Philippe Thiriet, Jean Brest.

Temps total : 5'40"24"

Les hongres KAMCHATKA et MISTER VISION ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

- 1436** **PRIX ISOPANI** **3600 m**
 (Haies - Autres Que Pur Sang)
 (Inédits)

54 000 € (24 840, 12 420, 7 020, 4 860, 2 430, 1 620, 810)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais couru. **Poids 68 k.**

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Prime supplémentaire pouliches 3 ans : 15 %

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

- Kandy Park**, h, n.p, 3 ans, par Waldpark GER et Brookdale (Califet), 68 k, M^{me} P. Papot (*J. Charron*), M^{me} D. Mele
- Kilt Ecossais**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 68 k, S. Munir (*L. Zuliani*), D. Bressou
- Kolokico**, h, n.p, 3 ans, par Cokoriko et Courtisane (Charming Groom), 68 k, Lord Daresbury (*de F. Giles*), E. Clayeux (s)
- Kouca De Thaix**, f, b, 3 ans, par Tunis POL et Talca De Thaix [Dark Moondancer (GB)], 66 k, ♀, Soc. Bourgneuf (*G. Re*), P. & C. Peltier (s)
- Kador Baie**, h, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Tennessee (Kapparde), 68 k, ♂, Ecurie des M (*C. Lefebvre*), P. Quinton (s)
- Kabbale**, f, n.p, 3 ans, par Saint Des Saints et Rien De Plus (Video Rock), 66 k, ♀, Haras de Saint-Voir (*N. Gauffenic*), AS. Pacault (s)
- Kregiel**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Tinapalo [Epalo (GER)], 68 k, ♀, JL. Berger (*O. Jouin*), P. Journiac
- Kienko**, h, 3 ans, 68 k, ♀, JL. Da Silva (*B. Lestrade*), D. Sourdeau de Beauregard (s)
- Keping**, h, 3 ans, 68 k, M.L. Bloodstock Ltd (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele
- Kaylan Dex Tavel**, h, 3 ans, 68 k, ♂, JL. Pignet (*K. Nabet*), M^{me} D. Mele

10 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées : 783 €

5 long, 9 long, 5 long 1/2, 8 long, 4 long 1/2, 9 long, 2 long.

24840€ - 12420€ - 7020€ - 4860€ - 2430€ - 1620€ - 810€

Primes aux éleveurs :

3 974 € Guy Chérel.
 1 987 € Haras De Saint-Voir.
 1 123 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.
 777 € Michel Bourgneuf.
 388 € André-Jean Belloir, Ecurie Des Vives Terres.
 259 € Haras De Saint-Voir.
 129 € Jean-Louis Berger.

Temps total : 4'18''73'''

Le jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté dans la course précédente et se ressentant de sa chute, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KILT ECOSSAIS (AQ) par le jockey Lucas ZULIANI au poids de 68 kg.

Les hongres KANDY PARK (AQ) et KILT ECOSSAIS (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1437²⁵⁸ PRIX VIVIENNE 3 600 m

(Haies - À réclamer)

26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieures à 12.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, reçu en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Parcours n° 5 : Haies, Dist. 3 600 m env.

1261⁵ **Pollexfen GB**, h, b, 7 ans, par Yeats IRE et La Zingarella IRE (Phardante), 68 k, ♂♂, (12 000), SASU Scuderia Christian Troger (*L. Zuliani*), D. Satalia **1**

1353 **Golliath**, h, gr, 7 ans, par Lord Du Sud et Quinine De Mazille [Network (GER)], 69 k, ♂, (14 000), M^{me} V. Bertran de Balanda (*J. Reveley*), J. Bertran de Balanda (s) **2**

1324⁶ **Paint Prince**, h, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Painted Girl [Monsun (GER)], 68 k (65 k), ♂♂, (12 000), Tenuta Dei Principi (*L. Maceli*), L. Maceli **3**

Imano, h, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Manonito (Nononito), 70 k (68 k), ♂♂, (16 000), AA. Ameline (*D. Lecomte*), L. Viel (s) **4**

1261⁶ **Nile Paris**, h, b, 9 ans, par Apsis GB et Nini De Paris [Lord Of Men (GB)], 68 k, ♂, (12 000), D. Mahe (*J. Charron*), E. Bertin **5**

209⁵ **Halite IRE**, h, b, 5 ans, par Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE (Ifraaj GB), 72 k (69 k), ♂, (20 000), Passion Racing Club (*N. Ferreira*), Butel & Beaneuz (s) **6**

711¹ **Havania**, f, al, 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Ionie IRE [Montjeu (IRE)], 69 k (65 k), ♂♂, (14 000), Y. Gontier (*M^{me} L. Suisse*), Y. Gontier **7**

650 **Gorgias**, h, 5 ans, 69 k (68 k), ♂♂, (14 000), PL. Guerin (*M. Farcinade*), PL. Guerin **arr**

1280⁴ **Calotin**, h, 9 ans, 68 k (64 k), ♂♂, (12 000), M^{me} A. Beaneuz (*L. Vandamme*), Butel & Beaneuz (s) **arr**

9 partants ; 26 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 397 €
 ¾ long, 1 long, 7 long, 1 long, 1 long, 1 long.

11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 € - 390 €

Primes aux éleveurs :

1 734 € N. G Cooper, prime non attribuée.
 867 € M^{me} Karine Perreau, Louis Colson.
 490 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.
 339 € Jean-Yves Danard.
 169 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.
 113 € John O'Connor, prime non attribuée.
 56 € James Baudouin, M^{me} Vanessa Thomas.

Temps total : 4'19''76'''

A l'issue de la course, sur avis du vétérinaire de service, le hongre POLLEXFEN (GB) arrivé 1^{er}, a été autorisé à ne pas se présenter au public après la course.

Les hongres POLLEXFEN (GB) et PAINT PRINCE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1438²⁵⁶ PRIX FEZENSAC 3 500 m

(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)

(Classe 2)

59 000 € (27 140, 13 570, 7 670, 5 310, 2 655, 1 770, 885)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000, ni en course de haies, reçu une allocation de 32.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans : 15 %

Parcours n° 27 : Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

1394 **Jango D'Airy**, h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Canzka D'Airy [Anzillero (GER)], 69 k, ♂, D. Maughan (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **1**

1309⁵ **Jericoacoara**, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Autre Mer [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, ♂♂, M^{me} P. Papot (*L. Zuliani*), D. Satalia **2**

1384 **Jolimay**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Angie Jolie [Lavirco (GER)], 67 k, Lord Daresbury (*T. Beaurain*), L. Carberry (s) **3**

1246⁴ **Journee D'La Femme**, f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 69 k (67 k), ♂, . Ecurie Couderc (*A. Gautron*), L. Viel (s) **4**

1306³ **Joyeuse Mome**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Amazone Mome [Honolulu (IRE)], 65 k, ♂♂, Ecurie Delaunay (*W. Lajon*), J. Delaunay (s) **5**

1329² **Jacks Parrot**, h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Boscraie [Martaline (GB)], 67 k (67½ k), ♂, Lord Daresbury (*J. Reveley*), E. Clayeux (s) **6**

1246⁷ **Jermyn Raffles**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Une Artiste [Alberto Giacometti (IRE)], 68 k, ♂♂, S. Munir (*J. Charron*), P. Quinton (s) **7**

1342⁷ **Juracique**, f, 4 ans, 67 k, ♂, Ecurie Mirande (*G. Masure*), M^{me} I. Pacault **8**

1246 **Jungle Sea**, h, 4 ans, 70 k, ♂, Gemini Stud (*de F. Giles*), N. George & A. Zetterholm (s) **9**

1246⁶ **Jack Lux**, h, 4 ans, 69 k, Ecurie Patrick Joubert (*C. Lefebvre*), E. Clayeux (s) **10**

1031 **J'Arrive De L'Est**, h, 4 ans, 69 k, ♂♂, G. Lenzi (*K. Nabet*), M^{me} D. Mele **arr**

1246³ **Javelot**, h, 4 ans, 68 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*A. Zuliani*), F. Nicolle **tbé**

12 partants ; 20 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 354 €
 ½ long, 4 long ½, 2 long, ¾ long, tête, 1 long ½, 7 long ½, 1 long, 1 long.
 27140 € - 13 570 € - 7 670 € - 5 310 € - 2 655 € - 1 770 € - 885 €

Primes aux éleveurs :

4 342 € Claude-Yves Pelsy.
 2 171 € M^{me} Michele Juhen-Cypres, Thibaut Juhen, Claude Dufour.
 1 227 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
 849 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.
 424 € M^{me} Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
 283 € Jacques Cypres.
 141 € Simon Munir, Isaac Souede.

Temps total : 4'24''57'''

Le jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté dans la course précédente et se ressentant de sa chute, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre JERMYN RAFFLES (AQ) par le jockey Johnny CHARRON au poids de 69 kg.

Le hongre JANGO D'AINRY (AQ) et la pouliche JOURNEE D'LA FEMME (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1439²⁵⁵ PRIX PIOMARES 3 500 m

(Haies - Mâles et Hongres)

(Classe 2)

55 000 € (25 300, 12 650, 7 150, 4 950, 2 475, 1 650, 825)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

Parcours n° 4 : Haies, Dist. 3 500 m env.

1297³ **Kalibre**, h, b, 3 ans, par Fly With Me et Bete De Scene [Coastal Path (GB)], 66 k (62 k), ♂, H. Cozenot (*N. Ferreira*), S. Dehez (s) **1**

1192⁴ **King Of The Road**, h, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Toi Et Le Soleil [Poliglote (GB)], 66 k (67 k), ♂♂, D. Gascoigne (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **2**

1297⁵ **Autoportrait**, h, b, 3 ans, par Authorized IRE et Style Icon (Doctor Dino), 66 k, ♂♂, M^{me} H. Devin (*B. Lestrade*), D. Sourdeau de Beauregard (s) **3**

1258⁴ **Kentucky Wood**, h, n.p, 3 ans, par Balko et Carrieriste [Laveron (GB)], 66 k, ♂, F. Deliberos (*A. Zuliani*), F. Nicolle **4**

Choeur Etincelle, h, b, 3 ans, par Choeur Du Nord et Valley Victory (Irish Wells), 66 k, B. Gregoire Sainte Marie (*L. Philipperon*), M^{me} G. Menato **5**

1302⁴ **King Eric**, h, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Orphee De Vonnas (Jimble), 66 k, ♂, Ecurie Team Spirit (*L. Zuliani*), F. Nicolle **6**

469¹ **Advice**, h, b, 3 ans, par Alex The Winner USA et Avola [Galileo (IRE)], 67 k, JPJ. Dubois (*de F. Giles*), Y. Fouin (s) **7**

Heisenberg, h, 3 ans, 66 k, ♂, Ecurie Herve Guerin (*G. Re*), Gab. Leenders (s) **8**

1297² **Demon Vert**, h, 3 ans, 67 k (66 k), M^{me} P. Papot (*G. Meunier*), D. Bressou **arr**

622 **Le Viking**, h, 3 ans, 66 k, ♂♂, Ecurie Brillantissime (*J. Charron*), M. Seror (s) **arr**

1304³ **Keep On**, h, 3 ans, 67 k, ♂, S. Munir (*K. Nabet*), F. Nicolle **tbé**

344 ⁷ **Panorama**, h, 3 ans, 66 k, Ecurie Sagara (*G. Masure*), **tbé**
D. Bressou
12 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 1287 €
Eng. Sup.: *Choeur Etincelle*
1 long ¼, ¾ long, 1 long ¼, 3 long, 7 long, 1 long, 9 long.
25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€
Primes aux éleveurs:
4048 € M^{me} Sandra Cozenot, Haras De Saint-Voir.
2024 € Sca La Perrigne, Suc. David Georges Powell, M^{me} Anna Bromley, Roger-Yves Simon.
1144 € M^{me} Henri Devin.
792 € S.C.E.A. Bertwood Stables, Nicolas De Lageneste.
396 € Haras Des Etincelles.
264 € Haras Du Hoguenet.
132 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total: 4'16''45''

Le jockey Théo CHEVILLARD s'étant accidenté dans le Prix GUILLAUME DE PRACOMTAL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PANORAMA par le jockey Gaetan MASURE au poids de 66 kg.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Giada MENATO en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir amené sur l'hippodrome, le hongre TRIANGLE D'OR (qui accompagnait le hongre CHOEUR ETINCELLE), alors que les mentions de vaccinations apposées sur le document d'identification, ne permettait pas d'établir qu'il avait reçu les deux injections constituant la primo-vaccination contre la rhinopneumonie et la grippe.

Les hongres KALIBRE et CHOEUR ETINCELLE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1440 ¹⁴⁹ **PRIX HIPPARQUE** **3600 m**
(Haies - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

62000 € (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{re} catégorie.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +13,5.

- 1301** ¹ **Iyengar De Pail**, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Regina Maresca (Maresca Sorrento), 70 k (69 k), ♂, T. Barcellini (*R. Mayeur*), E. Grall (s) **1**
 - 1307** ² **Java Du Large**, f, b, 4 ans, par Pastorius GER et Antagua (Cadoudal), 66^{1/2} k, ♂, Ecurie Racing Partners SAS (*D. Mescam*), M. Mescam (s) **2**
 - 1307** ³ **Tonerre Du Temps**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Daniella [Sea The Stars (IRE)], 68^{1/2} k (65^{1/2} k), Δ♂, H. Barbe (*A. Chesneau*), D. Windrif **3**
 - 1307** ⁶ **Perceval**, h, b, 4 ans, par Blek et Gazou Davrill [Dark Moondancer (GB)], 67 k, F. Bellemere (*T. Beaurain*), F. Bellemere **4**
 - 1311** ² **James**, h, gr, 4 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 66^{1/2} k (65^{1/2} k), ♂♂, M^{me} C. Lauffer (*A. Beaudoire*), J. Resimont **5**
 - 1307** ⁵ **Pridemann**, h, gr, 4 ans, par Rajsaman et Flemens Pride GB (Flemensfirth USA), 67 k, ♂♂, K. Reveley (*J. Reveley*), H. Merienne (s) **6**
 - 1168** ⁵ **Sulisane Kerdane**, f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Formigny [Tremolino (USA)], 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ♂, G. Brault (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s) **7**
 - 1248** ⁶ **Watch It (GB)**, h, 4 ans, 66^{1/2} k, S. Sutton (*N. Gauffenic*), H. Merienne (s) **8**
 - 876** ¹ **J'Irai Loin**, h, 4 ans, 70 k (67 k), Δ♂, M^{me} A. Baillif (*A. Lepage*), G. Juillet **arr**
 - 844** ⁴ **Baron Zanzi**, h, 4 ans, 69^{1/2} k, ♂♂, J. Seror (*L. Zuliani*), P. Quinton (s) **arr**
 - 1306** ⁴ **Jazz Dance**, f, 4 ans, 68^{1/2} k, ♂, Ecurie Mme Jacques Cypres (*G. Re*), E. Grall (s) **arr**
 - 1248** **Saint Bath**, h, 4 ans, 67^{1/2} k (65^{1/2} k), ♂, Haras du Mondant (*D. Salmon*), J. Merienne **arr**
 - 842** ² **Firstclass**, h, 4 ans, 66 k (63 k), ♂, Ecurie Renk (*A. Seigneur*), E. Grall (s) **arr**
 - 1307** **Gare Au Marin**, h, 4 ans, 65^{1/2} k, ♂, Ecurie VNJF Horses (*B. Lestrade*), AS. Pacault (s) **arr**
 - 1362** ⁵ **Body Building**, f, 4 ans, 63^{1/2} k (62^{1/2} k), JM. Baudrelle (*G. Meunier*), JM. Baudrelle **arr**
- 15 partants; 15 eng.; 15 part def.

1 long, 3 long, ¾ long, 1 long, 1 long ¾, ½ long, 4 long.
27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€
Primes aux éleveurs:
4464 € Jean-Raymond Breton, M^{me} Fanny Breton, Suc. Catherine Bigot.
2182 € Pascal Noue, M^{me} Charlotte Thoreau.
1289 € Ecurie Des Charmes.
892 € Georges Massa, M^{me} Julie Huet.
496 € Earl Haras Saint-James.
347 € M^{me} Alexia Reveley.
248 € M^{me} Germaine Brault.
Temps total: 4'15''72''

Le jockey Gaetan MASURE s'étant accidenté dans le PRIX PIOMARES, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre PERCEVAL par le jockey Thomas BEURAIN au poids de 66 kg.

Le jockey KEVIN NABET s'étant accidenté dans le PRIX PIOMARES, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GARE AU MARIN par le jockey Bestrand LESTRADE au poids de 65,5 kg.

Les hongres IYENGAR DE PAIL et JAVA DU LARGE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1441 ²⁵⁹ **PRIX XANTHOR** **3500 m**
(Steeple-Chase)
(Classe 2)

59 000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 35.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

- 1228** ⁶ **Dentor Des Obeaux**, h, al, 7 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 68 k, M^{me} N. Devilder (*O. Jouin*), P. Quinton (s) **1**
- 914** ⁶ **Master Nonantais**, h, al, 5 ans, par Masterstroke USA et Divine Nonantaise [Divine Light (JPN)], 67 k (67^{1/2} k), ♂, M^{me} SA. Bramall (*J. Reveley*), D. Sourdeau de Beaugard (s) **2**
- 1257** ² **Idee Fixe**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 67 k (66 k), ♂, Ecurie Performer's & AS (*G. Meunier*), AS. Pacault (s) **3**
- 1308** **Hokusai Vallis**, h, al, 6 ans, par Martaline GB et Athena Vallis (Saint Des Saints), 67 k, ♂, M^{me} AN. Dutertre (*C. Lefebvre*), L. Viel (s) **4**
- 1303** ⁷ **Iceberg Du Large**, h, gr, 5 ans, par Bathyrhon GER et Rapsodie Sea (April Night), 69 k (66 k), ♂, M^{me} de MC. Saint-Seine (*N. Howie*), E. & G. Leenders (s) **5**
- Poulorius**, h, b, 6 ans, par Pastorius GER et Poule D'Essai GER (Dashing Blade GB), 70 k, ♂♂, Ecurie Etoile N.V. (*J. Charron*), M^{me} D. Mele **6**
- 911** **Reve De Prince**, h, b, 6 ans, par Prince Gibraltar et Argomilla [Dansili (GB)], 71 k (68 k), JP. Duguey (*J.B. Breton*), JR. Breton **7**
- Via Dolorosa**, h, 11 ans, 71 k (68 k), ♂♂, C. Leech (*H. Nugent*), M^{me} S. Leech **8**
- 1257** ¹ **Deep Cave IRE**, h, 5 ans, 71 k, ♂, C. Woods (*de F. Giles*), M. Seror (s) **tbé**
- Zurekin IRE**, h, 7 ans, 70 k, ♂, J. Finch (*B. Lestrade*), L. Carberry (s) **tj**
- 1305** ⁶ **Helios**, h, 6 ans, 68 k, ♂♂, P. & C. Peltier (s) (*L. Zuliani*), P. & C. Peltier (s) **tj**
- 1339** ⁷ **Iyoko**, f, 5 ans, 65 k, Δ♂, M^{me} A. Berger (*D. Mescam*), L. Pontoir (s) **tj**

12 partants; 27 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 1126 €

Sans motif: *Roberta Has*

4 long ½, 3 long, 4 long ½, 1 long, 5 long ½, 7 long, 1 long.
27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€ - 885€

Primes aux éleveurs:
3935 € M^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.
1967 € Philippe Goupil.
1112 € Earl De Cordelles, Bertrand Romain Lefevre.
769 € Andre-Noel Dutertre.
384 € Pascal Noue.
256 € Earl De Cordelles, Suc. Erick Bec De La Motte.
128 € Jean-Philippe Duguey, M^{me} Catherine Duguey, M^{me} Adele Duguey.

Temps total: 4'21''80''

Le hongre DENTOR DES OBEAUX et la pouliche IDEE FIXE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

BORDEAUX-LE BOUSCAT

mardi 3 octobre 2023

0581276

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre RAMOS - Daniel CHAILLOU - Daniel BREJOU

1442 4241 **PRIX SC IMMOBILIER EQUESTRE - PRIX D'AUTEUIL** 3700 m
(Haies)
(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 11.000. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 5.500 l'année dernière.

Prime supplémentaire pouliches 4 ans: 15 %

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.

- | | | |
|------|--|---|
| 1263 | ³ Jade Des Places, f, aub, 4 ans, par No Risk At All et Plaisance [Le Havre (IRE)], 69 k, $\phi\phi$, M ^{me} MP. Lejeune (A. Renard), F. Nicolle | 1 |
| 1316 | Mister Pats, h, b, f, 4 ans, par Castle Du Berlais et Adveniat [Great Pretender (IRE)], 67 k (67 ^{1/2} k), $\phi\phi$, B. Bouvery (A. Desvaux), D. Sourdeau de Beaugregard (s) | 2 |
| 1300 | ⁷ Cape Of Love, h, b, 4 ans, par Kapgarde et Lovely As [Assessor (IRE)], 67 k (63 k), ϕ , Ecurie Patrick Joubert (M ^{me} M. Doudard), A. Chaille-Chaille | 3 |
| 906 | ³ Best Women (IRE), f, gr, 4 ans, par Reliable Man (GB) et Orion Best [King'S Best (USA)], 71 k, $\Delta\phi$, M. Gianni (D. Gallon), M. Seror (s) | 4 |
| 496 | ³ Horahora Has, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Horabora Has [Turgeon (USA)], 67 k, ϕ , SCEA Hamel Stud (K. Deniel), M ^{me} I. Gallorini | 5 |

5 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. - Total des entrées: 643 €

Eng. Sup.: Best Women (IRE)

6 long, 3 long, 1 long^{1/4}, 6 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

1913 € M^{me} Marie-Pierre Lejeune.

956 € Bruno Bouvery.

540 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

374 € Chevotol De La Hauquerie.

187 € Scea Hamel Stud.

Temps total: 4'14"18"

M. Lucien MARQUAIS étant absent pour raisons personnelles, n'a pas été remplacé dans sa fonction de Commissaire de courses.

Le jockey Charlotte PRICHARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche HORAHORA HAS par le jockey Kenegan DENIEL au poids de 67 kg.

A l'issue de la course, le jockey David GALLON a déclaré aux Commissaires de courses que la pouliche BEST WOMEN (IRE), arrivée 4^e, effectuait une rentrée et portait trop de poids.

A l'issue de la course, le jockey Kenegan DENIEL a déclaré aux Commissaires de courses que la pouliche HORAHORA HAS, arrivée 5^e, effectuait une rentrée et manquait de condition.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alban DESVAUX en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache à 5 reprises durant le parcours (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

La pouliche JADE DES PLACES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1443 4242 **PRIX DU CHATEAU PEYCHAUD - GRANDE COURSE DE HAIES DE BORDEAUX** 3900 m
(Haies - Handicap)

51000 € (22950, 11220, 6630, 4590, 2550, 1785, 1275) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars dernier inclus, en courses de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 63.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 11.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

Référence: +12.

- | | | |
|------|---|---|
| 1324 | ¹ Genesis As, h, b, 7 ans, par Cokoriko et Lovely As [Assessor (IRE)], 70 k (66 k), ϕ , Ecurie Couderc (M ^{me} M. Doudard), A. Chaille-Chaille | 1 |
|------|---|---|

Noble Diamond, h, b, f, 6 ans, par Diamond Green et Noble Affair (GER) (Kouroun), 72 k (68 k), ϕ , M^{me} S. Bollerli (M^{me} B. Zuliani), F. Nicolle

- | | | |
|------|---|-----|
| 891 | ² Funway, h, gr, 6 ans, par Galiway (GB) et Fun Verglas [Verglas (IRE)], 70 ^{1/2} k, $\phi\phi$, P. Le Geay (B. Fouchet), P. Le Geay | 3 |
| 1324 | ⁵ Garrygal, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal (Califet), 69 ^{1/2} k, $\phi\phi$, J. Planque (s) (A. Desvaux), J. Planque (s) | 4 |
| 245 | Rosemagic Has, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Formosa Joana Has [Turgeon (USA)], 71 ^{1/2} k, SCEA Hamel Stud (T. Dumouch), M ^{me} I. Gallorini | 5 |
| 1061 | ⁵ Ideal D'Allier, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Rougedespoir (Bonnet Rouge), 71 k (68 k), ϕ , Haras de Saint-Voir (F. Mula), F. Nicolle | 6 |
| | Tres Plumeur, h, n, p, 6 ans, par Great Pretender IRE et Tres Plume [Sheyran (IRE)], 69 ^{1/2} k (68 ^{1/2} k), ϕ , X. Libbrecht (A. Nail), T. Jouin | 7 |
| 1102 | ³ Vesroli, h, 10 ans, 62 ^{1/2} k (62 k), ϕ , M. Pelletant (T. Lefranc), M. Pelletant | 8 |
| 1308 | ⁶ Redneck, h, 5 ans, 70 k, $\Delta\phi$, Ecurie de Maleissye (A. Renard), D. Sourdeau de Beaugregard (s) | 9 |
| 1262 | ¹ Epic Tale, h, 6 ans, 71 k, ϕ , M ^{me} H. Devin (D. Gallon), M. Seror (s) | 10 |
| 1324 | Magic Davier, h, 5 ans, 62 ^{1/2} k (62 k), $\phi\phi$, M ^{me} A. Pelletant (K. Deniel), M ^{me} A. Pelletant | arr |

11 partants; 29 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 770 €

1 long, 3 long^{1/2}, 1/2 long, 6 long, 3/4 long, courte tête, 2 long^{1/2}, 3 long^{1/2}, 3 long.

22950€ - 11220€ - 6630€ - 4590€ - 2550€ - 1785€ - 1275€

Primes aux éleveurs:

3327 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

1626 € M^{me} Sophie Bollerli.

961 € Guy Pariente Holding.

665 € Jean-Francois Galisson, Gerard Lecomte.

369 € Scea Hamel Stud.

258 € Michel Larobe, Haras De Saint-Voir.

184 € Xavier Libbrecht.

Temps total: 4'30"5"

Le jockey Charlotte PRICHARD étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ROSEMAGIC HAS par le jockey Théo DUMOUCHE au poids de 71.5 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Tom LEFRANC en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey David GALLON au sujet de la performance du hongre EPIC TALE, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait eu un très bon parcours mais qu'il portait beaucoup de poids et qu'il s'était peut-être ressenti de la chaleur.

Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé au vétérinaire de service d'examiner ledit hongre.

L'examen vétérinaire a révélé que ledit hongre avait du mal à récupérer de ses efforts et que le rythme cardiaque était anormalement élevé.

Le hongre GENESIS AS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

mercredi 4 octobre 2023

0545277

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Mireille Sylvie DUGAST - Paquita PECOUT - Alain LISETTO - Philippe LIEUX

1444 4243 **PRIX SAMARITAIN** 3500 m
(Haies - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)
(Classe 3)

Réservée F.E.E.

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book Anglo-Arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). Poids: 4 ans, 67 k.; 5 ans et au-dessus, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2; 25 %, 3 k.; 37,5 %, 6 k.

Parcours n° S1: Haies, Dist. 3 500 m env.

- Stingo**, h, b.f, 6 ans, par Carghese Des Landes et Street Party (Montmartre), 66 k (67 k), M^{me} D. Mele (*J. Reveley*), M^{me} D. Mele **1**
- Korrigan Roc Marie**, h, b.b, 6 ans, par Don Tirso et Quatinka Du Forez (Subotica), 67 k, ♂, P. Chalret du Rieu (*C. Lefebvre*), JP. Daireaux (s) **2**
- Alecto Du Lia**, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Fleur Du Lia (Subotica), 65 k, JP. Daireaux (s) (*S. Bouyssou*), JP. Daireaux (s) **3**
- Volkopour**, h, b, 4 ans, par Rijapour IRE et Vulca De La Brunie (Khanjer Joli), 64 k (61 k), ♂, A. Gabryszewski (*G. Champier*), M^{me} B. Re-Scandella **4**
- 882** ⁶ **Hors Serie Forez**, f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Pomme Du Forez (Apple Tree), 67 k (64 k), ♂, M. Pelletant (*T. Lefranc*), M. Pelletant **5**
- Joker De Chenour**, h, al, 4 ans, par Carghese Des Landes et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 64 k (66 k), PAT. Charon (*P. Blot*), PAT. Charon **6**

6 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 353 €

Sans motif: *Muse Arediennne*

7 long ½, 7 long ¾, 1 long, 3 long ½, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

- 1734 € Guy Cherel.
 867 € Philippe Chalret Du Rieu, M^{me} Benedicte Chalret Du Rieu.
 490 € Alain Trepeu, M^{me} Laly Trepeu.
 339 € Yannick Dugal, Yan De Kersabiec.
 169 € M^{me} Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
 113 € Jean-Michel Reillier, David Delort, M^{me} Blandine Cavoleau.

Temps total: 4'23''90''

Le hongre STINGO (AA3) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

1445 ⁴²⁴⁴ **PRIX GUY DU FAUR DE PIBRAC** **3500 m**
 (Steeple-Chase - Handicap)

28 000 € (12 880, 6 440, 3 640, 2 520, 1 260, 840, 420) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars dernier inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 12.000.

La référence applicable dans ce Handicap sera + 17.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Référence: +17.

- 1320** ¹ **Maestro Sem**, h, b.f, 6 ans, par Nicaron GER et Miss Lareve (Call Me Sam), 72 k, ♂, F. Foucher (*T. Beaurain*), F. Foucher **1**
- 1312** ⁵ **L'Ange Vert**, h, al, 5 ans, par Network GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 66½ k (63½ k), ♂, JF. Cuenca (*G. Champier*), JF. Cuenca **2**
- 1356** **Hock Noir**, h, b, 6 ans, par Al Namix et Narva (Mansonnien), 70 k (66 k), ♂, Ecurie Haras des Beaux (*T. Bourguigneau*), A. Chaille-Chaille **3**
- 1356** ¹ **Great Paul**, h, b, 10 ans, par Great Journey JPN et Princess Morgane USA (Judge T C USA), 62 k, ♂, JF. Cuenca (*R. Fourcade*), JF. Cuenca **4**
- 1064** ⁶ **Speed Lucky**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Luckystar Du Frene [Perrault (GB)], 72 k (69 k), ♂, M^{me} MP. Laborde (*D. Carre*), K. Plisson **5**
- 1359** ⁴ **Bonaparte Forlonge**, h, b, 6 ans, par Cokoriko et Belle Du Brizais [Turgeon (USA)], 66½ k (65½ k), ♂, M^{me} C. Lauffer (*A. Beaudoire*), J. Resimont **6**
- 1356** ² **Poplar Square**, h, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Polimka [Poliglote (GB)], 62 k, ♂, JF. Cuenca (*M^{me} B. Zuliani*), JF. Cuenca **7**
- 1324** ⁷ **Sweet Virginia**, f, 5 ans, 69½ k, ♂, M^{me} V. Lutz (*K. Dubourg*), J. Plouganou (s) **8**

8 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 515 €

Eng. Sup.: *Bonaparte Forlonge*

4 long ½, 3 long, 2 long ¾, ½ long, 1 long ¾, 1 long, 3 long.

12880€ - 6440€ - 3640€ - 2520€ - 1260€ - 840€ - 420€

Primes aux éleveurs:

- 1867 € Eric Semensatis, Meric Rethore.
 933 € Ecurie Madame Patrick Papot.
 527 € Etienne Raquin.
 365 € Suc. Bertrand Gouin, M^{me} Patricia Butel.
 182 € Eric Aubree, Clint Goffin.
 121 € Pierre Noirot.
 60 € M^{me} Henri Devin.

Temps total: 4'13''50''

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Anthony BEAUDOIRE en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait

un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules à deux reprises dans le parcours (4^e infraction).

Le hongre L'ANGE VERT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.
* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- Absolute Power**, h, 3 ans, De Treville GB et Blonville, 1387
- Adriana**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Grinta Noire, **1382/4**
- Advice**, h, 3 ans, Alex The Winner USA et Avola, **1439/7**
- Aimant**, h, 5 ans, Exosphere AUS et Aimante, **1417/2**
- Aimee Moi**, f, 7 ans, My Risk et Princesse Nera, **1377/2**
- Aka Louna**, f, 4 ans, Rajsaman et Akadiane, **1376/2**
- Al Et Chop**, h, 3 ans, Born To Sea IRE et Pippa Chope, 1371
- Al Inea**, f, 5 ans, Cokoriko et Al Gane, **1405/3**
- Alice**, f, 5 ans, Saddex (GB) et Pretty Du Kalon, **1385/6**
- Alecto Du Lia**, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Fleur Du Lia, **1444/3**
- Algajust**, h, 3 ans, It'S Gino GER et Falballas, 1387
- All Gold**, f, 7 ans, No Risk At All et Goldflake, **1359/5**
- All Right Now**, h, 4 ans, Walk In The Park IRE et Prosopopee, **1374/4**
- Allied Force**, h, 9 ans, Kotky Bleu et Daliane, 1354
- Alnadam**, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Rosadame, **1350/5**
- Alta Chop**, h, 3 ans, Born To Sea IRE et My Princess, 1396
- Althor**, h, 8 ans, Racinger et Alcancia, **1417/3**
- Ambre De Nuit**, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Alcancia, 1386
- Amelia Earhart**, f, 5 ans, Nicaron GER et Tariqa GER, **1407/2**
- Amour D'Un Jour**, h, 5 ans, Polaris (GB) et La Laita, **1354/6**
- Ana Martina**, f, 4 ans, Martinborough JPN et Ana Musica, 1411
- Andfield Park**, h, 3 ans, Seabhac USA et Vitesse Supérieure GB, **1371/5**
- Ange L'Hermitage**, h, 5 ans, High Rock (IRE) et Vakarade Talisker, **1368/2**
- Angel Caro**, h, 3 ans, Kapgarde et Angela Cara, **1392/6**
- Anima Mea**, f, 5 ans, Choeur Du Nord et Gloria Tua, **1395/4**
- Annie'S Dream**, f, 4 ans, Elvstroem AUS et Anna'S Star IRE, **1362/1**
- Anzorie**, f, 9 ans, Anzillero GER et Victorie, **1427/4**
- Ao Nang**, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Muhtatene, **1376/1**
- Apollo Creed**, h, 9 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 1379
- Arabika**, h, 4 ans, Zizany IRE et Couleur Tartare, 1372, **1416/2**
- ***Arazzo GER**, h, 4 ans, Lord Of England GER et Aloe GER, **1426/7**
- Arrarun**, h, 4 ans, Kandahar Run GB et Arralinara GER, 1426
- Ascot Way**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Allez Hongkong GER, **1408/5**
- Assad Lawal**, h, 8 ans, Bernebeau et Tardoune, **1350/7**
- Authentique Cotte**, h, 4 ans, Estejo GER et Romantique Cotte, **1406/1**
- Autoportrait**, h, 3 ans, Authorized IRE et Style Icon, **1439/3**
- Avel De Kerbarh**, h, 7 ans, Balko et Etoile De Kerbarh, **1361/1**
- Ayati De L'Orme**, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Tekila De L'Orme, **1365/4**
- Ayla**, f, 3 ans, Authorized IRE et Naturelle, 1400
- Azubah**, f, 3 ans, Beaume De Houelle et Petale Rose, **1418/5**
- Balador**, h, 4 ans, It'S Gino GER et Pluie D'Or (IRE), 1426
- Bally Stone**, h, 9 ans, Ballingarry IRE et Backstone Slate, **1361/4**
- Bamcalyb**, h, 7 ans, Barastraight (GB) et Libore, 1393
- Bandero**, h, 8 ans, Balko et Aubaine De Sivola, 1353
- Baramooss**, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Moossi, 1368
- Barcarolle**, f, 8 ans, Spirit One et Miss Oversea, **1402/5**
- Baron Zanzi**, h, 4 ans, Zanzibari USA et Dame Noblesse, 1440
- Beau Dino**, h, 3 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, **1425/3**
- Beau Gaulois**, h, 4 ans, Doctor Dino et Belle Griotte, **1355/2**
- Beaumont En Auge**, h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Carmelixa (IRE), **1417/1**
- Beautiful Prince**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et La Grande Dame, **1355/4**
- Beautyfeel**, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Beaute Fatal, **1378/3**
- Bel Amigo**, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Belmiesque, 1384
- Bel Kafrine**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Tetiaroa, 1400
- Benvenuto**, h, 3 ans, Lawman et La Boheme SWI, 1387
- Best Women (IRE)**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Orion Best, **1442/4**
- Bien Divin**, h, 5 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, **1368/1**
- Black Teen**, h, 3 ans, Morandi et Ever Teene, **1346/2**
- Blackfield**, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Shekira, 1348
- Blacklist**, h, 6 ans, Kheleyf USA et Muyeve, **1417/5**
- Blooming**, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Baladewa GER, **1357/1**
- Body Building**, f, 4 ans, Elm Park GB et Promets Moi, **1362/5**, 1440
- Bojack Horseman**, h, 4 ans, Whitecliffsofdovery USA et Carnet Des Nuits, **1372/3**
- Bolero**, h, 4 ans, Pastorius GER et Vokalise, 1434
- Bonaparte Forlonge**, h, 6 ans, Cokoriko et Belle Du Brizais, **1359/4**, **1445/6**
- Bonheur Du Sud**, h, 4 ans, Lord Du Sud et Caribea, **1394/7**
- Briac D'Echal**, h, 6 ans, Masked Marvel GB et Popolonia, **1360/1**
- Brooks**, h, 3 ans, Masterstroke USA et Treize Treize, **1418/3**
- Brut De Pomme**, h, 7 ans, Falco USA et C'Est Trop Injuste, **1356/4**
- Buen Star**, h, 10 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 1361
- Bumbasia**, f, 3 ans, Nom De D'La et Belle Saga, **1363/5**
- Caf'Conc**, h, 4 ans, Kap Rock et Place Du Tertre, **1362/2**
- Calotin**, h, 9 ans, Martaline GB et Cardamine, 1437
- Cambrioleur**, h, 5 ans, Fly With Me et La Pepite, **1374/3**
- Canichette**, f, 6 ans, Prince Gibraltar et Noana, **1385/1**
- Caparica**, f, 6 ans, Bathyrhon GER et Rikers Island, **1395/5**
- Cape Of Love**, h, 4 ans, Kapgarde et Lovely As, **1442/3**
- Caraco Piel**, h, 3 ans, Muhtathir GB et Carmen Du Berlais, 1371
- Caradream**, f, 8 ans, Dream Well et Carambole, 1377
- Carlton Du Berlais**, m, 4 ans, Zarak et Carlita Du Berlais, **1381/2**
- Cartesien**, h, 3 ans, Doctor Dino et Kapetienne, **1383/5**
- Celestial Sands**, h, 6 ans, Pether'S Moon IRE et Song Of The Desert GB, **1379/2**
- Celestin Mercury**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Mercura Celeste, 1386
- Cesar De Pretot*, h, 11 ans, Kap Rock et Nesaboudka, 1405
- Charlandre**, h, 5 ans, Khalkevi IRE et Kiki Mahla, 1433
- Charme Dore**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Surprise Doree, **1347/6**
- Chataignier**, h, 5 ans, Sri Putra GB et Castagne, **1391/5**
- Cheap Monday**, f, 3 ans, Nicaron GER et Ar Baol, **1390/4**
- Chere Lougie**, f, 3 ans, Diogenes IRE et A Lougie, **1419/5**
- Cherry Des Bois**, f, 3 ans, Full Of Gold et Della Des Bois, 1375
- Chichi De La Vega**, h, 6 ans, Nom De D'La et Cesarine Palace, **1353/3**
- Chimene**, f, 6 ans, Masked Marvel GB et Chamoss World, 1348
- Chimichuri (IRE)**, h, 3 ans, Le Havre (IRE) et Incroyable USA, 1387
- Choeur Aubinoise**, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Little Bony, **1409/3**
- Choeur Etincelle**, h, 3 ans, Choeur Du Nord et Valley Victory, **1439/5**
- Chorail Debelair**, h, 6 ans, Choeur Du Nord et La Joncaille, **1413/2**
- ***Clondaw Castle IRE**, h, 11 ans, Oscar IRE et Lohort Castle IRE, **1385/3**
- Clovis For King**, h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Lady Ming, **1387/5**
- Coeur En Or**, f, 3 ans, Petillo et Love Gold, 1390
- Comete Baie**, f, 11 ans, Elastos et La Sultane, **1367/2**
- Commingeois**, h, 11 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, **1407/5**
- Confined Queen**, f, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Lockup (IRE), **1349/6**
- Coquette**, f, 3 ans, Doctor Dino et Comas Sola, 1400
- Cote Fleurie**, f, 7 ans, Montmartre et Cote Vermeille (GB), **1424/4**
- Cover Point**, f, 3 ans, Jack Hobbs GB et Flute Bowl GB, 1418
- Crysking**, h, 10 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, **1397/4**
- ***Dalakhov USA**, h, 3 ans, Noble Mission GB et Agades USA, **1346/4**
- Dandy Du Seuil*, h, 10 ans, Apsis GB et Fee Du Tennis, **1402/4**
- Daveast**, f, 5 ans, Davidoff GER et East The Mansion, **1377/3**
- Days Dream**, f, 7 ans, Martaline GB et Donna Lorcy, **1354/4**
- De Vive Voix**, f, 3 ans, Choeur Du Nord et Raise A Toast, **1375/3**
- Dear Weaver**, f, 3 ans, Sumbal (IRE) et Sea Weaver, **1419/2**
- ***Deep Cave IRE**, h, 5 ans, Court Cave IRE et Lady Knightess IRE, 1441
- Della De Loire**, f, 4 ans, Creachadoir IRE et Deep Dish Pie USA, **1421/3**
- Demon De Fleur*, h, 10 ans, Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, **1423/1**
- Demon Vert**, h, 3 ans, Nicaron GER et Joly Berengere, 1439
- Dentor Des Obeaux**, h, 7 ans, Protektor GER et Dendhera, **1441/1**
- Dernier Cri*, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Sans Histoire, **1388/1**
- Diamant Brun**, h, 6 ans, Diamond Green et Sorelite, **1395/3**
- Dimasty Majtal**, f, 4 ans, Machucambo et Distrayante Beauty, **1376/4**
- Disco Mome*, h, 10 ans, Tiger Groom GB et Rapide Mome, 1430
- Diva Du Luy**, f, 4 ans, Kapgarde et Divina GER, **1421/2**
- Dixan Senora**, m, 4 ans, Myboycharlie IRE et Kiss Senora, **1393/4**

Djin De La Roque , h, 10 ans, Cut Quartz et Belle Saga, 1423/5	Farceur De Teillee , h, 4 ans, Kamsin GER et Venus De Teillee, 1378/2	Gambit , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Rosewater GER, 1411/2	Gringo Du Berlais , h, 4 ans, Zarak et Chica Du Berlais, 1357/3
<i>Don Axso</i> , h, 10 ans, Axos GER et Ravissante, 1367/4	Fauda , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Funny Line, 1393/2	Game Of Storm , h, 3 ans, Motivator GB et Like A Storm (IRE), 1392/1	Griotte Des Champs , f, 7 ans, Secret Singer et Sucrette, 1365/3
Don Look Coco , h, 3 ans, Cokoriko et Marie D'Altissima, 1371/3	Fenomene D'Oc , h, 8 ans, Kap Rock et Sexy D'Oc, 1369/2	<i>Gamine Apple'S</i> , f, 7 ans, Saddle Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 1405	<i>Groom Boy</i> , h, 7 ans, Tiger Groom GB et Quette De Touzaine, 1427/3
Dream Devil , f, 6 ans, American Devil et Khensit, 1422	<i>Feux De Bois</i> , h, 8 ans, Spanish Moon USA et Mousse Des Bois, 1427/6	Gardons Le Sourire , h, 7 ans, Fame And Glory GB et Place Au Soleil, 1360/2	Guarana , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Kap Chic, 1381/1
Dream Of Deauville , f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Debutante, 1400	Fiancee Du Large , f, 8 ans, Kapgarde et Gryonne, 1405/4	Gare Au Marin , h, 4 ans, Muhtathir GB et Galatzina, 1440	<i>Guardamar</i> , h, 7 ans, Kapgarde et Tumavue, 1427
Dream Sage , f, 4 ans, Birchwood IRE et Notre Sage, 1421	Fiction Du Berlais , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Legende Du Luy, 1394	Garrygal , h, 7 ans, Ballingarry IRE et Sweet Girl De Gal, 1443/4	Guetta , f, 3 ans, Seabac USA et Guardina, 1371/4
Dream Solitaire , h, 3 ans, Affaire Solitaire (IRE) et Dream Hall GB, 1387/3	<i>Fight For Me</i> , h, 8 ans, Kapgarde et Nasseuseuse, 1353/6	<i>Gasby Des Planches</i> , h, 7 ans, Maresca Sorrento et Rosee Des Planches, 1405/1	Haiti Du Berlais , f, 4 ans, Martaline GB et Hilton Du Berlais, 1434
Dreamy Love , f, 5 ans, Authorized IRE et Dreamy, 1414/1	<i>Filovent</i> , h, 8 ans, Nom De D'La et Maciga, 1388/6	Geelong Sport , f, 7 ans, No Risk At All et Australia Sport, 1385/4	*Half Dozen IRE , h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Sixofone IRE, 1427/1
Dschingis Breizh , h, 3 ans, Dschingis Secret GER et Miss Bridget, 1428	Firebird Du Pecos , f, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Ardente Du Gave, 1398	Gemmifer , f, 5 ans, Ballingarry IRE et Bessora, 1364/4	*Halite IRE , h, 5 ans, Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE, 1437/6
Dschingis Love , f, 3 ans, Dschingis Secret GER et Exotic Love GER, 1392/2	First Dream , h, 4 ans, Zanzibari USA et Next Dream, 1434/7	Genesis As , h, 7 ans, Cokoriko et Lovely As, 1443/1	Hallydini , h, 6 ans, Ballingarry IRE et Kaberdini, 1395/1
Ducado , h, 5 ans, Very Nice Name et Bravcentadj, 1393	Firstclass , h, 4 ans, Magadino et Fistrar, 1440	<i>Gepetto</i> , h, 7 ans, Lord Du Sud et Vega De Beaumont, 1369/3	Hamandio , h, 6 ans, Maresca Sorrento et Arieta, 1386/6
Duck'S Bouille , f, 5 ans, Buck'S Boum et Gribouille Parcs, 1359/3	<i>Flamand Rose</i> , h, 8 ans, Saddex (GB) et Toprose, 1354	Gerardus , h, 4 ans, Bow Creek IRE et Provocation, 1349	<i>Happy De Reve</i> , h, 6 ans, Voiladenuo et Boucouria, 1361/3
Earl Of Shannon , h, 3 ans, Doctor Dino et Shannon Pearl, 1351/6	Flanker , h, 6 ans, Kap Rock et Sheraka, 1348/5	<i>Get Vingt Sept</i> , h, 7 ans, Rail Link GB et Aigre Douce, 1393/7	<i>Happydenueo</i> , f, 6 ans, Candidate GB et Ucocotte, 1361
<i>Eclair D'Etat</i> , h, 9 ans, Vision D'Etat et Montbrescia, 1414/3	Fleur Australe , f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Azena (IRE), 1399/7	Ginota , f, 5 ans, It'S Gino GER et Free Sky, 1354/5	<i>Hapyvaley Du Seuil</i> , f, 6 ans, Rail Link GB et Rixia Du Seuil, 1354
Eden D'Olivierie , h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Auteuil Olivierie, 1409	Flying Colours , f, 4 ans, Doctor Dino et Lady Scarlet, 1382/1	Girl Des Blins , f, 7 ans, Konig Turf GER et Steely Dancer, 1424/2	Harald , m, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Yalla Yana, 1371/1
Edition Originale , f, 3 ans, Clovis Du Berlais et Elegance Reconce, 1418/4	<i>Folburg De Palma</i> , h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Sister Palma, 1402/1	<i>Glорice</i> , h, 7 ans, Network GER et Vixice, 1385	Hard Temper , h, 3 ans, Born To Sea IRE et Zorra Choep, 1399/1
Edwina , f, 4 ans, Martinborough JPN et Anima, 1434/1	Forever D'Ans , h, 5 ans, Elvstroem AUS et Loralai, 1373	Go Fast Du Berlais , h, 4 ans, Kapgarde et Polly'S Present IRE, 1374/1	<i>Hardi Les Gars</i> , h, 6 ans, Network GER et Sortie De Secours, 1360
Egeoe , h, 9 ans, Fantagaro et Florance, 1358/4	*Fortunes Melody GB , f, 6 ans, Yorgunnabelucky USA et Fulgora GB, 1377/1	<i>Go Fast Du Granval</i> , h, 7 ans, Maresca Sorrento et La Grande Vallee, 1430/5	<i>Harissa Douce</i> , f, 6 ans, Balko et Aigre Douce, 1369/1
Elvira Say , f, 3 ans, Paban De France et Danzinaa, 1398	Forza Conti , f, 8 ans, Khalkevi IRE et Orne Saosnoise, 1424/3	Go'N Win , f, 9 ans, No Risk At All et Esteraza, 1359/2	<i>Harry Brown</i> , h, 6 ans, Kitkou et Popins, 1405
Emir Chop , h, 4 ans, Vale Of York IRE et Eyes Of War, 1415/2	Fraga Has , h, 4 ans, Buck'S Boum et Fracafigura Has, 1394/4	<i>Goa Lil</i> , h, 7 ans, Samum GER et Unekaina, 1350/1	<i>Haut De Mirande</i> , h, 6 ans, No Risk At All et Ubiquite, 1431/5
<i>Epi Tete</i> , h, 9 ans, Buck'S Boum et Liste En Tete, 1370/4	Frascati Lagarde , h, 8 ans, Frisson Du Pecos et Onyx De Roches, 1358/1	Gold For Nizzy , f, 5 ans, American Devil et Gold For Tina, 1379/6	Havania , f, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Ionia IRE, 1437/7
Epic Tale , h, 6 ans, Doctor Dino et Lou Ange, 1443	Frassati , h, 4 ans, Manatee GB et Champ D'Honneur (GB), 1394	Gold Tweet , h, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Goldance, 1370/1	Hayao , h, 5 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 1407/1
Espion De Vindecy , h, 7 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, 1373/3	<i>Fred</i> , h, 8 ans, Cokoriko et Veribelle, 1386/4	Goliath Du Rheu , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Pepite Du Rheu, 1352/2	<i>He Voila</i> , f, 6 ans, Voiladenuo et Voila, 1431/4
Espoir Royal , h, 9 ans, Martaline GB et Ma Royale, 1402/2	French Buck'S , h, 3 ans, Buck'S Boum et French Girl, 1383/6	<i>Gollith</i> , h, 7 ans, Lord Du Sud et Quinine De Mazille, 1353, 1437/2	Heavy Boy , h, 3 ans, Magadino et Heaven'S Gift GER, 1425/5
Fabuleux Rico , h, 3 ans, Cokoriko et Fautina, 1392/4	Frosty Lake , h, 10 ans, Silver Frost (IRE) et Acenanga GER, 1414	<i>Google De Loued</i> , h, 7 ans, Sunday Break JPN et Ralyciane, 1369	Heclipse Blue , h, 6 ans, Bathyrhon GER et Sky Of Blue, 1427/5
Fairy Moon , f, 7 ans, Saddex (GB) et Isloe De Penker, 1432/1	Full Time , f, 7 ans, Ballingarry IRE et Full Tune, 1379	Gorgias , h, 5 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 1437	Heisenberg , h, 3 ans, Manduro GER et Red Nousa, 1439
Falco Des Pins , h, 3 ans, Muhtathir GB et Gallery'S Native, 1387/7	Fundam , h, 5 ans, Authorized IRE et Gloirez, 1353/2	<i>Grace D'Oudairies</i> , f, 7 ans, Nicaron GER et Quinine, 1354/3	Helios , h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Almarine, 1441
Falstaff , h, 7 ans, Never On Sunday et Cry Of Love SPA, 1432/4	Funway , h, 6 ans, Galiway (GB) et Fun Verglas, 1443/3	<i>Grand Oncle</i> , h, 7 ans, Saddle Maker (IRE) et Princesse Lington, 1348/2	Hemilio Dalex , h, 6 ans, Boris De Deauville (IRE) et Gamine D'Auteuil, 1413/5
<i>Fan D'Apple'S</i> , h, 8 ans, Saddle Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 1412/2	Gai Luron , h, 7 ans, Samum GER et Santa Bamba, 1373/1	Grandbat , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Grande Largeur, 1408/4	Henri Quatre (IRE) , h, 3 ans, Cokoriko et Villa Navarre, 1351/5
Fancy Du Pecos , f, 3 ans, Castle Du Berlais et Fugees Du Pecos, 1398/1	<i>Galant Des Boulats</i> , h, 7 ans, Rail Link GB et Reine De Mai, 1386/5	<i>Grangousie Chaluzy</i> , h, 7 ans, Cokoriko et Reglissee Chaluzy, 1405/5	Henry Brulard , h, 8 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 1386/1
Fanfan Des Brieres , f, 8 ans, Cima De Triomphe IRE et Union Des Brieres, 1365/1	Galet Des Fosses , h, 7 ans, Maresca Sorrento et Sara Des Fosses, 1348	<i>Gream Rochelaise</i> , f, 7 ans, Dream Well et Jasmine Rochelaise, 1432/5	<i>Heraliste</i> , h, 6 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 1360/3
<i>Fanfaron Special</i> , h, 8 ans, Gentlewave (IRE) et Ultra Speciale, 1348/7	Galibot , h, 3 ans, Castel Sant'Angelo USA et Silver The Sete, 1428/5	Great Du Large , h, 7 ans, Great Pretender IRE et Princesse Selenia, 1361/2	Hermes De Chamdoux , h, 5 ans, Cokoriko et Timberland, 1385
Farasoul , h, 8 ans, Soul City IRE et Farasha, 1430/2	Galiilee Ska , f, 7 ans, Maresca Sorrento et Queen'S Lad, 1422/2	Great Feeling , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Felingarie, 1353/4	<i>Hermine Allen</i> , f, 6 ans, Tiger Groom GB et Triple Star, 1405/2
	Gallipoli , h, 6 ans, Gleneagles IRE et Lockup (IRE), 1348/1	Great Paul , h, 10 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 1356/1, 1445/4	Hesperia , f, 3 ans, Clovis Du Berlais et Mar Plij, 1390/1
			<i>Hextrawel Du Porto</i> , f, 6 ans, Saddex (GB) et Atorsix, 1348, 1402/6

Highest Love , h, 6 ans, Montmartre et Cresselia, 1413/4	Impair Et Passe , h, 5 ans, No Risk At All et Sans Histoire, 1354/2	It'S The First , f, 5 ans, Joshua Tree IRE et Cinabella, 1431/2	Jarco Des Liteaux , h, 4 ans, Nidor et Boucouria, 1357/4
Hill Of Bamboo , h, 4 ans, Gemix et Melancholy Hill, 1434/4	Imphycois Lord , h, 5 ans, Rob Roy USA et Alba Rosa, 1359	Itisparis , f, 5 ans, Bathyrhon GER et Parisline, 1368/3	Jardin Secret , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Valle D'Ossau, 1374/5
Hipster Paradise , h, 6 ans, American Devil et Balnutz, 1353/1	Imposante D'Ainay , f, 5 ans, Authorized IRE et Sirene D'Ainay, 1435/5	Iyengar De Pail , h, 4 ans, Kapgarde et Regina Maresca, 1440/1	Jargauder , h, 4 ans, Agent Secret IRE et Saga D'Ainay, 1420/3
Hock Noir , h, 6 ans, Al Namix et Narva, 1356, 1445/3	Imprenable , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Cybelle, 1435/2	Iyoko , f, 5 ans, Cokoriko et Alystok, 1441	Jarry Wells , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Tiger Cliff, 1388/2
Hokusai Vallis , h, 6 ans, Martaline GB et Athena Vallis, 1441/4	Indice D'Estruval , h, 5 ans, Walzertakt GER et Dame D'Estruval, 1356/5	J Y Crois , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Queenjo, 1374	Jarze , h, 3 ans, Muhtathir GB et Taneshka, 1419/4
Holetown , f, 3 ans, Morandi et Clairefougere, 1404/3	Indomino , h, 4 ans, Indomito GER et Soniador, 1426/3	J'Al La Cote , h, 4 ans, Buck'S Boum et Samba D'Allier, 1434	Jasmin Blue , h, 4 ans, Voiladenuo et Forte Blue Javilex, 1366/4 , 1429/1
Holinda Has , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Horta, 1384	Ine Anjou , f, 5 ans, Balko et Line Garry, 1350/2	J'Aimerai Bien , f, 4 ans, Cokoriko et Posh Lady IRE, 1401/4	Java Du Large , f, 4 ans, Pastorius GER et Antagua, 1440/2
* Honest Vic IRE , h, 10 ans, Kalanisi IRE et Miss Vic Lovin IRE, 1350/6	Inedit De Ciergues , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Think About, 1385/5	J'Arrive De L'Est , h, 4 ans, It'S Gino GER et Deesse De L'Est, 1438	Javelot , h, 4 ans, Cokoriko et Activite, 1438
Horahora Has , f, 4 ans, Doctor Dino et Horabora Has, 1442/5	Infra Rouge , h, 5 ans, Coastal Path GB et Uluru, 1391/2	J'Irai Loin , h, 4 ans, Buck'S Boum et Reale Des Sacarts, 1440	Javus D'Outairies , h, 4 ans, Kapgarde et Callia D'Outairies, 1433/3
Hors Serie Forez , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Pomme Du Forez, 1444/5	Ingenieur , h, 5 ans, Cokoriko et Quizas Jolie, 1391	J'about De Ciergues , f, 4 ans, Cokoriko et Think About, 1403/7	Jawan La Colmine , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Taiwan Leto, 1411
Hourra Des Obeaux , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Harkosa, 1378/6	Inharmony , f, 5 ans, Raconteur et Harmony, 1358/3	Jacasserie , f, 4 ans, Spider Flight et Brunoise, 1429	Jazz D'Ainay , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Ball In Wood, 1409
Hun Ange Vint , h, 6 ans, Sinnidar IRE et Soupe Angevine, 1413	Inside Montlioux , h, 6 ans, Tiberius Caesar et Mermaids Quay IRE, 1379	Jack Lux , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Ulla Banba, 1438	Jazz Dance , f, 4 ans, Cokoriko et Danse Royale, 1440
Hunter D'Estruval , h, 6 ans, Fuisse et Tonelle D'Estruval, 1359, 1432/2	Instant Precieux , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Aliberty Monterg, 1431/3	Jacko Des Plages , h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Carla Des Plages, 1420/2	Jazz Manouche , h, 4 ans, Nom De D'La et Tinapalo, 1352/4
Hupecu De Thaix , h, 6 ans, Cokoriko et Rebecca De Thaix, 1379/5	Instar De Reve , h, 5 ans, Crillon et Unike De Reve, 1379/1	Jacks Parrot , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Boscraie, 1438/6	* Jazz Moon GB , h, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Azza, 1355/1
Hyppie Sun , f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Vikky De Beaumont, 1377/5	Intello County , h, 5 ans, Petillo et Osmazome, 1379	Jackson Digeo , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Zafrinella GER, 1362/6	Jazy Du Mestivel , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Royale Solitaire, 1378/7
I Love Jo , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Wasla, 1368	Intrepid Sun , h, 5 ans, Sinnidar IRE et Quick Sun, 1391	Jacou De Balme , h, 4 ans, Vic Toto et La Libertia, 1426/4	Je Suis Divin , h, 4 ans, Karaktar IRE et Divine Sainte, 1433/1
* I'Ve Told You IRE , h, 3 ans, Anjaal GB et Edrea, 1399/5	Invite D'Honneur , h, 5 ans, Camelot GB et Kalla GB, 1402/3	Jacquemart , h, 4 ans, Waldpark GER et Uluru, 1416/3	Jelka De Mee , f, 4 ans, Authorized IRE et Uppsa De Mee, 1420
Icare D'Illiat , h, 5 ans, American Devil et One And Only, 1395	Invite De Marque , h, 5 ans, Network GER et Allez Les Rouges, 1348	Jacquire , f, 4 ans, Alianthus GER et Acquire, 1406/2	Jemily D'Oc , f, 4 ans, Jeu St Eloi et Ad D'Oc, 1403/6
Ice Flag , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Princesse Garuda, 1368/5	Inzeo Du Gouet , h, 5 ans, Rail Link GB et Dolly Du Gouet, 1388/4	Jade De La Roque , f, 4 ans, Gemix et Toscane De Laroque, 1411/1	Jena Sport , f, 4 ans, Sidestep AUS et So Lovely Sport, 1382/3
Iceberg Du Large , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 1441/5	Joda , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Raflesia, 1391/6	Jade De Turgeon , f, 4 ans, Voiladenuo et Dامتurgeon, 1366/1	Jeremy Des Pictons , h, 4 ans, Montmartre et Qallaway Des Pictons, 1429/4
Ici Avrilly , f, 5 ans, Fly With Me et Souris Blanche, 1405	Jodee , f, 5 ans, Balko et Bernice, 1364	Jade Des Places , f, 4 ans, No Risk At All et Plaisance, 1442/1	Jericoacoara , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Autre Mer, 1438/2
Ideal D'Allier , h, 5 ans, Cokoriko et Rougedespoir, 1443/6	Jorana Vallis , f, 5 ans, Martaline GB et Quora Vallis, 1348/6	Jaguar Des Obeaux , f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 1394/5	Jermyn Raffles , h, 4 ans, Martaline GB et Une Artiste, 1438/7
* Ideal De Ciergues (FR) , h, 5 ans, Blek et Star De Ciergues, 1379	Ipanama , f, 5 ans, Very Nice Name et Uchaga, 1433/4	Jaguar Des Ongrais , h, 4 ans, Tiger Groom GB et Pretty Des Ongrais, 1411	Jerome Sacre , h, 4 ans, Rail Link GB et Legende Sacree, 1433
Ideal De Sivola , h, 5 ans, Noroit GER et Gaspatir, 1388/5	Iphis De L'Aunay , h, 5 ans, Conillon GER et Athena De L'Aunay, 1423/3	Jaguar Lagrange , h, 4 ans, It'S Gino GER et Panzara D'Airy, 1349/4	Jessy De Sarti , f, 4 ans, Kap Rock et Rosee Des Planches, 1403
Idee Fixe , f, 5 ans, Authorized IRE et Isarnixe GER, 1441/3	Iradius , h, 5 ans, Rail Link GB et Pic Pus, 1435	Jaktigarry , h, 4 ans, Ballingarry IRE et Bhakti De Larredya, 1366	Jetepromets , f, 4 ans, Buck'S Boum et Saint Carina, 1401/6
Idem Des Mottes , f, 5 ans, Feel Like Dancing GB et Ulyssa Des Mottes, 1356/3	Iris De Grugy , f, 5 ans, Masterstroke USA et Diane De Grugy, 1412/4	Jalousie D'Ainay , f, 4 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 1411	Jetjoy , f, 4 ans, Estejo GER et Thalie Du Maquis, 1403/5
Idiote , f, 5 ans, Cokoriko et Blulette Du Seuil, 1401/1	Irish Vocation , h, 5 ans, Voiladenuo et Nadessa GB, 1391/1	Jamaiquai , f, 4 ans, Rail Link GB et Simiska, 1366	Jeu De Role , h, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Skarina, 1374/2
Idylle D'Ainay , f, 5 ans, Authorized IRE et Perle D'Ainay, 1379/3	Iron Sacre , h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane Sacree, 1353/5	James , h, 4 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 1440/5	Jeu Du Gouet , h, 3 ans, Jeu St Eloi et My Asadore, 1419
Ikero Blue , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Vibraye, 1427	Irundo , h, 5 ans, Karaktar IRE et Noisillette, 1435/6	Jamie , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Cacahuete, 1409/2	Jeune Mariee , f, 4 ans, Saint Des Saints et Bonne A Marier, 1401/2
Ilico Presto , h, 5 ans, Rail Link GB et Tieville, 1397/3	Isabey Vallis , h, 5 ans, Saint Des Saints et Toccata Vallis, 1431/1	Jane Calamity , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Redwin, 1415/1	Jewel De Kerza , f, 4 ans, Legolas JPN et Thea, 1378/1
Illico Boy , h, 5 ans, Youmzain IRE et Buzzy Lucky, 1432/3	Isle De Bruzeau , f, 5 ans, Karaktar IRE et Rockbelle, 1368/4	Jango D'Airy , h, 4 ans, It'S Gino GER et Canzka D'Airy, 1394, 1438/1	Jigme (IRE) , m, 3 ans, Motivator GB et Simawa IRE, 1347/3
Iloa Conti , f, 5 ans, Kapgarde et Valdivia (IRE), 1359/1	Isoha De Vaut , h, 5 ans, It'S Gino GER et Baika De Vaut, 1373/5	Janvier , h, 4 ans, Voiladenuo et Une Dame De Fer, 1366/2	Jigolo , h, 4 ans, Saddex (GB) et Bonus Des Mottes, 1429/3
Ilot Des Mers , h, 5 ans, Cokoriko et Vue Sur Mer, 1391/4	Isoline D'Alene , f, 5 ans, Coastal Path GB et Passion D'Alene, 1368	Japelou Deciegues , m, 4 ans, Voiladenuo et Miss De Ciergues, 1374	Jimmy Des Pictons , h, 4 ans, Cokoriko et Brisup Des Pictons, 1429/2
Image De Sivola , f, 5 ans, Vision D'Etat et Betise De Sivola, 1407/3	It'S Closelie , f, 5 ans, Monitor Closely IRE et Ohana, 1422/3	Japril Fool , h, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Always Awake, 1349/5	Jingle Denuo , h, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Saison Des Pluies, 1411/3
Imano , h, 5 ans, Honolulu IRE et Manonito, 1437/4	It'S In The Rain , h, 4 ans, Kapgarde et Amarantine, 1394/1		

- Jirais Au Balle*, h, 4 ans, Full Of Gold et Balzane, **1362**
- Joanna Collonges*, f, 4 ans, Saddex (GB) et Carla Collonges, **1357/5**
- Jobartim*, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Rina D'Airy, **1415/3**
- Jocata*, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Bastide, 1434
- Jocnde De Chanay**, f, 4 ans, Tirwanako et Conti, **1416/5**
- Joie D'Ange*, f, 4 ans, Saonois et Altesse D'Ange, **1382/2**
- Joie Du Large**, f, 4 ans, Kapgarde et Danse Du Large, **1421/1**
- Jojo Mome*, h, 4 ans, Castle Du Berlais et Coquette Mome, 1420
- Joker D'Airy*, h, 4 ans, Balco et Quaska D'Airy, **1384/2**
- Joker De Chenour**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Roulegamine, **1444/6**
- Jolicaline*, f, 4 ans, Balco et Burcaline, **1366/3**
- Jolie Manon*, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Cadouka, **1382/6**
- Jolie Mans*, f, 4 ans, Coastal Path GB et Quissisia Mans, 1403
- Jolie Phenomenia**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie, 1362
- Jolimy*, h, 4 ans, Cokoriko et Angie Jolie, 1384, **1438/3**
- Joly De Ciergues**, f, 4 ans, Blek et Fragante Royale, 1362
- Jondine De Maulde*, f, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Ondine De Brejoux, **1421/4**
- Joshua Moon**, h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, **1361/5**
- Joshuann Bihouee*, f, 4 ans, Joshua Tree IRE et Vann Bihouee, 1382
- Josubie*, f, 4 ans, Pastorius GER et Shabady, 1426
- Jour De Mai*, h, 4 ans, Lord Du Sud et Quelle Est Noir, **1420/4**
- Journee D'La Femme*, f, 4 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, **1438/4**
- Journee De Reve*, f, 4 ans, Fly With Me et Unike De Reve, **1403/2**
- Jouvence Allen*, f, 4 ans, Coastal Path GB et Une Destine, 1403
- Joviale Allen*, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Atacames, **1366/5**
- Joy De Balme**, h, 4 ans, Vic Toto et Altesse De Balme, 1357
- Joyeuse Allen*, f, 4 ans, Fly With Me et Quismaelle, 1382
- Joyeuse Mome*, f, 4 ans, Cokoriko et Amazone Mome, **1438/5**
- Jrigole*, h, 4 ans, Kitkou et Bigarette, **1420/5**
- Jubilez**, h, 4 ans, Karaktar IRE et Radio Saint Voir, 1394
- Judy Du Seuil*, f, 4 ans, Manatee GB et Rixia Du Seuil, 1401
- Jjubelle*, f, 4 ans, Gris De Gris (IRE) et Unibelle, **1403/3**
- Julenland*, h, 4 ans, Doctor Dino et Vatu Vara, **1384/1**
- Julie De Montot*, f, 4 ans, Nom De D'La et Une De Montot, **1378/5**
- Jump And Fly**, h, 4 ans, Racinger et Villanaise, **1378/4**
- Jump Des Mottes*, h, 4 ans, Balco et Uzelle Des Mottes, 1411
- Jumper Sacre*, h, 4 ans, Triple Threat et Belle Et Sacree, **1381/5**
- Jungle Sea*, h, 4 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 1438
- Jungle St Georges*, h, 4 ans, Cokoriko et Une Toulousaine, **1411/5**
- Junior De Grissay*, h, 4 ans, Buck'S Boum et Bonne Esperance, **1433/5**
- Juntos Ganamos*, h, 4 ans, Martaline GB et Usted Me Cara, 1352
- Jupe De Velours*, f, 4 ans, Saint Des Saints et Patte De Velour, **1403/4**
- Juracique*, f, 4 ans, Saddex (GB) et Amitabha, 1438
- Jus De Carotte*, h, 4 ans, Pastorius GER et Magenta, **1394/6**
- Juste De Grissay*, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Chipsfly, 1366
- Juste Une D'Athou*, f, 4 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, **1403/1**
- Justice*, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Vixice, **1420/1**
- Justice D'Aubrelle**, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Qudrah IRE, 1416
- Juval**, h, 3 ans, Chanducoq et Kotkie Bleue, 1418
- Ka Fee Inn**, f, 3 ans, Polarix (GB) et Zauberlocke GER, **1390/6**
- Kabal D'Oc**, m, 3 ans, Paban De France et Ad D'Oc, 1398
- Kabbale*, f, 3 ans, Saint Des Saints et Rien De Plus, **1436/6**
- Kabriole D'Ainay**, f, 3 ans, Authorized IRE et Torpille D'Ainay, **1375/1**
- Kaby Denuo*, h, 3 ans, Elm Park GB et Ucocotte, 1418
- Kador Baie*, h, 3 ans, Tiger Groom GB et Tennessee, **1436/5**
- Kador De Ciergues*, h, 3 ans, Masterstroke USA et Ofurie, **1351/1**
- Kaella Du Livet**, f, 3 ans, Pastorius GER et Beautiful (IRE), **1363/4**
- Kaitlyn De Mazeroy**, f, 3 ans, Soul City IRE et Got Rized (IRE), **1428/4**
- Kako*, m, 3 ans, Gemix et Oh Divine, **1380/3**
- Kalaboumboum Dab*, f, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Chakalaboumboum, **1389/6**
- Kalagan**, h, 3 ans, Paban De France et Miss Tritt, **1398/5**
- Kalfury**, h, 3 ans, Khalkevi IRE et Winged Fury IRE, **1371/2**
- Kalibre**, h, 3 ans, Fly With Me et Bete De Scene, **1439/1**
- Kalife Alaplace**, h, 3 ans, Rajsaman et Lady Beware GER, 1425
- Kaline Des Boullat*, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Reine De Mai, **1425/1**
- Kalista Bourgeoise*, f, 3 ans, Nicaron GER et Bella Bourgeoise, 1428
- *Kamaxi IRE**, f, 4 ans, Maxios (GB) et Kapitale GER, **1372/5**
- Kamchatka**, h, 5 ans, Masked Marvel GB et Katesurf, **1435/1**
- Kamikaze Du Tay**, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Larredya, **1380/4**
- Kamyador**, h, 4 ans, Kamsin GER et Playa Du Charmil, 1434
- Kandy Park*, h, 3 ans, Waldpark GER et Brookdale, **1436/1**
- Kanelle Collonges*, f, 3 ans, Coastal Path GB et Quadrette Collonges, **1380/7**
- Kanidor**, h, 10 ans, Candidate GB et Carmenne, **1367/5**
- Kaolin De Berce**, h, 3 ans, The Anvil IRE et Crowea De Berce, 1396
- Kap Shok**, f, 4 ans, Kap Rock et Miss Shoko, 1401
- Kapchounika**, f, 3 ans, Kap Rock et Fubrava, 1351
- Kapteen**, h, 8 ans, Kap Rock et Manson Teene, **1350/4**
- Kara Diamond*, f, 3 ans, Diamond Green et Bloane, **1389/1**
- Karakta*, f, 3 ans, Karaktar IRE et Legitime, **1351/4**
- Karmix**, f, 3 ans, Gemix et Pleine Lune, **1390/3**
- Karre D'As*, f, 3 ans, Balco et Bonne Passe, **1383/2**
- Kas*, h, 3 ans, Agent Secret IRE et Love Wisky, **1410/2**
- Kashdam**, h, 4 ans, Kapgarde et Fiestine, **1381/3**
- Kasimska**, f, 3 ans, Kamsin GER et Katiouka, 1363
- Kastin Des Sources**, h, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Fitness Queen USA, 1428
- Kastle De Lagarde**, h, 3 ans, Castle Du Berlais et Prisma De Lagarde, 1398
- Katell Des Blins**, f, 3 ans, Racinger et Filly Of Win, **1390/2**
- Katika D'Engilbert*, f, 3 ans, Cokoriko et Batika D'Engilbert, **1363/3**
- Kauto Kawai**, h, 3 ans, Nicaron GER et Kauto Starlette, **1399/2**
- Kaylan Dex Tavel*, h, 3 ans, Saddex (GB) et Black Pearl Tavel, 1436
- Kazador De Kerser**, h, 3 ans, Karaktar IRE et Anyatta De Kerser, **1351/3**
- Keep Calm Dariyan**, h, 3 ans, Dariyan et Princess Kaine IRE, **1346/3**
- Keep On**, h, 3 ans, Authorized IRE et Place Au Soleil, 1439
- Kenavo Du Sap*, h, 3 ans, Racinger et Azur Du Sap, **1346/5**, 1410
- Kendoha**, f, 3 ans, Kendargent et Star Of Doha GB, **1410/3**
- Kendor De Manzat**, h, 3 ans, Victory Song IRE et Elzane De Manzat, **1396/5**
- Kentucky Wood*, h, 3 ans, Balco et Carrieriste, **1439/4**
- Kepling*, h, 3 ans, Saddex (GB) et Epicca De Thaix, 1436
- Kerbochet**, h, 8 ans, Vision D'Etat et Chi Wara Sheba, **1360/5**
- Kerchop**, h, 8 ans, Muhaymin USA et Qerbasa De Kerpaul, 1359
- Kerry Du Rib**, f, 3 ans, Nicaron GER et Cherry Pile, **1390/7**
- Khapta**, f, 3 ans, It'S Gino GER et Chasse Gardee, 1399
- Kibboutez**, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Tire En Touche, **1387/1**
- Kienko*, h, 3 ans, Cokoriko et Quieville, 1436
- Kilometre Zero*, h, 3 ans, Chanducoq et Celine Collonges, **1428/2**
- Kilt Ecossais*, h, 3 ans, Cokoriko et Une Belle Histoire, **1436/2**
- King Carolus**, h, 4 ans, Balios IRE et Ordesa, **1384/5**
- King De La Brunie**, h, 3 ans, Nicaron GER et Chitta, **1363/1**
- King Dino**, h, 4 ans, Doctor Dino et Queen Maia, **1393/5**
- King Eric*, h, 3 ans, Beaumec De Houelle et Orphee De Vonnas, **1439/6**
- King Mary**, h, 4 ans, Recorder GB et Ana Marie, **1409/1**
- King Of The Road*, h, 3 ans, Beaumec De Houelle et Toi Et Le Soleil, **1439/2**
- Kit Raffles*, h, 3 ans, Saint Des Saints et Tali Des Obeaux, **1425/2**
- Kitesurf De Kerser*, h, 3 ans, Racinger et Course En Mer, 1408
- Klovis**, h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Dame Tara, **1351/7**
- Kobe De La Brunie**, h, 3 ans, Masterofthehorse IRE et Ciaobela De La Brunie, **1398/2**
- Kodakara*, f, 3 ans, Saint Des Saints et Claraland, **1404/2**
- Kodelo De Kerser*, h, 3 ans, Ungaro GER et Codd'Ela, **1410/1**
- Kolokico*, h, 3 ans, Cokoriko et Courtisane, **1436/3**
- Kolyma*, f, 3 ans, Tunis POL et Morvanelle, 1363
- Kom Martin De Re*, h, 3 ans, Nicaron GER et Tosca De Re, 1371
- Konig Gold**, h, 8 ans, Konig Turf GER et Gold Du Castellay, **1412/3**
- Koriste**, f, 3 ans, Cokoriko et Une Voix Royale, **1400/3**
- Korrigan Roc Marie**, h, 6 ans, Don Tirso et Quatina Du Forez, **1444/2**
- Kosmic De Kerser**, h, 3 ans, Ungaro GER et Comete De Kerser, **1408/3**
- Kossovo**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Kayl, 1372
- Kostas Has**, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Kotkibed, **1411/4**
- Kotazo Du Mathan**, h, 3 ans, Muhtathir GB et Swahille Du Mathan, 1387
- Kouca De Thaix*, f, 3 ans, Tunis POL et Talca De Thaix, **1436/4**
- Kouklamou**, f, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Kallisti, **1389/7**
- Kourantdair Sivola**, h, 3 ans, Victory Song IRE et Suave De Sivola, **1380/6**
- Kregiel*, h, 3 ans, Cokoriko et Tinapalo, **1436/7**
- Kricquet Royal*, h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Guardia Royale, 1383
- Krokodile Dundee**, h, 3 ans, Jeu St Eloi et Penkinella, 1392
- Kroupade**, f, 3 ans, Tunis POL et Parabad, **1400/2**
- Krug Du Seuil**, h, 3 ans, Non Rien De Rien et Mrassu (IRE), **1425/6**
- Kwartz*, h, 3 ans, Masterstroke USA et Solidee, **1387/2**

Kundalini , f, 3 ans, Kapgarde et Lady Chine, 1404	Lorrainas , f, 9 ans, Davidoff GER et Rio Amata GER, 1377/4, 1430/4	Mister Tin , h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et L'Astonda, 1391/3	Patrick , h, 5 ans, Balko et Praticks (IRE), 1433
Kushinda , f, 4 ans, Barastraight (GB) et Miss Oversea, 1355/3, 1406/3	Lovely Kap , f, 5 ans, Kapgarde et Lovely Kiss, 1427/2	Mister Vision , h, 5 ans, Vision D'Etat et Saga De Senam, 1435/3	Pedra (IRE) , f, 4 ans, Manduro GER et Atomique (IRE), 1362/4
L'Eau Deal , h, 3 ans, Karakter IRE et L'Eaureate, 1371	Lovely Line , f, 4 ans, Martaline GB et Net Lovely, 1401	Mohican , h, 3 ans, Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE, 1408/1	Pegasus Bey , h, 7 ans, Boris De Deauville (IRE) et Zig Zag Bey, 1424
L'Ange Vert , h, 5 ans, Network GER et Joly Berengere, 1445/2	Luca Wania , h, 4 ans, Zarak et Zermatta CAN, 1409	Money Back , f, 7 ans, Never On Sunday et Relais D'Aumale GB, 1407/4	Pelops , h, 3 ans, Born To Sea IRE et Zutera, 1363/2
L'Arrabiato , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Mimi Valley, 1357/2	Lucifere Deteillee , f, 4 ans, Manatee GB et Cletie De Teillee, 1362/3	Money Money , h, 3 ans, Birchwood IRE et La Joconde, 1404/4	Perceval , h, 4 ans, Blek et Gazou Davrill, 1440/4
La Cheneviere , f, 5 ans, Montmartre et Baie Des Veys, 1350/3	Lucky Love , f, 4 ans, Waldpark GER et Lucky Flower, 1434	Montanel , f, 4 ans, Brametot IRE et Mon Choix, 1349/1	Petite Fleurs , f, 5 ans, Blue Canari et Fleurs De Mars, 1364/3
La Grillere , f, 4 ans, Saint Des Saints et Liberte D'Aimer, 1382	Lunabelle , f, 4 ans, Kingfisher IRE et Dejabelle, 1376	Moon Of The Glade , h, 3 ans, Manatee GB et Agena Of The Glade, 1399/4	Pierre Le Grand (GB) , h, 4 ans, Anodin (IRE) et Medical Kiss, 1393
La Menara , f, 3 ans, Masterstroke USA et La Rabotte, 1400/4	Madame De Lamballe , f, 4 ans, Kapgarde et Margaux And Co, 1384/6	Moonta , f, 4 ans, Spanish Moon USA et Kendoretta, 1409	*Pinaclouddown IRE , h, 7 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, 1354/1
La Rockamsin , f, 4 ans, Kamsin GER et La Rockela, 1429/5	Maestro Sem , h, 6 ans, Nicaron GER et Miss Lareve, 1445/1	Morphsys , f, 3 ans, Morpheus GB et Sys Tivoli, 1396	Piriace , h, 6 ans, Spanish Moon USA et Perpette, 1388/3
La Spezia , f, 3 ans, Cokoriko et La Islaminya, 1389/4	Magic Breizh Eagle , f, 7 ans, Mesnil Des Aigles et Waris Magic, 1422/4	*Motu Fareone IRE , f, 7 ans, Getaway GER et Arrive In Style IRE, 1385/7	Planting , h, 4 ans, Planteur (IRE) et Sandy Cat, 1349/3
Lady Coeur , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Lady Cassandre, 1394/3	Magic Davier , h, 5 ans, Soul City IRE et Quatz Melody, 1443	Mr Lulu , h, 5 ans, Vertigineux et Lupa Sola, 1359	Poligone , h, 7 ans, Poliglote (GB) et Ar Baol, 1386/2
Le Blavet , h, 3 ans, Magician IRE et Speedy Blue, 1380/1	Magic Flight , h, 3 ans, Kapgarde et Larabelle, 1387/4	My Fifty One , h, 3 ans, Harzand IRE et My Alco, 1387/6	*Pollexfen GB , h, 7 ans, Yeats IRE et La Zingarella IRE, 1437/1
Le Chiffre D'Or , h, 7 ans, No Risk At All et Miss Vitoria, 1412/1	Maitre D'Hotel , h, 3 ans, Nicaron GER et Ribambelle, 1383/1	*Naruto GER , h, 4 ans, Counterattack AUS et Nessaya GER, 1409/4	Polo Dancer , h, 3 ans, Racinger et Jetty Dancer, 1375
Le Garde Royal , h, 4 ans, Martaline GB et La Garde Royale, 1393/1	Mamix'S Passion , h, 4 ans, Gemix et Bonjour Mamie, 1434/3	Nevis De Candale , h, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Kelpy, 1398/4	Pom Pom Girl , f, 4 ans, Pomellato GER et Rain Ville, 1406/4
Le Listrac , h, 6 ans, Balko et Margonote, 1360/4	Mandinko , h, 4 ans, Kamsin GER et Mandina, 1393/6	Nicar Del Avignon , h, 3 ans, Nicaron GER et Chanson Celeste GB, 1418	Poplar Square , h, 6 ans, Turgeon USA et Polimka, 1356/2, 1445/7
Le Merlot , h, 3 ans, Masterstroke USA et Baie Des Veys, 1418	Mandy , f, 3 ans, Prince Gibraltar et Zvetka (IRE), 1390/5	Nickland , h, 12 ans, Nickname et Royale Landy, 1367/3	Poulorius , h, 6 ans, Pastorius GER et Poule D'Essai GER, 1441/6
Le Philosophe , h, 4 ans, Doctor Dino et Conceptuelle, 1352/3	Maorabeach , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Aimaissa, 1409	Nil De Ballon , h, 4 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 1409/5	*Prego GER , h, 5 ans, Maxios (GB) et Prairie Pearl GER, 1374
Le Roi David , h, 4 ans, Bathyron GER et Felingarie, 1434/6	Marechal Desjy , h, 5 ans, Kitkou et Sea Dame, 1348/4	Nile Paris , h, 9 ans, Apsis GB et Nini De Paris, 1437/5	Prezienne Du Large , f, 3 ans, Great Pretender IRE et Abu Dhabi, 1351/2
Le Syran , h, 4 ans, No Risk At All et Marsanay, 1416/1	Marvin Flight , h, 4 ans, Spider Flight et Marvel Flight, 1426/1	Noble Diamond , h, 6 ans, Diamond Green et Noble Affair (GER), 1443/2	Pridemann , h, 4 ans, Rajsansan et Flemens Pride GB, 1440/6
Le Viking , h, 3 ans, Masked Marvel GB et La Vista, 1439	Maskaya , f, 3 ans, Masked Marvel GB et Kayanoura, 1389/5	Nosferatu , h, 3 ans, Kamsin GER et Nuit De France, 1396/2	Prince Medis , m, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Grey Perle, 1375, 1428
Lemoncello , h, 4 ans, Spider Flight et That'S Nellie, 1372/2	Master D'Oc , m, 3 ans, Doctor Dino et Mind Master USA, 1347/1	Not My Fault , f, 3 ans, Balko et My Fair Lady, 1396/1	Princesse Glwa , f, 9 ans, Born King JPN et Jolie Lola, 1424/5
Lenel , h, 3 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 1346/1	Master Nonantais , h, 5 ans, Masterstroke USA et Divine Nonantaise, 1441/2	Nuits Premier Cru , h, 11 ans, Buck'S Boum et Fee Magic, 1370/3	Purprod Boiz , h, 5 ans, Triple Threat et Sigune Pierji, 1391/7
Leon Du Berlais , m, 3 ans, Authorized IRE et Chica Du Berlais, 1347/2	Meme Pas Kap , f, 3 ans, Kapgarde et Mobilight, 1351	Odiago , h, 5 ans, Night Wish GER et Madonna Du Berlais, 1391	Queen De Baune , f, 5 ans, Balko et Rhapsodie St Eloï, 1373/2
Les Loyautés , f, 3 ans, Muhtathir GB et Viana, 1383/4	Mendelsohn , h, 7 ans, Tiger Groom GB et Mossanne, 1369/4, 1417/4	Oftheworld , h, 4 ans, Jeu St Eloï et The Race, 1409	Queen Regine , f, 3 ans, Shalaa IRE et Ameyrah IRE, 1425/4
Les Mots Bleus , h, 3 ans, Anodin (IRE) et Imagine In Paris, 1383/3	Merci Elie , h, 3 ans, Ectot (GB) et Elegante, 1351	Okkido , h, 4 ans, Martaline GB et Kotkieglote, 1352/1	Quel Bonbon , f, 4 ans, Bathyron GER et Qindaba, 1394/2
Lettre De Noblesse , f, 3 ans, Morpheus GB et L'Invincible, 1404/1	Mercinette , f, 5 ans, Crillon et Mercier Pierji, 1353/7	Olkar , h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Astra GER, 1364/2	Quelme De Houelle , h, 3 ans, Beaume De Houelle et Inconciente, 1396/4
Libueno , h, 4 ans, Martaline GB et La Buenaventura USA, 1384/7	Milltop , h, 7 ans, Sinndar IRE et Robinka, 1430/1	Opera Bastille , h, 3 ans, Kamsin GER et Air Theatre, 1419/1	Quick Daddy , h, 5 ans, Quick Martin et What Cheeky, 1386
*Liggets Hill IRE , f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lios Na Si IRE, 1349/2	Minotor Des Mottes , h, 3 ans, Storm The Stars USA et Matidia GB, 1346	Osaxalina , f, 4 ans, Karakter IRE et Elle S'Envole, 1401/5	*Quiniland GB , h, 3 ans, Pether'S Moon IRE et Chasse En Mer, 1418/2
Light Wave , h, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Spring In The Air, 1347/5	Miss Figerro , f, 3 ans, Nom De D'La et Miss Thou, 1363	Oscar De Teillee , h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Diva De Teillee, 1378	Rabelloise , f, 3 ans, Gemix et Boliche GB, 1428/1
Limpopo Has , h, 9 ans, Balingarry IRE et Taradissima Has, 1423/2	Miss Frapolixa , f, 5 ans, Polarix (GB) et Autumn Rose, 1359	Pacific One , h, 4 ans, Triple Threat et Possessive, 1384/4	Raffles Liaison , h, 5 ans, Balko et Saine Et Speed, 1397/1
Line De Verdun , f, 6 ans, Ilbarritz et Feline Du Luy, 1358/5	Miss Laura , f, 8 ans, Lauro GER et Miss Lina, 1424/1	Padam , h, 5 ans, Sri Putra GB et Omarie, 1412/5	Raffles Nobu , h, 3 ans, Authorized IRE et Utopie Des Bordes, 1380/2
Little Winner , f, 6 ans, Alex The Winner USA et Little Royale, 1361/6	Miss River , f, 3 ans, Stormy River et Miss Reddy, 1375	Paint Prince , h, 5 ans, Prince Gibraltar et Painted Girl, 1437/3	Rasango , h, 12 ans, Astarabad USA et Ravna, 1379
Lizzano , h, 7 ans, Ilbarritz et Larvichou, 1358/2	Missamerican , h, 6 ans, American Post GB et Miss Sylvaine, 1386/7	Panorama , h, 3 ans, Cokoriko et Ivresse Du Berlais, 1439	Rate , h, 6 ans, Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE), 1370/2
Lokman , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Lucky Millionaire (IRE), 1426/2	Mister Pats , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Adveniat, 1442/2	Papillon Cyan , h, 3 ans, Nicaron GER et Florence Farr IRE, 1383	Redneck , h, 5 ans, Jeu St Eloï et Lovely Tender, 1443
Lord Chop , h, 5 ans, Vale Of York IRE et Lorea Chohe, 1397/5		Pari Brest , h, 5 ans, Elliptique (IRE) et Vanina Marie, 1435/7	

Regaxos , h, 10 ans, Axxos GER et Regulatrice, 1367/1	Sindarbueno , h, 10 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, 1367	Tonerre Du Temps , f, 4 ans, Saint Des Saints et Daniella, 1440/3	*Zurekin IRE , h, 7 ans, Martaline GB et Fleur D'Ainay, 1441
*Reine De Rois GB , f, 5 ans, Clovis Du Berlais et Shelbourne, 1382/5	Sissi Du Mesnil , f, 3 ans, Kapgarde et Scarlett Du Mesnil (IRE), 1389/2	Travel De Belair , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Tragi Comedie, 1423/4	
Reve De Prince , h, 6 ans, Prince Gibraltar et Argomilla, 1441/7	Skinayan , h, 6 ans, Lucayan et Skinside, 1423	Tres Plumeur , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Tres Plume, 1443/7	
Rimpoche , h, 8 ans, No Risk At All et Spring Baby, 1348/3	Slice And Dice , f, 4 ans, Gengis et Slice Of Life, 1394	Tresor Aredien , m, 3 ans, Rail Link GB et Famous Du Pecos, 1398/3	
Ringo Star , h, 4 ans, Prince Gibraltar et Ring My Bell, 1362/7	So Prano , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Visby, 1419/3	Trouvaile Debelair , f, 3 ans, Clovis Du Berlais et La Joncaille, 1408/2	
Road Senam , h, 7 ans, Saint Des Saints et Madison Road (IRE), 1413/1	Solomon Seal , h, 3 ans, Manduro GER et Femme D'Esprit, 1387	Turbulence Val , f, 3 ans, Seahenge USA et Blagirl, 1400/1	
Roazhon Park , h, 4 ans, Doctor Dino et Sizing Laffitte, 1434/2	Sombreuil , h, 5 ans, Saint Des Saints et Thyflori, 1395/2	Typhoon Wilma , f, 4 ans, Stormy River et Carrot And Stick (IRE), 1376	
Rock And Roll , h, 5 ans, Oasis Dream GB et Motivation, 1379/4	South Lodge , f, 4 ans, Milan GB et Rosario Has, 1434	Tzara De Guerledan , f, 5 ans, Sinndar IRE et Ping Staras, 1364/5	
Rock Teen , h, 4 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 1376/3	Speed Emile , h, 4 ans, Estejo GER et Emily Strange (IRE), 1352	Ultime Atome , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Our Ziga, 1409	
Rollingstar Has , h, 3 ans, Doctor Dino et Roll On Has, 1387	Speed Lucky , h, 5 ans, Saint Des Saints et Luckystar Du Frene, 1445/5	Uncheckable (GB) , h, 4 ans, Maxios (GB) et Slatina (IRE), 1384/3	
Rose Du Raz , f, 3 ans, Gemix et Princesse Du Van, 1375/5	Spes Militurf , h, 6 ans, Konig Turf GER et Milita Has, 1385/2	Vandrimar , h, 5 ans, Authorized IRE et Font Froide, 1435/4	
Rose Secrete , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Rosewort, 1381/4	Spilou , h, 4 ans, Spider Flight et Loulane, 1372/4	Vangostyle , h, 5 ans, Style Vendome et Belle Et Sage, 1353	
Rosemagic Has , f, 5 ans, Saint Des Saints et Formosa Joana Has, 1443/5	Stars And Stripes , h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et La Boheme, 1375, 1428/3	Verychic , f, 4 ans, No Risk At All et Frivolite, 1376/5	
Rosemellic , f, 4 ans, Legolas JPN et Kan Ah Loar, 1401/3	Stingo , h, 6 ans, Carghese Des Landes et Street Party, 1444/1	Vesroli , h, 10 ans, Roli Abi et Vesnora, 1443	
*Roxalagu GER , h, 6 ans, Earl Of Tinsdal GER et Roxolana GER, 1413/3	Style De Way , h, 3 ans, Galiway (GB) et Glinty, 1396/3	Via Dolorosa , h, 11 ans, Konig Shuffle GER et Millie Hurley, 1441	
Royal Game , h, 5 ans, Gemix et Robinia Directa GER, 1364	Sukhumvit , h, 3 ans, Elliptique (IRE) et Belle De Beriez, 1371, 1399/6	Vicomte Du Berlais , h, 5 ans, Manatee GB et Orphee Du Berlais, 1397	
Royal Rio , h, 4 ans, Martaline GB et Royale Surabaya, 1393/3	Sulisane Kerdane , f, 4 ans, Buck'S Boum et Formigny, 1440/7	Vif Creek , h, 4 ans, Vif Monsieur GER et He Mad Moizelle, 1426/5	
Royal Saga , m, 3 ans, Choeur Du Nord et Royale Cazoumaille, 1392/3	Sultan Pierji , h, 3 ans, Ectot (GB) et Sultane Des Bordes, 1347/4	Villa Rica , f, 4 ans, Cokoriko et Polimere, 1394	
Royale Bird , f, 11 ans, Balko et Oiseliere, 1365/2	Super Flam , h, 7 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, 1386/3	Villers , h, 4 ans, Twilight Son GB et Villebaudon, 1426/6	
Rue Barbizon , f, 3 ans, Morandi et Rue Ravignan IRE, 1392/7	Super Gino , h, 6 ans, It'S Gino GER et Desir De Mai, 1348	Vingtoeurs , h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta (GB), 1430/3	
Rue Des Iris , f, 5 ans, Muhtathir GB et Fever Fever USA, 1422/1	Super Quartz , h, 4 ans, Kendargent et Ushuaia Quatz, 1372/1	Virgule De Teillee , f, 5 ans, No Risk At All et Sissi De Teille, 1364/1	
Sachristine , f, 3 ans, Youmzain IRE et Netroe, 1400	Surinfil , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE), 1347/7	Vision Du Rheu , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu, 1434/5	
Sacred Union , h, 3 ans, Ultra IRE et Shawnee'S Glory, 1404/5	*Sweet David GB , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Luci Di Mezzanotte GB, 1381	*Voix De Bocelli GB , h, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et World Class GB, 1399/3	
Saga Africa , f, 4 ans, Elusive City USA et Belle Saga, 1416/4	Sweet Virginia , f, 5 ans, Kapgarde et Virginia Bella, 1445	Voixdegino , f, 5 ans, It'S Gino GER et Voixgamix, 1373/4	
Saga Girl , f, 3 ans, Masterstroke USA et Saga De Senam, 1392/5	Talamanca , f, 3 ans, Intello (GER) et Soccer Mom GER, 1375/4	Volkopour , h, 4 ans, Rijapour IRE et Vulca De La Brunie, 1444/4	
Saint Bath , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Sainte Cupid, 1440	Tapamilima , h, 5 ans, Joshua Tree IRE et Marietherese (IRE), 1433/2	Wall D'Artois , h, 3 ans, Waldpark GER et Nalabelle, 1410/4	
Saint Nonantais , h, 3 ans, Saint Des Saints et La Saone, 1418	Tempete Saintbarth , f, 5 ans, Crossharbour GB et Garobulle, 1377	Walteene , f, 3 ans, Walzertakt GER et Sainte Borgue, 1428	
Sambrillon , f, 7 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 1379/7	Terra Bella , f, 3 ans, Seabhac USA et Love Over Gold, 1389/3	War Tun , h, 3 ans, Tunis POL et Walk Folie, 1363	
Scampalo , h, 4 ans, Magadino et Sematha, 1434	Theamoi , f, 4 ans, Martaline GB et Thea GER, 1434	Watch It (GB) , h, 4 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, 1440	
Secret De Gloire , h, 3 ans, Secret Singer et Business Angel, 1387	Thiago Des Dunes , h, 9 ans, Al Namix et Crystal Spark, 1414/2	We Can Do It , h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Meulles, 1418/1	
Shinyboy , h, 3 ans, Planteur (IRE) et Shinydream, 1410	Tigrette , f, 7 ans, Tigron USA et Samba D'Allier, 1365, 1422	Wimbledon (GB) , h, 3 ans, Harry Angel IRE et Commute GB, 1418	
Showly , h, 5 ans, Spider Flight et Lady Bulle, 1379	Tio Quinquin , h, 3 ans, Castel Sant'Angelo USA et Ma Preferee Adoree, 1375/2	Winona , f, 3 ans, Masterstroke USA et Hatton Bank GB, 1400/5	
Sierro Dino , h, 3 ans, Doctor Dino et Sierra Nevada, 1380/5	To Go , h, 3 ans, Montmartre et Ejina, 1346	Yellow Mellow , f, 9 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, 1422/5	
Silver Falcon , h, 3 ans, Jeu St Eloi et Miss De Gane, 1408	Toine De Lenzac , h, 7 ans, Kap Rock et Ponkoli D'Itale, 1397/2	You For Me , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Conter Fleurette, 1394	
Symbolic , f, 8 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 1359		Zanhowe , h, 3 ans, Ivanhowe GER et Zewara IRE, 1387	